

SENATE



SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013-14-15

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

ENERGY, THE
ENVIRONMENT
AND NATURAL
RESOURCES

Chair:

The Honourable RICHARD NEUFELD

Tuesday, February 17, 2015
Tuesday, February 24, 2015
Thursday, February 26, 2015

Issue No. 24

Twelfth meeting:

Study on non-renewable and renewable energy development including energy storage, distribution, transmission, consumption and other emerging technologies in Canada's three northern territories

First and second meetings:

Bill C-40, An Act respecting the Rouge National Urban Park

APPEARING:

The Honourable Leona Aglukkaq, P.C., M.P.,
Minister of Environment

WITNESSES:

(See back cover)

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013-2014-2015

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de l'*

ÉNERGIE, DE
L'ENVIRONNEMENT
ET DES RESSOURCES
NATURELLES

Président :

L'honorable RICHARD NEUFELD

Le mardi 17 février 2015
Le mardi 24 février 2015
Le jeudi 26 février 2015

Fascicule n° 24

Douzième réunion :

Étude sur le développement des énergies renouvelables et non renouvelables dans les trois territoires du Nord, y compris le stockage, la distribution, la transmission et la consommation d'énergie, de même que les technologies émergentes

Première et deuxième réunions :

Projet de loi C-40, Loi concernant le parc urbain national de la Rouge

COMPARAÎT :

L'honorable Leona Aglukkaq, C.P., députée,
ministre de l'Environnement

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
ENERGY, THE ENVIRONMENT AND
NATURAL RESOURCES

The Honourable Richard Neufeld, *Chair*

The Honourable Paul J. Massicotte, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Black	MacDonald
* Carignan, P.C. (or Martin)	Mitchell
* Cowan (or Fraser)	Patterson
Enverga	Ringuette
	Seidman
	Sibbeston

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Sibbeston replaced the Honourable Senator Eggleton, P.C. (*February 25, 2015*).

The Honourable Senator Enverga replaced the Honourable Senator Boisvenu (*February 24, 2015*).

The Honourable Senator Eggleton, P.C., replaced the Honourable Senator Sibbeston (*February 23, 2015*).

The Honourable Senator Boisvenu replaced the Honourable Senator Bellemare (*February 18, 2015*).

The Honourable Senator Bellemare replaced the Honourable Senator Boisvenu (*February 16, 2015*).

The Honourable Senator Wallace was removed from the membership of the committee, substitution pending (*February 9, 2015*).

The Honourable Senator Wallace replaced the Honourable Senator Rivard (*February 5, 2015*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE
L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES RESSOURCES NATURELLES

Président : L'honorable Richard Neufeld

Vice-président : L'honorable Paul J. Massicotte

et

Les honorables sénateurs :

Black	MacDonald
* Carignan, C.P. (ou Martin)	Mitchell
* Cowan (ou Fraser)	Patterson
Enverga	Ringuette
	Seidman
	Sibbeston

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Sibbeston a remplacé l'honorable sénateur Eggleton, C.P. (*le 25 février 2015*).

L'honorable sénateur Enverga a remplacé l'honorable sénateur Boisvenu (*le 24 février 2015*).

L'honorable sénateur Eggleton, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Sibbeston (*le 23 février 2015*).

L'honorable sénateur Boisvenu a remplacé l'honorable sénatrice Bellemare (*le 18 février 2015*).

L'honorable sénatrice Bellemare a remplacé l'honorable sénateur Boisvenu (*le 16 février 2015*).

L'honorable sénateur Wallace a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 9 février 2015*).

L'honorable sénateur Wallace a remplacé l'honorable sénateur Rivard (*le 5 février 2015*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, February 19, 2015:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Enverga, seconded by the Honourable Senator Ngo, for the second reading of Bill C-40, An Act respecting the Rouge National Urban Park.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Enverga moved, seconded by the Honourable Senator Marshall, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 19 février 2015 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Enverga, appuyée par l'honorable sénateur Ngo, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-40, Loi concernant le parc urbain national de la Rouge.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Enverga propose, appuyé par l'honorable sénatrice Marshall, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier intérimaire du Sénat,

Charles Robert

Interim Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, February 17, 2015
(50)

[English]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 5:37 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Richard Neufeld, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Black, MacDonald, Massicotte, Neufeld, Patterson, Ringuette and Seidman (8).

In attendance: Marc LeBlanc and Sam Banks, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, March 4, 2014, the committee continued its study on non-renewable and renewable energy development including energy storage, distribution, transmission, consumption and other emerging technologies in Canada's three northern territories. (*For completed text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 10.*)

WITNESS:

Mining Association of Canada:

Brendan Marshall, Director, Economic Affairs.

The chair made a statement.

Mr. Marshall made a statement and answered questions.

At 6:34 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, February 24, 2015
(51)

[English]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 5:06 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Richard Neufeld, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Eggleton, P.C., Enverga, MacDonald, Massicotte, Neufeld, Patterson and Seidman (7).

In attendance: Marc LeBlanc and Sam Banks, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 17 février 2015
(50)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 17 h 37, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Richard Neufeld (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Black, MacDonald, Massicotte, Neufeld, Patterson, Ringuette et Seidman (8).

Également présents : Marc LeBlanc et Sam Banks, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 4 mars 2014, le comité poursuit son étude sur le développement des énergies renouvelables et non renouvelables dans les trois territoires du Nord, y compris le stockage, la distribution, la transmission et la consommation d'énergie, de même que les technologies émergentes. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 10 des délibérations du comité.*)

TÉMOIN :

Association minière du Canada :

Brendan Marshall, directeur, Affaires économiques.

Le président ouvre la séance.

M. Marshall fait un exposé, puis répond aux questions.

À 18 h 34, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mardi 24 février 2015
(51)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 17 h 6, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Richard Neufeld (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Eggleton, C.P., Enverga, MacDonald, Massicotte, Neufeld, Patterson et Seidman (7).

Également présents : Marc LeBlanc et Sam Banks, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, February 19, 2015, the committee began its examination on Bill C-40, An Act respecting the Rouge National Urban Park.

APPEARING:

The Honourable Leona Aglukkaq, P.C., M.P, Minister of Environment.

WITNESSES:

Parks Canada:

Alan Latourelle, Chief Executive Officer;

Pam Veinotte, Field Unit Superintendent, Rouge National Urban Park;

Andrew Campbell, Vice-President of External Relations and Visitor Experience.

The chair made a statement.

Minister Aglukkaq made a statement and, together with Mr. Campbell, Mr. Latourelle and Ms. Veinotte, answered questions.

At 6:08 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, February 26, 2015
(52)

[English]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 8:06 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Richard Neufeld, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Black, Enverga, MacDonald, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Patterson, Ringuette, Seidman and Sibbeston (10).

Other senator present: The Honourable Senator Eggleton, P.C. (1).

In attendance: Marc LeBlanc and Sam Banks, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, February 19, 2015, the committee continued its examination on Bill C-40, An Act respecting the Rouge National Urban Park.

WITNESSES:

Altona Forest Stewardship Committee:

Larry Noonan, Chair.

As an individual:

Alan Wells, Former Chair, Rouge Park Alliance.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 19 février 2015, le comité commence son étude du projet de loi C-40, Loi concernant le parc urbain national de la Rouge.

COMPARAÎT :

L'honorable Leona Aglukkaq, C.P., députée, ministre de l'Environnement.

TÉMOINS :

Parcs Canada :

Alan Latourelle, directeur général;

Pam Veinotte, directrice de l'unité de gestion, Parc urbain national de la Rouge;

Andrew Campbell, vice-président de la Direction générale des relations externes et de l'expérience du visiteur.

Le président prend la parole.

La ministre Aglukkaq fait un exposé puis, avec M. Campbell, M. Latourelle et Mme Veinotte, répond aux questions.

À 18 h 8, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 26 février 2015
(52)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 8 h 6, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Richard Neufeld (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Black, Enverga, MacDonald, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Patterson, Ringuette, Seidman et Sibbeston (10).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Eggleton, C.P. (1).

Également présents : Marc LeBlanc et Sam Banks, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 19 février 2015, le comité poursuit son étude du projet de loi C-40, Loi concernant le parc urbain national de la Rouge.

TÉMOINS :

Altona Forest Stewardship Committee :

Larry Noonan, président.

À titre personnel :

Alan Wells, ancien président, Alliance du parc de la Rouge.

York Region Federation of Agriculture:

Kim Empringham, Secretary/Treasurer/Director.

The chair made a statement.

It was agreed that the clerk circulate the three Memorandums of Understanding provided by Parks Canada (provided in English only) regarding the land transfer agreements related to the land the new park will include.

Mr. Noonan, Mr. Wells and Ms. Empringham each made a statement and, together, answered questions.

At 9:54 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

York Region Federation of Agriculture :

Kim Empringham, secrétaire, trésorière et directrice.

Le président prend la parole.

Il est convenu que la greffière distribue les trois protocoles d'entente remis par Parcs Canada (en anglais seulement) à propos des ententes sur le transfert de territoire se rapportant aux terres qui feront partie du nouveau parc.

M. Noonan, M. Wells et Mme Empringham font chacun un exposé puis, ensemble, répondent aux questions.

À 9 h 54, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Lynn Gordon

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, February 17, 2014

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 5:37 p.m. to study non-renewable and renewable energy development including energy storage, distribution, transmission, consumption and other emerging technologies in Canada's three northern territories.

Senator Richard Neufeld (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. My name is Richard Neufeld. I represent the province of British Columbia in the Senate, and I'm chair of this committee. I would like to welcome honourable senators, any members of the public with us in the room, and viewers from all across the country who are watching on television. As a reminder to those watching these committee hearings, they are open to the public and also available via webcast on the sen.parl.gc.ca website. You may also find more information on the schedule of witnesses on the website under "Senate committees."

I now ask senators around the table to introduce themselves, and I will begin with the deputy chair, Senator Paul Massicotte from Quebec.

[*Translation*]

Senator Bellemare: Diane Bellemare from Quebec.

Senator Ringuette: Pierrette Ringuette from New Brunswick.

[*English*]

Senator Seidman: Judith Seidman from Montreal, Quebec.

Senator Patterson: Dennis Patterson, Nunavut.

The Chair: I would like to introduce our staff, beginning with the clerk, to my left, Lynn Gordon, and our two Library of Parliament analysts, Sam Banks and Mark LeBlanc.

On March 4, 2014, the Senate authorized our committee to undertake the study on non-renewable and renewable energy development, including energy storage, distribution, transmission, consumption and other emerging technologies in Canada's three northern territories.

Today I am pleased to welcome, in the first portion of our meeting, Brendan Marshall, Director, Economic Affairs, from the Mining Association of Canada.

Mr. Marshall, thank you for being here with us this evening. I believe have you some opening remarks, and then we'll go to some questions and answers.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 17 février 2015

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 17 h 37, pour étudier le développement des énergies renouvelables et non renouvelables dans les trois territoires du Nord, y compris le stockage, la distribution, la transmission et la consommation d'énergie, de même que les technologies émergentes.

Le sénateur Richard Neufeld (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je vous souhaite la bienvenue à cette séance du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je m'appelle Richard Neufeld. Je représente la province de la Colombie-Britannique au Sénat et je préside ce comité. J'aimerais souhaiter la bienvenue aux honorables sénateurs, à tous les membres du public présents dans la pièce, ainsi qu'aux téléspectateurs de tout le pays qui nous regardent à la télévision. Je rappelle à tous ceux qui suivent les délibérations de notre comité que nos séances sont ouvertes au public et qu'elles sont également accessibles par webdiffusion sur le site web sen.parl.gc.ca. Vous pouvez également trouver plus d'information sur l'horaire des témoins sur le site web, à la section « Comités du Sénat ».

Je vais maintenant demander aux sénateurs ici présents de se présenter, et je vais commencer en présentant le vice-président, le sénateur Paul Massicotte du Québec.

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : Diane Bellemare, du Québec.

La sénatrice Ringuette : Pierrette Ringuette, du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, je viens de Montréal, au Québec.

Le sénateur Patterson : Dennis Patterson, Nunavut.

Le président : J'aimerais également vous présenter notre personnel, à commencer par la greffière, qui se trouve à ma gauche, Lynn Gordon, de même que nos deux analystes de la Bibliothèque du Parlement, Sam Banks et Mark LeBlanc.

Le 4 mars 2014, le Sénat a autorisé notre comité à entreprendre une étude sur le développement des énergies renouvelables et non renouvelables dans les trois territoires du Nord, y compris le stockage, la distribution, la transmission et la consommation d'énergie, de même que les technologies émergentes.

Aujourd'hui, j'ai le plaisir d'accueillir, pour la première partie de la réunion, Brendan Marshall, directeur des Affaires économiques à l'Association minière du Canada.

Monsieur Marshall, je vous remercie d'être parmi nous ce soir. Je crois que vous avez préparé un exposé; nous allons l'écouter, après quoi il y aura une période de questions.

Brendan Marshall, Director, Economic Affairs, Mining Association of Canada: Before I give my remarks, I would like to say that it has been about a decade, but my first real job was working for the recently retired Speaker of the Senate, Senator Kinsella. So I appreciate the work that you all do and the institution itself, as well as the researchers from the Library of Parliament. I thought it was an interesting connection. Since then, this is my first committee appearance back in the Senate.

Mr. Chair, senators, clerk and staff, and fellow presenters, thank you for the opportunity to appear before this committee to contribute to this important study. For the record, my name is Brendan Marshall, Director of Economic Affairs of the Mining Association of Canada.

Mining is Northern Canada's economic opportunity. The discovery, development and production of minerals and metals result in increased regional investment, employment, and taxes and royalties. Seven operating mines currently contribute significantly to territorial GDP, employing thousands and supporting the development of local businesses that supply the mines with goods and services. These activities benefit northerners, Aboriginals and all Canadians.

Recent data indicate that mining accounts for approximately 15 per cent of overall employment in the Yukon, N.W.T and Nunavut combined, with proportionally larger percentage contributions to territorial GDP.

According to the Northern Projects Management Office, 15 potential mines could start, or restart, production over the next 10 years in the three territories. Aggregated, these projects represent more than \$17 billion in initial capital investment potential. This would lead to the creation of more than 7,100 full-time jobs — nearly double 2013 employment levels — and would bring significant opportunities for local communities and businesses. When total life of mine expenditure is estimated for these 15 projects, the investment potential approaches \$35 billion — a sum that exceeds the 2013 total combined territorial GDP by more than 3.5 times.

As one of the primary private sector drivers of the territorial economies, enabling responsible mineral development is the best means the Government of Canada has to achieve several policy objectives identified in the Northern Strategy, the Arctic foreign policy, and the focus of Canada's term as Chair of the Arctic Council, including exercising sovereignty, promoting economic and social development for northerners and Aboriginals, and improving and devolving northern governance.

Brendan Marshall, directeur, Affaires économiques, Association minière du Canada : Avant de vous présenter mes observations, j'aimerais mentionner qu'il y a presque 10 ans, mon premier véritable emploi a été de travailler pour le sénateur Kinsella, qui vient de prendre sa retraite à titre de Président du Sénat. Je comprends donc très bien l'importance de votre travail à tous, de l'institution elle-même, de même que des analystes de la Bibliothèque du Parlement. Il me semblait intéressant de faire le lien. Je vais comparaître pour la première fois depuis ce temps devant un comité du Sénat.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, la greffière, le personnel et les autres témoins, je vous remercie de m'offrir l'occasion de comparaître devant ce comité et de contribuer à cette étude importante. Pour le compte rendu, je m'appelle Brendan Marshall et je suis directeur des Affaires économiques à l'Association minière du Canada.

L'exploitation minière est la clé de voûte économique du Nord canadien. La découverte, l'exploitation et la production de métaux et de minéraux attirent de l'investissement dans la région, créant des emplois, des taxes et des redevances. Il y a actuellement sept mines en activité qui contribuent énormément au PIB des territoires, qui emploient des milliers de personnes et favorisent la création d'entreprises locales pour approvisionner les mines en biens et en services. Ces activités profitent aux habitants du Nord, aux Autochtones et à tous les Canadiens.

Selon des données récentes, le secteur minier fournit environ 15 p. 100 de tous les emplois au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut combinés, en plus de contribuer dans une proportion beaucoup plus élevée au PIB des territoires.

Selon le Bureau de gestion des projets nordiques, 15 mines pourraient démarrer ou relancer leur production au cours des 10 prochaines années dans les trois territoires. Ensemble, ces projets représentent plus de 17 millions de dollars potentiels d'investissements en capitaux initiaux. Ils créeraient plus de 7 100 emplois à temps plein, ce qui doublerait presque les niveaux d'emploi de 2013, en plus de présenter des débouchés importants pour les collectivités et les entreprises locales. Si l'on estime les dépenses pendant toute la durée de vie des mines de ces 15 projets, le potentiel d'investissement représente près de 35 milliards de dollars, une somme 3,5 fois plus élevée que le PIB total combiné des trois territoires en 2013.

Le secteur minier est l'un des principaux moteurs de l'entreprise privée dans l'économie des territoires. Le meilleur moyen dont dispose le gouvernement du Canada pour réaliser plusieurs objectifs stratégiques de la Stratégie pour le Nord, de la politique étrangère du Canada pour l'Arctique et du mandat du Canada à la présidence du Conseil de l'Arctique, qui comprennent l'exercice de la souveraineté, la promotion du développement économique et social des habitants du Nord et des Autochtones, et l'amélioration ainsi que la décentralisation de la gouvernance, est de permettre le développement minier responsable.

Developing and operating mines in the North is not easy, however. Companies face a unique set of challenges that more centrally located industries do not face by virtue of their proximity to both physical and non-physical infrastructure.

These challenges are inextricably linked to the characteristics that define northern regions: isolation, remoteness, undeveloped infrastructure and, in many cases, regions with sparse populations or no people for hundreds of kilometres.

In an attempt to cost these challenges, the Mining Association of Canada, MAC, has recently undertaken a study that compares the costs of northern mines to centrally located ones of similar scope. While the study has not yet been released, I can report that findings indicate that capital costs range from 2 to 2.5 times more expensive for base and precious metal mines in the North compared to the South. Infrastructure costs alone, of which energy infrastructure is included, account for roughly 50 per cent to 60 per cent of the cost differential. Operational costs were in the range of 60 per cent more expensive in the North. High northern energy costs contribute to the overall cost differential.

I will now focus on energy. From 1999 to 2012, energy costs for mining processes across Canada more than doubled, costing Canadian miners \$2.4 billion in 2012. This cost increase can be explained in part by the increasing cost of diesel fuel. The recent drop in price aside, the average price of oil increased tenfold between 1998 and 2013, from roughly US\$10 per barrel to more than US\$100 per barrel on average.

While rising fuel prices account for part of the energy cost differential between northern and southern mines, most of the cost increase can be linked directly to the lack of transportation and power generation infrastructure in the territories.

Mining companies operating in the North have historically needed to absorb the costs to overcome the infrastructure deficit. Where hydro generation was available, for example, the dam and associated transmission infrastructure to access it needed to be built at company cost. Where no alternative power options have been available, diesel generation has historically been the default source of power, requiring the construction of power plants on site. With virtually no “just in time shipping” for fuel, companies must purchase, transport and store a year’s worth of fuel on site. This storage adds costs for tank infrastructure and limits a company’s ability to optimize fuel purchases off the market. Additionally, the rising cost of oil has increased the cost-per-unit of fuel delivered to the mine site, as the price of oil is a major function of the cost of procuring a ship. To facilitate shipping at all, the construction of port and ground transportation from the port to the mine site is required.

Le développement et l’exploitation des mines dans le Nord ne sont toutefois pas tâches faciles. Les entreprises sont confrontées à des difficultés sans commune mesure, auxquelles les entreprises situées dans les régions plus centrales ne sont pas confrontées en raison de leur proximité avec l’infrastructure physique et non matérielle.

Ces défis sont inextricablement liés aux caractéristiques qui définissent les régions nordiques : l’isolement, l’éloignement, le sous-développement de l’infrastructure et dans bien des cas, la faible densité de population ou l’absence de toute population sur des centaines de kilomètres.

Dans le but d’évaluer le coût de ces défis, l’Association minière du Canada, l’AMC, a entrepris récemment une étude afin de comparer les coûts que doivent assumer les mines du Nord à ceux de mines d’envergure comparable dans des régions plus centrales. Les résultats de cette étude n’ont pas encore été publiés, mais je peux vous dire qu’il en ressort que les coûts en capital sont de deux à deux fois et demie plus élevés pour les mines de métaux de base et de métaux précieux situées dans le Nord que pour celles situées au Sud. Les coûts d’infrastructure, notamment de l’infrastructure énergétique, représentent à eux seuls près de 50 à 60 p. 100 de la différence de coût. Les coûts de fonctionnement sont à peu près 60 p. 100 plus élevés dans le Nord. Le coût élevé de l’énergie dans le Nord contribue à la différence totale de coût.

Parlons maintenant un peu de l’énergie. De 1999 à 2012, les coûts énergétiques de l’exploitation minière au Canada ont plus que doublé, pour atteindre le seuil de 2,4 milliards de dollars en 2012 pour les mines canadiennes. Cette hausse est attribuable en partie à l’augmentation du coût du diesel. Si l’on fait abstraction de la chute récente des prix du pétrole, le prix moyen du pétrole s’est multiplié par 10 entre 1998 et 2013, passant d’environ 10 \$US le baril à plus de 100 \$US le baril en moyenne.

Bien que la différence de coûts entre les mines du Nord et celles du Sud s’explique en partie par la hausse du prix du carburant, elle est directement liée, en grande partie, au manque d’infrastructure de transport et de production d’énergie dans les territoires.

Depuis toujours, les sociétés minières présentes dans le Nord doivent absorber les coûts attribuables au déficit en infrastructure. Là où il est possible de produire de l’hydroélectricité, par exemple, l’entreprise doit construire à ses frais le barrage et l’infrastructure de transmission connexe pour y accéder. Là où il n’y a pas d’autre option possible pour s’approvisionner en énergie, les centrales au diesel sont habituellement la source d’énergie par défaut; il faut alors construire des centrales énergétiques sur les lieux. Étant donné qu’il y est pratiquement impossible d’assurer le transport de carburant en temps voulu, les entreprises doivent acheter, transporter et entreposer assez de carburant sur place pour pouvoir s’approvisionner pendant un an. L’entreposage fait augmenter les coûts, puisqu’il faut prévoir des réservoirs, et limite le pouvoir de l’entreprise d’optimiser ses achats de carburant sur le marché. De plus, la hausse du prix du pétrole a fait augmenter le coût par unité du carburant livré à la mine, puisque le prix du pétrole détermine en grande partie le prix

The interrelated nature of these costs has a tremendous impact on the economics of northern mining projects. Keenly aware of these challenges, miners have looked at alternative power generation options — both renewable and non-renewable generation — to make operating mines more competitive and to increase the viability of projects in the developmental phase.

Renewable power is appealing to miners because it has the potential to reduce energy costs and environmental impacts while enhancing energy security and strengthening a company's privilege to operate in communities.

The levelized cost of electricity for wind, solar photovoltaic, concentrated solar power and some biomass technologies has steadily decreased in recent years, enhancing their competitiveness relative to conventional technologies, particularly for off-grid generation.

While a positive trend, there are additional costs associated with renewable technologies in the North, and their value remains subject to the quality of the renewable resource being harvested. Just as miners need to go where the viable mineral deposits are located, renewable generation is contingent on the strength and reliability of the renewable asset available. Frequently, the two don't align. This restriction prevents renewable generation from becoming an industry-wide energy solution in the North, no matter how improved the technology is.

But for mines that have access to a viable renewable asset, diversifying energy portfolios with a reliable intermittent power source has benefits that merit the investment. Rio Tinto's Diavik wind farm is one such example. Glencore's Raglan wind turbine pilot project is another. These projects have increased their mines' energy security and are reducing both energy costs and emissions.

Recent developments in natural gas have also caught the attention of miners. Technological advances in gas extraction have boosted supply through new finds and increased access to known deposits. Due to market developments in North America, gas prices remain low on average, and the fuel has a smaller GHG footprint relative to diesel. This positions natural gas well as a means for miners to reduce both their energy costs and carbon emissions.

For many mines, however, there are other considerations. Given that natural gas prices are subject to volatility — such as the winter price spikes — questions over the viability of switching require detailed analysis. In many situations, miners face similar challenges in accessing natural gas as they do with other diesel-replacing alternatives. In the North, no direct transmission or distribution pipeline network exists, and building one would be a

associé à l'utilisation de navires. Ne serait-ce que pour permettre le transport par bateau, les entreprises doivent construire un port et assurer le transport terrestre du port à la mine.

Ces coûts sont tous interreliés et ont une énorme incidence sur le portrait économique des projets miniers dans le Nord. Bien au fait de ces défis, les exploitants miniers évaluent les diverses possibilités de production d'énergie (renouvelable comme non renouvelable) pour rendre les mines plus concurrentielles et accroître la viabilité des projets en développement.

L'énergie renouvelable est intéressante pour les exploitants miniers parce qu'elle peut faire baisser les coûts de l'énergie et atténuer les effets du projet sur l'environnement tout en améliorant la sécurité énergétique et en renforçant le privilège de l'entreprise d'exploiter une mine dans une collectivité.

Le coût moyen actualisé de l'électricité éolienne, solaire photovoltaïque ou à concentration et de certaines technologies alimentées à la biomasse ne cesse de diminuer depuis quelques années, ce qui les rend plus concurrentielles par rapport aux technologies classiques, particulièrement pour la production d'électricité hors réseau.

Bien que la tendance soit positive, il y a des coûts additionnels associés aux technologies renouvelables dans le Nord, et leur valeur dépend toujours de la qualité de la ressource renouvelable exploitée. Au même titre que les mines doivent s'établir là où il y a des gîtes minéraux viables, cette restriction explique pourquoi la production d'énergie renouvelable ne devient pas la solution généralisée au problème de l'énergie dans l'industrie dans le Nord, malgré toutes les avancées de la technologie.

Pour les mines qui ont accès à des ressources renouvelables viables, il vaut la peine d'investir dans la diversification des portefeuilles énergétiques et dans une source d'énergie intermittente fiable. Le parc éolien de Rio Tinto à la mine Diavik en est un bon exemple. Le projet pilote de la turbine éolienne de la mine Raglan du groupe Glencore en est un autre. Ces projets renforcent la sécurité énergétique de ces mines et leur permettent de réduire leurs coûts énergétiques de même que leurs émissions de GES.

Il y a également des avancées récentes dans le domaine du gaz naturel qui captent l'attention des exploitants de mines. Les avancées technologiques dans l'extraction de gaz nous permettent d'avoir accès à de nouveaux gisements de gaz ou d'exploiter davantage des gisements déjà connus. En raison de l'évolution du marché en Amérique du Nord, le prix du gaz demeure bas, en moyenne, et ce carburant a une empreinte en EES plus faible que le diesel. Cela place le gaz naturel en bonne position pour les exploitants qui veulent réduire leurs coûts énergétiques comme leurs émissions de dioxyde de carbone.

Pour beaucoup de mines, toutefois, il y a d'autres considérations. Comme le prix du gaz naturel est volatil et qu'il a tendance à monter en flèche pendant l'hiver, il faut analyser la situation en profondeur pour évaluer la viabilité de cette solution avant de l'adopter. Dans bien des cas, les défis sont les mêmes pour les exploitants de mines qui veulent avoir accès à du gaz naturel que pour ceux qui privilégient d'autres solutions de

capital-intensive investment. Maritime transportation of natural gas is also expensive as it requires ships, ports, storage and generation facilities.

Natural gas technologies, however, continue to improve and incrementally enhance the fuel's usability for miners. A testament to this is MAC's recent partnership with the Canadian Gas Association on a feasibility study to assess the viability of three mining companies switching some aspect of their operation to be powered by natural gas. The modelled results of two of the three companies were positive. Further, some natural gas generation technologies have been designed to retrofit existing diesel systems, making a fuel switch less capital intensive. From an end-use perspective, progress has been made towards the development of liquefied natural gas engines for heavy vehicles. As well, partnerships have formed to co-develop natural gas technology for off-road equipment, such as mining trucks, enhancing the viability of fuel switching for mining vehicles.

The industry views the challenges of operating in the North in a holistic sense, one part of which relates to the procurement and generation of power. While increased fuel costs contribute to heightened energy costs, the lack of infrastructure is the major contributor to the heightened energy costs — and other costs, generally speaking — in the North. As the future of the mineral industry lies increasingly in the North, overcoming this barrier to enhance the viability of northern mining projects is essential if Canada wishes to continue benefiting from the industry's activities.

The Chair: Thank you very much. We'll now go to questions, and I'll defer to Senator Massicotte, the deputy chair.

Senator Massicotte: Thank you, Mr. Marshall, for your remarks today. Obviously, you now have a lot of studies indicating that a large factor in the significant higher costs operating up North is infrastructure and energy. What's the solution? You make the statement, "It is very expensive." What do you do with that? What do you recommend we should do?

Mr. Marshall: Thank you for the question. The study that I referenced in my notes has not yet been released. We're in the final stages of completing it at this point. We have included a suite of recommendations that we think the committee and the government, generally speaking, should take into consideration. Three are for producing mines in particular, one of which is a 10 per cent investment tax credit on eligible infrastructure expenditure.

The other tier is an additional 15 per cent tax credit specifically for infrastructure that could be construed as essential for the mine site. In the South, if you had access to a transportation hub, for

recharge au diesel. Dans le Nord, il n'existe aucun réseau d'oléoducs de transmission ou de distribution directe, et il en coûterait très cher d'en construire un. Le transport maritime du gaz naturel coûte lui aussi très cher et il nécessite des bateaux, des ports, des sites d'entreposage et des installations de production.

Cela dit, les technologies d'exploitation du gaz naturel continuent d'évoluer, ce qui rend le gaz de plus en plus utilisable par les exploitants de mines. Le partenariat récent de l'AMC avec l'Association canadienne du gaz pour la réalisation d'une étude de faisabilité afin d'évaluer la viabilité de trois sociétés minières souhaitant convertir une partie de leurs activités au gaz naturel en témoigne. Les résultats modélisés de deux de ces sociétés sur trois sont positifs. De plus, certaines technologies d'exploitation du gaz naturel permettent de réutiliser des systèmes diesel existants, ce qui rend le changement de type de carburant moins capitalistique. Du point de vue de l'utilisation finale, on observe des progrès dans la conception de moteurs au gaz naturel liquéfié pour les véhicules lourds. De même, il y a des partenariats qui se forment pour développer conjointement la technologie au gaz naturel pour les véhicules hors routes, comme les camions miniers, ce qui pourrait rendre plus viable le changement de carburant pour les véhicules miniers.

Dans l'industrie, les défis liés à l'exploitation d'une mine dans le Nord sont perçus comme un tout, qui vient en partie d'un problème d'approvisionnement et en partie d'un problème de production d'énergie. Bien que la hausse des coûts du carburant contribue à la hausse du coût de l'énergie, c'est surtout le manque d'infrastructure qui contribue à la hausse des coûts de l'énergie et des autres coûts en général dans le Nord. Comme l'avenir de l'industrie minière se trouve de plus en plus dans le Nord, il est essentiel de surmonter cet obstacle à la viabilité des projets miniers dans le Nord si le Canada souhaite continuer de bénéficier des activités de cette industrie.

Le président : Merci infiniment. Nous allons maintenant commencer la période des questions, et je vais donner la parole au sénateur Massicotte, qui est le vice-président du comité.

Le sénateur Massicotte : Monsieur Marshall, je vous remercie de vos observations d'aujourd'hui. Manifestement, vous vous appuyez sur beaucoup d'études pour dire que l'infrastructure et l'énergie sont de grands facteurs pour expliquer les coûts particulièrement élevés de l'exploitation dans le Nord. Quelle est la solution? Vous nous dites que cela coûte très cher. Que faire? Que nous recommandez-vous de faire?

M. Marshall : Je vous remercie de cette question. L'étude à laquelle je renvoie dans mon mémoire n'a pas encore été publiée. Nous sommes en train d'y mettre la touche finale. Nous y formulons une série de recommandations que le comité et le gouvernement en général devraient prendre en considération, à notre avis. Trois portent sur les mines en production, en particulier, et l'une d'elles serait d'accorder un crédit d'impôt à l'investissement de 10 p. 100 pour les dépenses en infrastructure admissibles.

Il y aurait ensuite un autre crédit d'impôt de 15 p. 100 pour l'infrastructure essentielle construite sur le site de la mine. Dans le Sud, quand on a accès à un réseau de transport, par exemple, les

example, the costs required to construct that and to get product to market or vice versa, get supplies to the mine site, would not be absorbed by the company. It would be available by virtue of public expenditure that went into building that particular transportation hub.

We are asking for another 15 per cent in recognition of the public value of northern infrastructure development that comes from private sector expense.

The third tier of the recommendation is what we're calling a conditionally repayable contribution of 25 per cent of the cost of eligible infrastructure. The reason why we're diversifying is because it's an either-or question. It's not the 10 per cent plus the 15 plus the 25. We're seeking a base 10 per cent and then either 15 per cent or the 25 per cent conditionally repayable contribution. The reason why is many companies aren't in a position to be able to take advantage of an investment credit. They're not in a revenue-generating position, so despite the fact that a 15 per cent tax credit for specific transportation infrastructure investment or energy infrastructure investment may be very generous, if you're not in an eligible position from a cash flow standpoint to use it, it's not going to help advance a project without a cash source in Canada at this time.

So we're seeking this flexible option to give companies that are both in and not in a cash flow position a little bit more assistance in building key infrastructure that will help increase the viability of mines and mineral projects in the North.

Senator Massicotte: Just to clarify, 10 or 15 per cent is a tax credit but not a refundable tax credit. It's deducted off of taxes otherwise payable. Is that right?

Mr. Marshall: That's correct.

Senator Massicotte: If we do that scenario, you're really asking the taxpayer to fund 30 to 35 per cent of the capital cost of the infrastructure. How do you convince the public to do so? You have to convince them; you're not going to do this project without it. If you can do the project without it, they should not subsidize you.

Mr. Marshall: Sure.

Senator Massicotte: How do you explain all of that? What is the deal for the Canadian taxpayer?

Mr. Marshall: That's a very good question. I don't have to convince this committee of the long history of mining in Canada — Thompson, Manitoba; Sudbury; Rouyn-Noranda. These towns didn't exist before there was a mineral development on site. The same questions that people were asking themselves at the time of costing out how much it would take to build this project, to build the infrastructure, to get it off the ground then are the same questions that people are asking about the North today. The remoteness factors are similar. They're comparable at least within a certain respect, but if you took the questions of what is the inherent value of investing in Nunavut, for example, in a transportation capacity or an energy capacity and then you translated that same line of questioning onto Sudbury, it doesn't

coûts de construction pour transporter le produit vers le marché ou pour transporter les fournitures vers la mine ne sont pas absorbés par l'entreprise. Ces services sont disponibles grâce aux dépenses publiques investies dans la construction du réseau de transport.

Nous demandons 15 p. 100 de plus en reconnaissance de la valeur publique de l'infrastructure nordique établie aux frais du secteur privé.

Le troisième élément, c'est que nous réclamons une contribution remboursable sous conditions de 25 p. 100 des coûts d'infrastructure admissibles. Pourquoi cette diversification? Parce que ce serait l'un ou l'autre. Ce ne serait pas 10 p. 100, plus 15, plus 25. Nous demandons 10 p. 100 de base, puis soit 15 p. 100, soit 25 p. 100 remboursable sous conditions. La raison en est que beaucoup d'entreprises ne peuvent pas tirer avantage d'un crédit à l'investissement. Elles ne génèrent pas de revenus, donc même s'il y a un crédit d'impôt de 15 p. 100 très généreux pour certains investissements dans l'infrastructure de transport ou l'infrastructure énergétique, il n'aidera pas à faire avancer un projet pour lequel il n'y a pas de sources de liquidités au Canada en ce moment.

C'est pourquoi nous demandons cette option flexible, pour aider les entreprises qui ont des liquidités ou non, à construire l'infrastructure essentielle dont elles ont besoin pour accroître la viabilité des mines et des projets minéraux dans le Nord.

Le sénateur Massicotte : Pour que ce soit bien clair, vous parlez de 10 ou de 15 p. 100 de crédit d'impôt, mais non d'un crédit d'impôt remboursable. Il s'agit d'un crédit déduit de l'impôt qu'il faudrait payer sinon, n'est-ce pas?

M. Marshall : C'est exact.

Le sénateur Massicotte : Dans ce scénario, vous vous trouvez à demander aux contribuables de financer de 30 à 35 p. 100 des coûts en capital de l'infrastructure. Comment allez-vous convaincre le public? Il faut le convaincre; vous ne pourrez pas réaliser ce projet sans cela. Si vous pouvez réaliser un projet sans cela, le public ne devrait pas vous subventionner.

M. Marshall : Bien sûr.

Le sénateur Massicotte : Comment pouvez-vous expliquer tout cela? En quoi est-ce avantageux pour les contribuables canadiens?

M. Marshall : C'est une très bonne question. Je n'ai pas besoin de convaincre le comité de la longue histoire minière du Canada : Thompson, au Manitoba; Sudbury; Rouyn-Noranda. Ces villes n'existeraient pas s'il n'y avait pas eu d'exploitation minière là-bas. Les questions que les gens se posaient à l'époque pour évaluer ce qu'il leur en coûterait pour lancer ces projets, pour construire l'infrastructure nécessaire pour les mettre en branle, ce sont les mêmes qu'on se pose dans le Nord aujourd'hui. Les facteurs d'éloignement sont semblables. Ils sont au moins comparables à certains égards, mais si l'on s'interroge sur la valeur inhérente des investissements au Nunavut, par exemple, en transport ou en énergie, la situation ne ressemble pas vraiment à celle de Sudbury. Les deux ne sont pas comparables parce que c'est devenu une

add up. It doesn't compare. The reason is that it has become a transportation hub; it has become a mining town; it has become a community that has developed off of the industry.

The North is very comparable in that respect. If you look at the Northwest Territories, there is a very positive infrastructure legacy from the mining industry. When railways, hydro dams, transmission infrastructure and roads were first built, they may not have had the same public value and public use as they do today, but as the community and those regions continue to grow and expand, the relative utility of that investment becomes greater and greater.

So on some level, what we're looking at here is a nation-building investment. This needs to be a long-term vision for what investment today is going to bring for generations of communities in the years to come.

Senator Ringuette: I have a small question. I understand you are saying that you did a report on cost in terms of mining in the North and mining in the South. Are you talking about the Canadian South?

Mr. Marshall: That's correct.

Senator Ringuette: Have you done a similar study in regard to the difference between mining for a mineral in the Canadian North compared to Peru? You have members operating there. I've seen some operations go there. They have to build the roads, and we're talking about a few hundred kilometres of road. They have no access to energy, so they have to provide for themselves, too.

Are you able to provide us with a study so that we can see to what extent mining in the North, with its current infrastructure and energy situation, is competitive with what is going on, for instance, in Peru or in another Central or Latin American country?

Mr. Marshall: The short answer is no at the present time. It's possible to do something like that. The focus of our study was largely in recognition of what everyone around this table acknowledges and knows: It costs more to live in the North. It costs more to do almost everything in the North, but from an industry standpoint in the mining sector, we didn't know how much more. So the purpose of our study was to try to quantify what that cost differential actually is.

The framework that we thought relevant for that specific purpose was to model and compare what the cost differential would be for developing a comparable mine, the same mine model in the North versus developing that comparable mine in the South. We defined remoteness, I guess, in terms of access to transportation, to a workforce and to a power grid or a power source.

Senator Ringuette: The bottom line is that you have no comparison with regard to the capital requirement and operating costs for a mine in Northern Canada compared to south of the border. Is that correct?

plaque tournante du transport, parce que c'est devenu une ville minière, qu'il y a une communauté qui s'est développée grâce à l'industrie.

Le Nord est très comparable à cet égard. Dans les Territoires du Nord-Ouest, l'héritage de l'industrie minière sur le plan de l'infrastructure est très positif. Lorsque les chemins de fer, les barrages hydroélectriques, l'infrastructure de transmission et les routes ont été construits au départ, ils n'avaient peut-être pas la même valeur publique qu'aujourd'hui et ils n'étaient peut-être pas utilisés de la même façon, mais plus la collectivité et la région vont continuer de croître et de prospérer, plus l'utilité relative de cet investissement sera grande.

Bref, dans une certaine mesure, il s'agit de la construction du pays. Il faut voir la perspective à long terme de ce que cet investissement va apporter aux générations futures de nos collectivités.

La sénatrice Ringuette : J'ai une petite question. Je crois vous avoir entendu dire que vous aviez rédigé un rapport sur les coûts associés à l'exploitation minière dans le Nord et ceux associés à l'exploitation minière dans le Sud. Parlez-vous du Sud du Canada?

M. Marshall : Oui.

La sénatrice Ringuette : Avez-vous fait le même genre d'étude pour analyser la différence entre l'exploitation d'un minerai dans le Nord canadien et son exploitation au Pérou? Certains de vos membres ont des activités là-bas. Je sais qu'il y a des sociétés qui s'y installent. Elles doivent y construire des routes, des routes de quelques centaines de kilomètres. Elles n'ont pas accès à l'énergie, si bien qu'elles doivent être auto-suffisantes là-bas aussi.

Pouvez-vous nous citer une étude que nous pourrions consulter pour déterminer si l'exploitation minière dans le Nord, compte tenu de la situation actuelle sur le plan de l'infrastructure et de l'énergie, est concurrentielle au même genre d'activité au Pérou, par exemple, ou dans un autre pays d'Amérique centrale ou latine?

M. Marshall : Pas pour l'instant, non. Ce serait une possibilité. Notre étude visait surtout à confirmer ce que tout le monde ici sait et admet : il en coûte plus cher de vivre dans le Nord. Presque tout coûte plus cher dans le Nord, mais dans le secteur minier en particulier, nous ne savions pas à quel point cela coûtait plus cher. Le but de notre étude était donc de quantifier cette différence de coûts.

À cette fin précise, il nous a semblé pertinent de modéliser et de comparer les coûts liés à l'établissement de mines comparables, l'une dans le Nord, l'autre dans le Sud. Nous avons défini le concept de l'éloignement en fonction de l'accès aux transports, aux travailleurs, aux réseaux d'électricité ou à une source d'énergie.

La sénatrice Ringuette : En gros, vous n'avez pas comparé les investissements en capitaux et les coûts de fonctionnement d'une mine située dans le Nord canadien à ceux d'une mine située au sud de la frontière. C'est bien cela?

Mr. Marshall: Not in the context of the current study that we've undertaken. Like I said before, senator, I think it's possible to do that. I think it would be possible with the right participation from members who have data to undertake such a study, but in the confines of the exercise that we undertook, we don't have that information.

Senator Ringuette: This is just my comment, not necessarily that of the members of this committee, but I think in order to increase incentive for northern mining, it would probably be very helpful to compare the different operations and determine that the current situation and the current tax breaks for mining in North America, Northern Canada, are a lot — or maybe not — with respect to disadvantages to your members operating elsewhere in the world. I think it would be quite an asset for you to have that.

If you do do that, could you share it with us?

Mr. Marshall: Sure. I mean, I can speculate a little bit. You mentioned in some remote areas in other jurisdictions where a company would have to build a longer road.

Senator Ringuette: And energy.

Mr. Marshall: Many companies that operate in remote areas but not in the North still have to build a tremendous amount of infrastructure just to get their projects off the ground. But the thing about operating in the North for the most part is that it's not just building a road. It's building a road that leads to a port. If you're going to build a base metal mine where the volumes of concentrate that you are shipping out require a vessel, it's a road or a railway and a port, and then you are going to need a shipping contract, depending on the season and the location. The level of investment is not just one piece of infrastructure. It's a package that's required.

If you look at the types of mines that are operating in the North predominantly at this point, they're mostly high-value, low-volume commodities such as diamonds and gold. One of the reasons for that is that you can have a gold-processing facility on site and fly out the finished product. With diamonds, you can fly out the finished product. With a base metal product, you can't transport it to market. You cannot bring it to market in the same transportation model that is currently available in the territories.

The Chair: I don't disagree with what you are saying. It costs more. I live in the North, so I understand that. You are comparing it North to South. To my knowledge, there are no diamonds in Southern Canada. They are in the North right now. It is not just making that comparison that it is so much more cost in the North than in the South because you can't move those mineral deposits around on the map and say, "Oh, boy we can do one in the South." I get what you are trying to say, but what I'm saying is what drives the company to go into the Far North and

M. Marshall : Pas dans le contexte de l'étude que nous venons de terminer. Comme je l'ai déjà dit, madame, je pense qu'il serait possible d'étudier la chose. Ce serait possible avec la participation de nos membres qui ont les données nécessaires pour permettre une telle étude, mais dans les limites de l'exercice que nous venons de mener, nous n'avons pas cette information.

La sénatrice Ringuette : Ce n'est que mon opinion, ce n'est pas nécessairement celle des autres membres de ce comité, mais je pense que pour accroître l'incitatif à l'exploitation minière dans le Nord, il vous serait probablement très utile de comparer les activités menées à différents endroits et de déterminer, par exemple, si les allègements fiscaux applicables à l'exploitation minière en Amérique du Nord, dans le Nord du Canada, sont généreux — ou non — et si vos membres sont désavantagés par rapport à ceux qui mènent le même genre d'activités ailleurs dans le monde. Je pense qu'il serait très utile pour vous d'avoir ce genre d'information.

Si vous étudiez la chose, pourriez-vous nous faire part des résultats?

M. Marshall : Bien sûr. Mais je vais oser m'avancer un peu. Vous avez mentionné qu'il y a des régions éloignées dans d'autres pays, où une entreprise devrait construire une longue route.

La sénatrice Ringuette : Il y a aussi la question de l'énergie.

M. Marshall : Beaucoup d'entreprises présentes dans des régions éloignées, mais pas dans le Nord, doivent elles aussi construire énormément d'infrastructures seulement pour permettre à leurs projets de démarrer, mais quand on exploite une mine dans le Nord, les coûts ne se limitent vraiment pas à la construction d'une route. Il faut construire une route qui mène à un port. Si l'on veut ouvrir une mine de métal de base, dont on expédie de grands volumes de concentrés par bateau, il faudra une route ou un chemin de fer et un port, puis il faudra un contrat de transport, qui dépendra de la saison et de l'endroit. Il ne s'agit pas d'investir dans un seul élément d'infrastructure. Il y a tout un ensemble à prendre en considération.

Si vous observez les types de mines exploitées actuellement dans le Nord, vous vous rendez compte qu'il s'agit surtout de produits de grande valeur et de faible volume, par exemple les diamants et l'or. C'est, entre autres, parce qu'on peut construire une usine de traitement du minerai d'or sur le site et expédier les produits finis par avion. On peut faire la même chose avec les diamants. Par contre, on ne peut pas envoyer les métaux communs sur le marché par l'entremise du modèle de transport actuellement en place dans les territoires.

Le président : Je conviens que les coûts sont plus élevés. Je vis dans le Nord, et je comprends donc cela. Vous comparez le Nord au Sud. À ma connaissance, il n'y a pas de diamants dans le sud du Canada; en ce moment, ils sont tous dans le Nord. Ce n'est pas seulement une question de coûts beaucoup plus élevés dans le Nord que dans le Sud, car on ne peut pas tout simplement déplacer ces gisements de minéraux sur la carte pour pouvoir ouvrir une mine dans le Sud. Je comprends ce que vous tentez de faire valoir, mais ce que j'aimerais savoir, c'est ce qui motive une

open a mine, knowing full well ahead of time, using your macro, that it costs way more. I bet the answer is because the ore is worth it, whatever it happens to be. Would that be correct?

Mr. Marshall: To the best of my knowledge, I don't think companies invest that amount of money for a non-profit venture.

The Chair: Exactly.

Mr. Marshall: I think that's a fair point, yes.

The Chair: They're up there to a degree now doing that with all of those costs. I would be interested in the South American countries, as Senator Ringuette asked, if we had a comparison to what it costs. For some of these mines in South America, Peru and some of those countries, the costs are huge. Just ask a couple of them. It takes a huge amount of money to build roads, facilities, docks and all that stuff. Did those countries give these kinds of tax credits and contributions and all those things to the infrastructure to do those mines? I would be interested in knowing a little bit about that. If there is some way you could give that to us, we would all appreciate that. I am not trying to say it doesn't cost more in the North.

The other thing that has changed dramatically from when you talked about communities that grew around mines is that we now have large camps that grow around mines, and we fly in and fly out. Would that be fair to say? There's no community other than a huge camp at Diavik, right?

Mr. Marshall: That would be fair.

The Chair: There is quite a difference there. People fly in and fly out, compared to all of a sudden you have a community. Would that be correct?

Mr. Marshall: I think it would be correct. As to how these types of projects unfold over the long term, I don't think anybody has a crystal ball in that respect. There's a tremendous amount of potential, and how that potential is realized or not realized is largely going to be a determining factor for the broader social and economic impacts on the North.

The Chair: Thank you.

Senator Black: I thought your presentation was fabulous. I thought it was very informed and knowledgeable. Where I'm having difficulty — and this is similar to the line of questioning you have heard here today, sir — is that in respect of the questioning of the chairman you indicated what is doing well today are the high-value assets. Gold and diamonds are what you pointed out. For base metals, there's not a lot of mining to speak of, for the reasons you have indicated. Do you think that the tax incentives and credits that you are suggesting or raising would actually make a difference to the generation of mines to do base metals in a world where it is extraordinarily competitive at that level for base metal production? Do you think that would actually make a difference?

entreprise à ouvrir une mine dans le Grand Nord, en sachant très bien à l'avance, grâce à votre macro, que les coûts sont beaucoup plus élevés. Je parie que c'est parce que le minerai en question en vaut la peine. Est-ce exact?

M. Marshall : À ma connaissance, les entreprises n'investissent pas ces sommes dans une exploitation qui n'est pas profitable.

Le président : Exactement.

M. Marshall : Je crois que c'est un point valable.

Le président : Dans une certaine mesure, ces entreprises mènent actuellement leurs activités là-bas et assument tous ces coûts élevés. Comme la sénatrice Ringuette l'a demandé, j'aimerais qu'on établisse une comparaison des coûts avec les pays de l'Amérique du Sud. En effet, certaines mines de l'Amérique du Sud entraînent des coûts énormes, par exemple au Pérou et dans d'autres pays. Vous pouvez leur demander. Il faut beaucoup d'argent pour construire des routes, des installations, des quais, et cetera. Ces pays ont-ils offert des crédits d'impôt et des contributions et tous ces éléments liés à l'infrastructure pour l'ouverture de ces mines? J'aimerais en savoir un peu plus à cet égard. Nous vous serions reconnaissants de nous fournir des renseignements à ce sujet. Je n'essaie pas de dire que cela ne coûte pas plus cher dans le Nord.

Un autre changement spectaculaire auquel on a assisté, c'est qu'au lieu d'établir les collectivités dont vous avez parlé autour des exploitations minières, on construit maintenant de grands camps près des mines, et on transporte les travailleurs par avion. Est-ce exact? À Diavik, il n'y a aucune collectivité, mais seulement un énorme camp, n'est-ce pas?

M. Marshall : C'est exact.

Le président : C'est une très grande différence. Les gens peuvent se déplacer en avion, et ces collectivités ne poussent plus soudainement près des sites. Est-ce exact?

M. Marshall : Je crois que c'est exact. Toutefois, je crois que personne n'est en mesure de prédire le déroulement de ces projets à long terme. Il y a un énorme potentiel, et la question de savoir si ce potentiel sera réalisé ou non sera un facteur déterminant des impacts généraux sur les plans social et économique dans le Nord.

Le président : Merci.

Le sénateur Black : J'ai trouvé votre exposé fabuleux. Je crois qu'il était très éclairé et bien informé. Toutefois, ce qui me pose problème — et c'est lié aux autres questions que vous avez entendues ici aujourd'hui, monsieur —, c'est qu'en réponse à la question du président, vous avez indiqué que ce sont les ressources à valeur élevée qui se portent bien. Vous avez donné l'exemple de l'or et des diamants. Pour les raisons que vous avez énumérées, les sociétés minières ne se concentrent pas sur les métaux communs. Selon vous, les incitatifs et les crédits fiscaux que vous suggérez inciteraient-ils vraiment les sociétés minières à se lancer dans l'exploitation de métaux communs dans un monde où ce type de production fait l'objet d'une concurrence féroce? Croyez-vous que cela changerait vraiment les choses?

Mr. Marshall: I think it would make a difference for certain projects. There is no magic bullet. The industry recognizes that. The recommendations that have been formulated are not being recommended under the auspices that here is the solution.

Senator Black: You are saying this would be helpful.

Mr. Marshall: We're saying this would be helpful. We also recognize that despite the incredible potential for mineral development in the North, it is not all going to happen at once. This is going to be something that happens incrementally and over time.

Senator Black: Okay.

Mr. Marshall: To be honest, we have seen quite a bit of development in recent years relative to the first mine that opened in the North some time ago.

Senator Black: Mr. Marshall, just building on that and your evidence that there are developments in gas and wind, and I presume there are some developments in geothermal and there are other energy sources that your members would be looking at, if you looked forward 10 years and we were hearing from you 10 years from now, do you see the energy mix for the mining industry in the North altered from today?

Mr. Marshall: It is hard to tell. That is really contingent, I think, largely on the state of technological development.

Senator Black: We know that is advancing rapidly. We know that.

Mr. Marshall: It is advancing, but the state of technological development doesn't automatically overcome the infrastructure deficit. That's the challenge, right? You have a mine site. It is a large industrial operation. It consumes an incredible amount of power. Use Diavik as an example. They deployed a 9.8-megawatt wind farm. I think it has offset their diesel reliance by 5 per cent. That was a \$33 million investment. It is valuable to them for a variety of reasons, but you're not going to run a mine in the North on renewable generation. It is not going to happen.

Senator Black: You don't see that day?

Mr. Marshall: Not in 10 years.

Senator Black: That's what I wanted to know. Is there anything that we can do, in your view, to expedite that process?

Mr. Marshall: Sure. I think the biggest message I would leave with the committee is that the cost increase for energy is the same as the cost increase for every other aspect of mining in the North. That's largely a result of the infrastructure deficit. Barring major and significant innovation and technological breakthroughs in the area of energy specifically, it is still going to cost a significant amount of money to get fuel to the site in the volumes required to develop it.

M. Marshall : Je crois que cela changerait les choses pour certains projets. L'industrie reconnaît qu'il n'y a pas de solution magique. Les recommandations formulées ne visent pas à présenter une solution.

Le sénateur Black : Vous dites que ce serait utile.

M. Marshall : Nous disons que ce serait utile. Nous reconnaissons également que malgré l'énorme potentiel qu'offre l'exploitation des minéraux dans le Nord, cela ne se concrétisera pas d'un seul coup. Il faudra du temps.

Le sénateur Black : D'accord.

M. Marshall : Pour être honnête, ces dernières années, nous avons observé que le secteur s'était beaucoup développé comparativement à l'époque de l'ouverture de la première mine dans le Nord il y a quelque temps.

Le sénateur Black : Monsieur Marshall, dans la foulée de ces observations et de votre argumentation sur les percées dans les secteurs gaziers et éoliens — et je présume qu'il y a quelques développements dans le secteur géothermique et que vos membres examinent d'autres sources d'énergie —, si vous pouviez vous projeter dans 10 ans, à votre avis, croyez-vous que le bouquet énergétique de l'industrie minière dans le Nord aura changé comparativement à celui d'aujourd'hui?

M. Marshall : C'est difficile à dire. À mon avis, cela dépendra en grande partie des progrès technologiques.

Le sénateur Black : Nous savons que c'est un domaine qui progresse rapidement. Nous le savons.

M. Marshall : Oui, mais les progrès technologiques ne comblent pas automatiquement le déficit en matière d'infrastructure. C'est le défi auquel nous sommes confrontés, n'est-ce pas? On a un site d'exploitation minière. Il s'agit d'une grande exploitation industrielle. Ce site consomme une quantité incroyable d'énergie. Prenez l'exemple de Diavik, où l'on a construit un parc éolien de 9,8 mégawatts. Je crois que cet investissement de 33 millions de dollars a réduit de 5 p. 100 la dépendance du site au combustible diesel. Pour plusieurs raisons, c'est profitable pour la société, mais on ne peut pas exploiter une mine alimentée à l'énergie renouvelable dans le Nord. Ce n'est pas possible.

Le sénateur Black : Vous ne croyez pas que cela arrivera un jour?

M. Marshall : Pas d'ici 10 ans.

Le sénateur Black : C'est ce que je voulais savoir. À votre avis, pouvons-nous faire quelque chose pour accélérer ce processus?

M. Marshall : Bien sûr. Je crois que le message le plus important que j'aimerais transmettre aux membres du comité, c'est que les coûts liés à l'énergie augmentent au même rythme que le coût des autres éléments liés à l'exploitation minière dans le Nord. C'est largement attribuable au déficit en matière d'infrastructure. À moins d'innovations et de percées technologiques importantes dans le domaine de l'énergie, le transport des quantités de combustible nécessaires pour alimenter le site de l'exploitation sera toujours très dispendieux.

In order to get that fuel to the site, you will likely need a port, a dedicated ship for a period of time, a tank farm on site; or, if it's natural gas, you will need some storage capacity on site. You will need a road from that port to the mine site and then you will need some sort of generation capacity on site. All of those additional costs are a direct result of the infrastructure deficit. All of those capital investments for each stage of that logistical supply chain to move the fuel from a supply source to the North add per-unit increases in fuel cost delivery, and it is all because of the infrastructure deficit. It is not because the fuel is really expensive, per se. Fuel prices go up or down. It is really expensive in the North because of the cost to get it there and everything that is required to consume it.

Senator Black: You are not suggesting we would propose infrastructure investments, the Government of Canada? You are not suggesting roads, ports, pipelines?

Mr. Marshall: The industry is in favour of investment in infrastructure. Do we remain inherently optimistic that that level of investment is going to come specifically to the North? Not necessarily.

What we're looking at here is where could we meet in the middle on this? And how can we, in meeting in the middle, try to increase the economic viability of some projects that allow the northern development agenda to be consistent with the policy?

Senator Black: That's very helpful. Thank you very much.

[Translation]

Senator Bellemare: I would like to talk about an issue that you did not address: hydroelectricity use. The statistics indicate that hydroelectricity represents 34 per cent of the electricity produced in the Northwest Territories. You did not talk about the use of this renewable resource. I am wondering about the cost of transporting hydroelectricity, particularly from eastern Canada to western Canada. Is it cheaper or more expensive than transporting gas? It is preferable, environmentally. I would like to hear your perspective on the use of hydroelectricity and why you did not talk about it, since it makes up 34 per cent of the electricity produced. Perhaps it is not enough? I would like to hear your thoughts on that.

[English]

Mr. Marshall: Thank you for the question. In my remarks, I briefly mentioned hydro, as there has been mining investment in hydroelectricity capacity in the Northwest Territories. The specific cost comparison for hydro to natural gas, I can't answer that question because I don't have that data. It is a very good question, and it would be illustrative from a cost-comparison standpoint.

Pour transporter ce combustible au site, il faudra probablement un port, un bateau spécialisé pendant un certain temps, et un parc de réservoirs sur le site. S'il s'agit de gaz naturel, il faudra une capacité d'entreposage sur le site. Il faudra également une route qui relie le port au site de l'exploitation minière et ensuite, il faudra un moyen de générer de l'énergie sur le site. Tous ces coûts supplémentaires découlent directement du déficit en matière d'infrastructure. Toutes ces dépenses en immobilisations à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement logistique pour transporter le combustible d'une source d'approvisionnement jusqu'au Nord augmentent le coût par unité de livraison du combustible, et c'est complètement attribuable au déficit en matière d'infrastructure. Ce n'est pas seulement parce que le combustible est très dispendieux. En effet, le prix du combustible fluctue. Il est très dispendieux dans le Nord, car les coûts liés au transport et à l'équipement nécessaire pour le brûler sont très élevés.

Le sénateur Black : Vous ne suggérez pas que nous pourrions proposer au gouvernement du Canada d'investir dans l'infrastructure? Vous ne suggérez pas la construction de routes, de ports, d'oléoducs?

M. Marshall : L'industrie appuie les investissements dans l'infrastructure. Croyons-nous pouvoir compter sur ce niveau d'investissement dans le Nord? Pas nécessairement.

Nous aimerions trouver un compromis. Nous tentons également de déterminer comment ce compromis pourrait nous aider à augmenter la viabilité économique de certains projets qui permettent au programme de développement du Nord d'être conforme à la politique établie.

Le sénateur Black : C'est très utile. Merci beaucoup.

[Français]

La sénatrice Bellemare : Je vais soulever une question que vous n'avez pas abordée au sujet de l'utilisation de l'hydroélectricité. Selon les statistiques, l'hydroélectricité représente 34 p. 100 de la production d'électricité dans les Territoires du Nord-Ouest. Vous n'avez pas parlé de l'utilisation de cette ressource renouvelable. Je m'interroge sur les frais de transport de l'hydroélectricité, notamment de l'est du pays vers l'ouest. Est-ce plus économique ou plus cher que le transport du gaz? Sur le plan environnemental, c'est préférable. J'aimerais entendre votre point de vue sur l'utilisation de l'hydroélectricité et la raison pour laquelle vous n'en avez pas parlé, étant donné qu'elle représente 34 p. 100 de l'électricité produite. Peut-être que ce n'est pas suffisant? J'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet.

[Traduction]

M. Marshall : Je vous remercie d'avoir posé la question. Dans mon exposé, j'ai brièvement mentionné l'hydroélectricité, car il y a eu des investissements miniers dans la capacité hydroélectrique des Territoires du Nord-Ouest. Je ne peux pas me prononcer sur la comparaison des coûts entre l'hydroélectricité et le gaz naturel, car je n'ai pas les données nécessaires. C'est une très bonne question, et cela pourrait permettre de comparer ces coûts.

Similar to other renewable generation, hydro requires a geographical feature that is proximate to where the mine site will be located. Historically, when you have companies that have access to that geographical feature — namely, a waterway — that has enough force to generate that type of electrical capacity, it has largely been a no-brainer for mining companies to develop hydroelectricity capacity. In certain instances, depending on the project — if it is a smelter, for example — it is built directly proximate to a hydroelectricity source, because of the reasons you mentioned: reduced cost, lower environmental impacts and also reliability.

But in the vastness of the North, for the same reason that not all mine sites are equipped to deploy a wind farm, miners need to, first and foremost, locate and go to where viable mineral deposits are. That's first and foremost.

Second, in the consideration of how they're going to build that project, they're going to do very detailed analyses of what their options are to power it. If there is a viable opportunity to develop a hydrological resource to power the mine site, then there is a familiarity with that type of power generation, and the company will make the decision to do that.

In my understanding, given the benefits from costs that are associated with developing hydro to fuel a mine site as opposed to using a more costly fuel, the benefits of choosing hydro, when it works, outweigh the consequences of deferring that type of power generation for another source.

It is high level. It is a question of when it works, it is the preferable choice, but unfortunately it is not always possible, by virtue of the geographical location of hydrological features around river hydro or lakes and where the mine sites are located.

[*Translation*]

Senator Bellemare: Have you ever considered — and perhaps my question was not exactly clear — but in Quebec, we are sometimes looking for markets to sell hydroelectricity and for opportunities to develop the transport of electricity to more remote regions. As far as you know, have studies already been done to compare the costs and benefits of such an option?

[*English*]

Mr. Marshall: Thanks for the question. To the best of my understanding, I think there is a great deal of discussion in the Northwest Territories of expanding the transmission grid from more central regions in the territory to industry sites, particularly the diamond mines. The state of those discussions and the extent of the analysis or studies that are currently or have been undertaken, I'm not intimately familiar with that. Again, if it's possible to do that and it makes economic sense to do that, then I think it is an excellent option.

Comme les autres sources d'énergie renouvelable, l'hydroélectricité exige la présence d'un élément géographique près du site de l'exploitation minière. Traditionnellement, les sociétés qui ont eu accès à cet élément géographique — un cours d'eau — avec un débit assez élevé pour générer ce type de capacité électrique l'ont généralement exploité sans se poser de questions. Dans certains exemples, selon le projet — notamment une fonderie —, on construit le site à proximité d'une source hydroélectrique, à cause des raisons que vous avez mentionnées, c'est-à-dire des coûts moins élevés, la diminution des effets sur l'environnement et la fiabilité.

Toutefois, dans les vastes étendues du Nord, si tous les sites miniers ne sont pas équipés d'un parc éolien, les sociétés minières doivent, tout d'abord, trouver les gisements de minéraux et s'installer à proximité. C'est la première étape.

Deuxièmement, lorsqu'elle décide comment elle concrétisera son projet, la société mène des analyses très approfondies sur les sources d'énergie qu'elle utilisera pour l'alimenter. S'il y a une occasion viable d'exploiter une ressource hydrologique pour alimenter le site minier en énergie, la société choisira ce type de production d'énergie.

D'après ce que je comprends, étant donné les avantages économiques liés au recours à l'énergie hydroélectrique pour alimenter un site minier comparativement à l'utilisation d'un combustible plus coûteux, les avantages liés à l'hydroélectricité, lorsque cette méthode fonctionne, l'emportent sur les inconvénients engendrés lorsqu'on renonce à ce type de production d'électricité au profit d'une autre source.

C'est à haut niveau. Lorsque cela fonctionne, c'est le choix préférable, mais, malheureusement, ce n'est pas toujours possible en raison de l'emplacement géographique des éléments hydrologiques comme les rivières ou les lacs et l'emplacement des sites miniers.

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : Avez-vous déjà pensé — et peut-être que ma question n'est pas tout à fait claire, mais au Québec, parfois, on recherche des marchés pour la vente d'hydroélectricité et des possibilités de développer le transport de l'électricité dans les régions les plus éloignées. À votre connaissance, est-ce que cela a déjà fait l'objet d'études visant à comparer les coûts et les bénéfices d'une telle option?

[*Traduction*]

M. Marshall : Je vous remercie d'avoir posé la question. À ma connaissance, on parle beaucoup, aux Territoires du Nord-Ouest, d'étendre le réseau de transport d'énergie à partir des régions plus centrales du territoire aux sites industriels, surtout en ce qui concerne les mines des diamants. Je ne sais pas vraiment où en sont ces discussions et je ne sais pas dans quelle mesure des analyses ou des études ont été menées ou le sont maintenant. Encore une fois, si c'est possible et rentable, je crois que c'est une excellente option dans ce cas.

I come back to this idea of nation building. If you think about economic sense and what the value of investment is, for a point of reference I always come back to think about John A. Macdonald and the Canadian Pacific Railway. When the decision was made to build that railway, you had someone come before cabinet and say, “All right. We’re going to build one of the longest railways that’s ever been built on the face of this planet, and the vast majority of it is going to be on track outside of our current country’s borders.” How crazy does that sound? But without that type of vision, Canada would not be what it is today.

When I think about what is going to be required, if it ever happens, to turn the North into what I think many people would like it to be — a thriving, prosperous part of this country that exercises sovereignty, has better economic and social opportunities than it currently does today — I think that some aspect of nation building will have to be factored into that understanding of the question, Is the investment worth it? It is going to have to happen incrementally over time. That’s really important when you are striving big. Developing the North is a big project. It is not a one-time stroke of the pen.

[Translation]

Senator Bellemare: The way I understand it, if we adopt a vision to develop the North — of course that means that the governments have to get involved, not just private businesses — the governments can take part in various ways, not just in terms of taxation. This could help build energy infrastructures.

That is why I asked the question about hydroelectricity, because it is not necessarily through taxation that we are helping mining companies; it is also through infrastructures for transmitting energy.

Along those same lines, have you considered nuclear reactors that could help develop mines at a lower cost and seeking government support in favour of this type of energy?

[English]

Mr. Marshall: Thanks for your question. It is an interesting proposition, particularly in the North. I came from an energy conference earlier this afternoon, and one of the representatives on one of the panels spoke about nuclear as a generation capacity. He said that while we’re not there yet, one of the potential directions it could go is to develop and deploy micro-nuclear-generation units.

There are a couple of questions surrounding that, one of which is ensuring that the technology is sound, fundamentally. Sound, safe and secure. The other essential piece is building a social licence around that type of deployment.

J’aimerais revenir sur l’idée de l’édification d’une nation. Lorsqu’il s’agit de rentabilité et de la valeur des investissements, je pense toujours à John A. Macdonald et au chemin de fer Canadien Pacifique. Lorsqu’on a décidé de construire cette voie ferrée, une personne a comparu devant le cabinet et a déclaré qu’on allait construire l’un des plus longs chemins de fer sur la planète, et que la grande majorité serait construite à l’extérieur des frontières du pays, à l’époque. Cela sonne complètement fou, n’est-ce pas? Mais sans ce type de vision, le Canada ne serait pas ce qu’il est aujourd’hui.

Lorsque je pense aux éléments nécessaires pour transformer le Nord — si cela se produit — pour qu’il corresponde à la vision d’un grand nombre de gens, c’est-à-dire une région du pays prospère et dynamique qui exerce une souveraineté et qui offre de meilleures occasions économiques et sociales qu’aujourd’hui, je crois qu’il faudra tenir compte de la notion de l’édification d’une nation pour bien comprendre la question de savoir si cet investissement en vaut la peine. Il faudra y aller progressivement. C’est très important lorsqu’on vise haut. Le développement du Nord est un gros projet qui ne se concrétisera pas d’un coup de baguette magique.

[Français]

La sénatrice Bellemare : D’après ce que j’ai compris, si on adopte une vision pour développer le Nord — bien entendu, cela signifie que les gouvernements doivent s’impliquer, pas seulement les entreprises privées —, les gouvernements peuvent y participer de différentes façons, pas seulement au chapitre de la fiscalité. Cela pourrait aider à construire des infrastructures énergétiques.

C’est pour cette raison que je posais la question concernant l’hydroélectricité, parce que ce n’est pas nécessairement au moyen de la fiscalité qu’on aide les entreprises minières; c’est aussi à l’aide d’infrastructures de transmission d’énergie.

Dans le même ordre d’idées, avez-vous pensé à la filière nucléaire pour favoriser le développement des mines, d’abord, à moindre coût, et pour solliciter l’aide gouvernementale en faveur de ce type d’énergie?

[Traduction]

M. Marshall : Je vous remercie d’avoir posé la question. C’est une proposition intéressante, surtout pour le Nord. J’ai assisté à une conférence sur l’énergie plus tôt cet après-midi, et l’un des représentants d’un des groupes a parlé de la capacité de production d’énergie nucléaire. Il a dit que même si nous n’en étions pas encore là, l’une des solutions possibles consiste à mettre au point et à installer des micro-unités de production d’énergie nucléaire.

Cela soulève quelques questions, notamment est-ce que la technologie est fondamentalement au point? Elle doit être au point et sécuritaire. Il est également essentiel d’obtenir un permis social pour ce type d’installation.

If those two things can be achieved, then that may be one of those game-changing energy source technological developments, particularly for remote and northern regions. It would have to occur on a project-by-project basis. I am, as part of my responsibilities at MAC, following some of those developments.

To answer your question, we will have to cross that bridge when we get there, but I think that it is a direction in which the nuclear industry is moving.

Senator Seidman: I would like to ask you about MAC's sustainable mining program or initiative. My understanding is that it is mandatory for all of your members and that it establishes targets, protocols and reporting structures. In fact, it has been in effect since 2004. So that's a significant amount of time.

I would like to know if you could tell us something about that program, how effective it is and what it tends to focus on in the sense that sustainable mining is a huge issue.

Mr. Marshall: Your introduction to the program was correct. TSM, Towards Sustainable Mining, is what it is called. It's in its tenth year; it began in 2004. Over the course of the development of the program, six protocols have been developed. These protocols deal with various areas, one of which is tailings management, one of which is energy management and greenhouse gas emissions and another of which is biodiversity management. Each of the protocols has a series of principles. All MAC members are required, by virtue of their membership in MAC, to adopt TSM for all of their domestic mines.

Some of them do it voluntarily for international sites, but all sites in Canada from MAC members are subscribed to TSM as a program.

It is a performance management program, and, in accordance with each of the six protocols, members set targets and management plans to achieve those targets across the six indicator areas. Each year, they're audited. Every three years, the audits are verified publicly, and the results are made public.

Over the course of the program's history, what you see is a company's performance across these six areas, and that information, in turn, is made publicly available. Generally speaking, we have seen a very positive level of accountability and a greater level of trust develop between the public and civil society and the industry, relative to its commitment to performing well in these key areas.

Senator Seidman: It brings forward some questions on my part. First, you are saying that this helps with social licence in a way. It helps communities to understand what you are doing and why and gives them a sense of confidence, perhaps, that you have standards. Is that correct?

Mr. Marshall: I think so, yes. Generally speaking, TSM is an opportunity for companies to demonstrate that they are improving across a variety of indicators. You may start out

Si ces deux choses pouvaient être accomplies, ce développement technologique lié aux sources énergétiques pourrait changer la donne, surtout en ce qui concerne les régions isolées et nordiques. Il faudrait adopter une approche par projet. Dans le cadre de mes responsabilités à l'AMC, j'assure le suivi de certains de ces développements.

Pour répondre à votre question, nous devons traverser ce pont lorsque nous arriverons à la rivière, mais je crois que c'est une direction dans laquelle se dirige l'industrie nucléaire.

La sénatrice Seidman : J'aimerais vous poser une question au sujet du programme ou de l'initiative en matière d'exploitation minière durable de l'AMC. D'après ce que je comprends, ce programme est obligatoire pour tous vos membres et il fixe des objectifs, des protocoles et des structures de reddition de comptes. En fait, il existe depuis 2004. Cela fait donc assez longtemps.

J'aimerais que vous nous parliez de ce programme, de son efficacité et des éléments sur lesquels il tend à se concentrer, car l'exploitation minière durable est un enjeu très important.

M. Marshall : Vous avez bien présenté le programme. Il s'appelle VDMD, Vers le développement minier durable. Il a maintenant 10 ans, car il a été lancé en 2004. Au cours de l'exécution du programme, on a élaboré six protocoles. Ces protocoles visent différents domaines, notamment la gestion des résidus miniers, la gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre et la gestion de la biodiversité. Chaque protocole contient une série de principes. Tous les membres de l'AMC sont tenus d'exécuter le programme VDMD dans toutes leurs exploitations minières au pays.

Certaines sociétés minières l'exécutent volontairement sur leurs sites internationaux, mais tous les sites du Canada appartenant à des membres de l'AMC sont inscrits au programme VDMD.

Il s'agit d'un programme de gestion du rendement et, conformément à chacun des six protocoles, les membres fixent des objectifs et des plans de gestion pour atteindre ces objectifs dans les six domaines indicateurs. Chaque année, on effectue une vérification. Tous les trois ans, les vérifications sont vérifiées publiquement, et les résultats sont rendus publics.

Si on examine l'histoire du programme, on peut brosser un portrait du rendement d'une société dans ces six domaines, et ces renseignements sont ensuite rendus publics. En général, nous avons observé un niveau très positif de reddition de comptes et l'établissement d'un degré de confiance plus élevé entre la population, la société civile et l'industrie relativement à son engagement d'obtenir un bon rendement dans ces domaines principaux.

La sénatrice Seidman : Cela m'amène à vous poser d'autres questions. Premièrement, vous dites que cela contribue d'une certaine façon à l'acceptation sociale. Cela aide les collectivités à comprendre ce que vous faites et les raisons pour lesquelles vous le faites, et cela leur inspire confiance en l'existence de normes. Est-ce bien cela?

M. Marshall : C'est ce que je pense. En général, VDMD représente pour les entreprises l'occasion de démontrer qu'elles s'améliorent concernant divers indicateurs. Vous pouvez

anywhere along the spectrum of performance, but, because the results are publicized, there is a strong desire to perform well. When it is audited by an independent third party and you go to a community of interest or to a stakeholder and say, “This is what we have done. This is what our performance is. Here is an audited, third-party, credible evaluation of what our performance is,” that does go quite some way in demonstrating that the company is committed to these principles, as well as building a greater level of trust between that company and the communities in which they operate.

Senator Seidman: How do you develop the standards or the protocols? Are they international best practices? How does it get developed?

Mr. Marshall: Within MAC, there is a management framework. I am not going to get too into the weeds on that simply because it is not my area of focus at MAC. A colleague of mine, Ben Chalmers, is responsible for managing that program. I would be happy to forward any questions that the committee has to him or to put him in touch with the chair or the clerk in the event that you would like to have him come to give you a more fulsome or thorough presentation of TSM. I just wouldn't want to pretend to have a level of expertise that I don't in this area.

Senator Seidman: One of the reasons I'm asking is because of the very recent report of the B.C. government on the tailings-dam failure at Mount Polley Mine. It is my understanding that, as a result of what happened there, there has been, and perhaps even continues to be, a reevaluation of the standards that were developed specifically in the tailings area.

I am curious about how you develop the standards right at the outset and then what problems may occur and how you reevaluate and change them if you have to. In this case, of course, you have to; it is pretty serious.

Mr. Marshall: You are right; it is a very serious incident. The industry takes its responsibilities for tailings management very seriously. It has been watching the development of events following the breach very closely and will engage with authorities based on recommendations that come from reports as a result of government or other investigations into the cause of the breach.

Senator Patterson: You have very correctly identified infrastructure as the key barrier to mineral development in the North, although it is quite amazing what has occurred despite those barriers. I think it's really a good-news story that somehow companies have managed to invest without the kind of infrastructure that the rest of Canada has.

You mentioned John A. Macdonald. My hero is John Diefenbaker, who had this Roads to Resources theme and built the Dempster Highway from the Yukon to the Arctic Coast, extended the railway to Hay River, built hydro dams in Yukon and N.W.T., which stimulated developments like the Pine Point Mine.

commencer par n'importe quel domaine de rendement, mais puisque les résultats sont rendus publics, le désir de bien faire est très présent. Quand il y a eu une vérification par un tiers indépendant et que vous pouvez vous rendre dans une collectivité d'intérêt et dire : « Voici ce que nous avons fait; voici notre rendement; voici une évaluation crédible de notre rendement réalisée par un tiers », cela aide énormément à démontrer que l'entreprise est déterminée à mettre ces principes en œuvre, en plus d'inspirer un meilleur degré de confiance entre l'entreprise et les collectivités où elles font des affaires.

La sénatrice Seidman : Comment établissez-vous les normes ou les protocoles? Est-ce qu'il existe de meilleures pratiques internationales? Comment établit-on cela?

M. Marshall : Au sein de l'AMC, il y a un cadre de gestion. Je ne vais pas aller trop loin dans les détails, car ce n'est pas mon domaine de spécialité à l'AMC. Un de mes collègues, Ben Chalmers, a la responsabilité de gérer ce programme. Je me ferai un plaisir de lui transmettre les questions que le comité souhaite lui poser ou de le mettre en contact avec le président du comité ou avec la greffière pour qu'il vienne vous faire une présentation plus complète et approfondie sur VDMD. Je ne veux pas donner l'impression d'avoir un degré de compétence que je n'ai pas dans ce domaine.

La sénatrice Seidman : Je demande cela entre autres en raison du très récent rapport du gouvernement de la Colombie-Britannique sur la rupture de la digue de retenue des résidus miniers à la mine Mount Polley. D'après ce que j'ai compris, à cause de ce qui s'est produit là, il y a — sans doute encore en ce moment — une réévaluation des normes établies en particulier pour les résidus.

Je suis curieuse. Comment établissez-vous les normes au début? Puis, quand des problèmes surgissent, comment réévaluez-vous et modifiez-vous les normes au besoin? Dans ce cas, bien entendu, vous devez le faire, car c'est assez grave.

M. Marshall : Vous avez raison, c'est un incident très grave. L'industrie prend très au sérieux ses responsabilités relatives à la gestion des résidus. Elle surveille l'évolution de la situation de très près et va travailler avec les autorités sur la base des recommandations venant des rapports produits à la suite des enquêtes gouvernementales ou autres sur la cause de la rupture.

Le sénateur Patterson : Vous avez avec raison donné l'infrastructure comme étant le principal obstacle à l'exploitation minière dans le Nord, bien qu'il soit très étonnant qu'elle se fasse malgré les obstacles. D'après moi, c'est une excellente nouvelle, que des entreprises aient malgré tout réussi à investir sans l'infrastructure qu'on trouve ailleurs au Canada.

Vous avez mentionné John A. Macdonald. Mon héros, c'est John Diefenbaker, qui avait comme thème l'établissement des voies d'accès aux ressources et qui a construit l'autoroute Dempster, du Yukon à la côte de l'Arctique, qui a prolongé la voie ferrée jusqu'à Hay River, qui a construit des barrages hydroélectriques au Yukon et aux T.N.-O., ce qui a stimulé les exploitations comme celle de la mine Pine Point.

Our current government did invest in extending the Dempster from Inuvik to the coast, but there was a community at the end of that road, Tuktoyaktuk, that road is being built right now. The stated policy of our current government is that given that mines have a limited life, major infrastructure investments from Canada will also have to benefit communities so that there is a long-term legacy. As you said earlier, unfortunately mineral deposits don't locate themselves near communities. In any event, most northern communities are small.

I wonder if you would comment on this stated policy, that a road or infrastructure won't be built to nowhere, to a mine that has a finite life, but rather it should also have a legacy component. What's the industry view of that?

Mr. Marshall: I think that one of the recommendations, namely the 25 per cent conditionally repayable contribution — we shaped that recommendation in accordance with the belief that there is a public value to the investment in infrastructure in the territories, anywhere, for that matter. The potential is there.

How we've shaped that particular recommendation is for the loan to be pardoned at the end of mine life in exchange for the company's handing over the infrastructure to the Crown. For regions that are quite remote, is there a guarantee that the piece of infrastructure will be used as readily as it was used when it was built by the mine? There is no guarantee. What we do see is that in many instances the development of communities in those regions has followed pathways where infrastructure was built and enabled a type of development that without that infrastructure would never have happened.

Again, is it a perfect solution? No. Is it something that provides the potential? Yes. Is there risk involved in that, from a public investment standpoint? Yes. But there's an incredible amount of risk involved from a private sector investment standpoint as well. When we think about Canada's Northern Strategy, or when we think about the Arctic foreign policy, and we think about Canada's being Chair of the Arctic Council, focusing on the northerner, focusing on development for the northerner, our view is that there's a reasonable argument to be made that part of that risk can be shared because much of the benefit that results helps northerners, helps Aboriginals and helps Canadians overall in the long run.

The Chair: Thank you very much, Mr. Marshall, for your comments. They were very interesting. We had some good questions and great answers. I appreciate you taking time out of your busy schedule to come here and share with us your thoughts.

Mr. Marshall: Thank you.
(The committee adjourned.)

Notre gouvernement actuel a investi dans la prolongation de l'autoroute Dempster d'Inuvik à la côte, mais il y a une communauté au bout de cette route, Tuktoyaktuk, et on construit la route en ce moment. Selon la politique énoncée par notre gouvernement actuel, puisque les mines ont une durée de vie limitée, il faut que les investissements importants dans l'infrastructure au Canada profitent aux collectivités de manière à laisser un héritage à long terme. Comme vous l'avez dit précédemment, malheureusement, les dépôts miniers ne vont pas s'installer près des collectivités. De toute manière, la plupart des collectivités du Nord sont petites.

Pourriez-vous nous parler de cette politique qui a été énoncée, selon laquelle une route ou un élément d'infrastructure ne peut amener nulle part, comme à une mine dont la durée de vie est limitée, et que la route ou l'élément d'infrastructure doit laisser un héritage? Quel est le point de vue de l'industrie à ce sujet?

M. Marshall : Je crois que c'est l'une des recommandations, la contribution remboursable conditionnelle de 25 p. 100 — nous avons formulé cette recommandation en fonction de la conviction selon laquelle l'investissement dans l'infrastructure des territoires ou n'importe où ailleurs s'accompagne d'une valeur pour le public. Le potentiel est là.

Selon cette recommandation en particulier, le prêt serait radié à la fin de la vie utile de la mine en contrepartie de la transmission de l'infrastructure par l'entreprise à la Couronne. Pour les régions très éloignées, est-il garanti que l'élément d'infrastructure va servir aussi facilement que c'était le cas quand il a été construit par la compagnie minière? Il n'y a pas de garantie. Ce que nous voyons en fait dans bien des cas, c'est que le développement des collectivités dans ces régions se fait là où l'infrastructure a été construite. C'est du développement qui, sans cette infrastructure, ne se serait jamais produit.

Encore là, est-ce la solution parfaite? Non. Est-ce que cette solution offre du potentiel? Oui. Est-ce qu'il y a des risques, du point de vue de l'investissement public? Oui. Mais le risque est incroyablement grand du point de vue de l'investissement du secteur privé aussi. Quand nous pensons à la Stratégie du Canada pour le Nord, à la Politique étrangère pour l'Arctique et au Canada qui préside le Conseil de l'Arctique, à l'attention portée au Nord, au développement du Nord, nous nous disons qu'il est raisonnable de faire valoir que le risque peut être partagé, car il y a d'importants bienfaits pour les habitants du Nord, les Autochtones et les Canadiens dans l'ensemble.

Le président : Merci beaucoup de vos observations, monsieur Marshall. C'était très intéressant. Nous avons eu de bonnes questions et d'excellentes réponses. Je vous remercie d'avoir pris le temps de venir nous faire part de vos idées malgré votre horaire chargé.

M. Marshall : Merci.
(La séance est levée.)

OTTAWA, Tuesday, February 24, 2015

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill C-40, An Act respecting the Rouge National Urban Park, met this day at 5:06 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Richard Neufeld (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. My name is Richard Neufeld. I represent the province of British Columbia in the Senate, and I am chair of this committee.

I would also like to welcome honourable senators, any members of the public with us in the room, and viewers all across the country who are watching on television. As a reminder to those watching, these committee hearings are open to the public and also available via webcast on the sen.parl.gc.ca website. You may also find more information on the schedule of witnesses on the website under “Senate Committees.”

I would now ask senators around the table to introduce themselves, and I will introduce the deputy chair, Senator Paul Massicotte from Quebec.

Senator Patterson: Dennis Patterson, Nunavut.

Senator Enverga: Tobias Enverga. I'm from Ontario and sponsor of the bill.

Senator Eggleton: Art Eggleton, senator from Toronto. I'm the critic of the bill.

Senator Seidman: Montreal, Quebec.

The Chair: I would also like to introduce our staff, beginning with the clerk, Lynn Gordon, on my left, and our two Library of Parliament analysts, Sam Banks and Marc LeBlanc.

Bill C-40, “An Act respecting the Rouge National Urban Park,” was introduced on behalf of the Minister of the Environment in the House of Commons on June 13, 2014. The bill was passed by the House of Commons on January 26, 2015 and, following second reading in the Senate, was referred to our committee on February 19.

Rather than amend the Canada National Parks Act to establish Rouge Park as a national park, the bill creates a new standalone act establishing “Rouge National Urban Park,” a new type of federal protected area.

It gives me great pleasure to welcome before us today the Honourable Leona Aglukkaq, Minister of the Environment, Minister of Canadian Northern Economic Development Agency and Minister for the Arctic Council.

OTTAWA, le mardi 24 février 2015

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-40, Loi concernant le parc urbain national de la Rouge, se réunit aujourd'hui, à 17 h 6, pour examiner le projet de loi.

Le sénateur Richard Neufeld (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je vous souhaite la bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je m'appelle Richard Neufeld. Je représente la province de la Colombie-Britannique au Sénat et je préside ce comité.

J'aimerais également souhaiter la bienvenue aux honorables sénateurs et aux membres du public qui sont avec nous dans la pièce, ainsi qu'aux téléspectateurs de partout au pays qui nous suivent à la télévision. Je rappelle à nos téléspectateurs que ces audiences sont ouvertes au public et qu'elles sont accessibles par Webdiffusion sur le site sen.parl.gc.ca. Vous pouvez également trouver de plus amples renseignements sur l'horaire des témoins sur le site web, à la section « Comités du Sénat ».

Je vais maintenant demander aux sénateurs ici présents de se présenter, et je vais commencer en présentant le vice-président, le sénateur Paul Massicotte du Québec.

Le sénateur Patterson : Dennis Patterson, Nunavut.

Le sénateur Enverga : Tobias Enverga. Je viens de l'Ontario et je suis le parrain du projet de loi.

Le sénateur Eggleton : Art Eggleton, sénateur de Toronto. Je suis le porte-parole de l'opposition sur ce projet de loi.

La sénatrice Seidman : Montréal, Québec.

Le président : J'aimerais également vous présenter notre personnel, à commencer par la greffière, Lynn Gordon, qui se trouve à ma gauche, de même que nos deux analystes de la Bibliothèque du Parlement, Sam Banks et Marc LeBlanc.

Le projet de loi C-40, Loi concernant le parc urbain national de la Rouge, a été présenté à la Chambre des communes le 13 juin 2014 au nom de la ministre de l'Environnement. La Chambre des communes l'a adopté le 26 janvier 2015, et après la seconde lecture au Sénat, il a été renvoyé à notre comité le 19 février.

Plutôt que de modifier la Loi sur les parcs nationaux du Canada pour établir un parc national de la Rouge, ce projet de loi crée une nouvelle loi à part portant création du « parc urbain national de la Rouge », un nouveau type d'aire protégée fédérale.

C'est avec grand plaisir que j'accueille parmi nous aujourd'hui l'honorable Leona Aglukkaq, ministre de l'Environnement, ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord et ministre du Conseil de l'Arctique.

Joining the minister today are officials from Parks Canada: Alan Latourelle, Chief Executive Officer; Pam Veinotte, Field Unit Superintendent, Rouge National Urban Park; and Andrew Campbell, Vice-President of External Relations and Visitor Experience.

Minister, I understand that you have some votes to do — and we just completed our — so we'll get on with your remarks. If we have time for a few short questions, we'll take them, but I understand you have to leave at 5:35 and we'll make that happen. The floor is yours, minister.

Hon. Leona Aglukkaq, P.C., M.P., Minister of the Environment: Thank you, Mr. Chair, and senators, honourable members. Ladies and gentlemen, thank you for the opportunity to speak to you this afternoon about the Rouge National Urban Park. The act is a key initiative that supports the National Conservation Plan that we launched last year in May. The bill will create and establish Canada's first national urban park. It will connect millions of Canadians and residents of the Greater Toronto Area to our world-class network of protected areas. It will also help foster an appreciation for our country's natural, cultural and agricultural heritage.

The establishment of the Rouge national urban park represents a truly unique opportunity for Canada. With a study area of 58 square kilometres, the proposed national urban park will be one of the largest urban parks of its kind in the world. It will be 16 times larger than New York's Central Park and 13 times the size of Stanley Park in Vancouver.

Located in the eastern sector of the Greater Toronto Area, the Rouge national urban park will serve as a gateway for people to connect with and discover Canada's world-renowned network of protected areas. It will be the first national park in Canada easily accessible by public transit, and the park will engage and inspire current and future generations of Canadians to become stewards of our country's shared natural, cultural and agricultural heritage.

Allow me to provide you with a brief snapshot of the Rouge and how Parks Canada came to be involved.

The current regional Rouge Park, as it exists today, was created in 1995 and spans about 40 square kilometres. From 1995 to 2012, the park was managed by the Rouge Park Alliance, a group whose chair was appointed by the provincial government of the province of Ontario.

In 2010, the alliance commissioned and released a landmark governance report for Rouge Park. The alliance came to the realization that although Rouge Park had made significant progress since its creation in 1995, there were many long-standing issues, including insufficient ecological protection, lack of stable funding and no comprehensive master plan. These issues could not be solved under the alliance's governance model, under the provincial model.

Elle est accompagnée aujourd'hui de fonctionnaires de Parcs Canada : Alan Latourelle, directeur général; Pam Veinotte, directrice de l'unité de gestion, parc urbain national de la Rouge; et Andrew Campbell, vice-président de la Direction générale des relations externes et de l'expérience du visiteur.

Madame la ministre, je sais que vous devrez bientôt aller voter — nous venons tout juste de voter nous-mêmes —, donc nous allons sans plus tarder entendre votre allocution. Si nous avons le temps de vous poser quelques questions brèves, nous le ferons, mais je crois que vous devez nous quitter à 17 h 35, et nous allons nous assurer de vous le permettre. La parole est à vous, madame la ministre.

L'honorable Leona Aglukkaq, C.P., députée, ministre de l'Environnement : Merci, monsieur le président, honorables sénateurs, mesdames et messieurs. Je vous remercie de me donner l'occasion de vous parler cet après-midi de la Loi sur le parc urbain national de la Rouge. Cette loi est une initiative importante qui appuie le Plan de conservation national que nous avons lancé l'année passée, en mai. Ce projet de loi établira le premier parc national en milieu urbain du Canada, qui rapprochera des millions de Canadiens et de résidents de la région du Grand Toronto de notre réseau d'aires protégées reconnu partout dans le monde. De plus, ce parc aidera les gens à apprécier le patrimoine naturel, culturel et agricole de notre pays.

La création du parc urbain national de la Rouge constitue une occasion unique pour le Canada. Étant donné sa superficie proposée de 58 kilomètres carrés, le projet de parc urbain national de la Rouge sera l'un des plus grands parcs urbains du monde. Il sera 16 fois plus grand que Central Park, à New York, et 13 fois plus grand que le parc Stanley, à Vancouver.

Situé dans le secteur est de la région du Grand Toronto, le parc urbain national de la Rouge permettra aux gens de découvrir le réseau des aires protégées du Canada reconnu mondialement et de s'en rapprocher. Ce sera le premier parc national du Canada facilement accessible en transports en commun. Il sera également une source de mobilisation et d'inspiration pour les générations actuelles et futures de Canadiens, les encourageant ainsi à devenir des intendants de notre patrimoine naturel, culturel et agricole.

Permettez-moi maintenant de vous présenter un bref survol du parc de la Rouge et de vous expliquer comment s'est concrétisé l'engagement de Parcs Canada dans ce projet.

L'actuel parc régional de la Rouge a été créé en 1995 et couvre environ 40 kilomètres carrés. De 1995 à 2012, il a été administré par la Rouge Park Alliance, un groupe dont le président était nommé par la province de l'Ontario.

En 2010, la Rouge Park Alliance a commandé et rendu public un important rapport de gouvernance sur le parc de la Rouge. À ce moment, l'alliance était consciente que malgré les réalisations considérables du parc depuis sa création en 1995, celui-ci devait faire face à divers enjeux à long terme, dont une protection écologique insuffisante, une instabilité financière et l'absence de plan directeur global. Ces enjeux ne pouvaient pas être réglés dans le cadre du modèle de gouvernance de l'alliance, du modèle de gouvernance provincial.

After considering the recommendations of the governance report, the alliance unanimously recommended that the Rouge Park become a national entity, cared for and managed under the leadership of Parks Canada.

Parks Canada's involvement in this compelling project began after our government announced in the 2011 Speech from the Throne our commitment to create a national urban park in the Rouge Valley. Since that time, we have conducted extensive public consultations on the proposed national urban park.

The legislation and draft management plan for the Rouge national urban park are the result of the most proactive and broad engagement of Canadians, communities, stakeholders and different levels of government. We have met and received feedback from close to 150 stakeholders, community and government groups and agencies. We have also heard from more than 15,000 Canadians to date.

Our government's funding announcement of \$143.7 million over the first 10 years of the park establishment and operations represents the most significant investments in the Rouge's history. This will allow us to protect and restore the park's natural ecosystems and native wildlife, and recover endangered species.

All told, we are confident that this important work will translate into the most significant act of urban conservation in the history of our country, and this is something all Canadians can be proud of. Indeed, the conservation benefits of this initiative are substantial.

In the first 10 years of this initiative, Parks Canada will invest more than \$15 million on conservation and restoration priorities, and this includes archaeological surveys, environmental assessment, restoring heritage buildings and monitoring the health of ecosystems. The funding will also help us invest in species-at-risk recovery, agricultural best practices research and implementation, ecological connectivity, and eradicating invasive species throughout the park.

In contrast to this \$15 million investment in conservation by our government, the Rouge Park's previous annual budget for restoration work was about \$200,000 a year.

I would like to take a moment to also compare the Rouge national urban park act with one specific piece of Ontario legislation, the Greenbelt Act.

I would like to first say that Parks Canada recognizes the importance of Ontario's greenbelt and the many excellent achievements in nature conservation and the protection of agricultural lands that have been made in Ontario's greenbelt since its creation in 2005.

That said, let me make myself very clear. As much as we respect Ontario's Greenbelt Act, there is simply no comparison to be made. Bill C-40 is by far much stronger. In contrast with

Après avoir analysé les recommandations du rapport sur la gouvernance, l'alliance a recommandé unanimement que le parc de la Rouge devienne une institution nationale, entretenue et gérée sous le leadership de Parcs Canada.

La participation de Parcs Canada dans cet exceptionnel projet donne suite à l'engagement pris par notre gouvernement dans le discours du Trône de 2011 de créer un parc urbain national dans la vallée de la Rouge. Depuis, nous avons tenu de vastes consultations publiques sur le parc proposé.

Le projet de loi et l'ébauche de plan directeur visant le parc urbain national de la Rouge sont le fruit du plus vaste processus proactif de mobilisation incluant une grande variété d'opinions exprimées par des Canadiens, des collectivités, des intervenants et les divers ordres de gouvernement. Nous avons rencontré près de 150 intervenants, groupes ou organismes communautaires et gouvernementaux différents ou avons reçu leurs commentaires. Nous avons également recueilli l'opinion de plus de 15 000 Canadiens sur la question à ce jour.

L'annonce de notre gouvernement quant à un financement de 143,7 millions de dollars sur les 10 années suivantes pour la création et le fonctionnement du parc constitue l'investissement le plus important de l'histoire du parc de la Rouge. Cet engagement financier nous permettra de protéger et de restaurer les écosystèmes naturels ainsi que les espèces fauniques indigènes et les espèces en péril.

Ainsi, nous sommes persuadés que ces efforts aboutiront à la plus importante mesure de conservation urbaine de l'histoire du Canada. C'est là une réalisation dont toute la population canadienne peut être fière, et en effet, les avantages de cette initiative sur le plan de la conservation sont considérables.

Au cours des 10 premières années du projet, Parcs Canada investira plus de 15 millions de dollars dans des priorités de conservation et de restauration, comme les relevés archéologiques, les évaluations environnementales, la restauration d'édifices patrimoniaux et la surveillance de la santé des écosystèmes. L'investissement nous aidera également dans le rétablissement d'espèces en péril, la recherche et la mise en œuvre de meilleures pratiques agricoles, la connectivité écologique et l'éradication d'espèces invasives dans l'ensemble du parc.

Cet investissement de 15 millions de notre gouvernement dans la conservation fait contraste avec l'ancien budget annuel de restauration du parc de la Rouge, qui totalisait environ 200 000 \$ par année.

J'aimerais maintenant prendre un moment pour comparer la Loi sur le parc urbain national de la Rouge et la Loi sur la ceinture de verdure de la province de l'Ontario.

Je veux d'abord souligner que Parcs Canada reconnaît l'importance de la ceinture de verdure de l'Ontario et applaudit les nombreux progrès qui y ont été réalisés depuis sa création, en 2005, au chapitre de la conservation de la nature et de la protection agricole.

Cela dit, je veux être très claire. Malgré tout notre respect pour la Loi sur la ceinture de verdure, elle ne peut soutenir la comparaison. Le projet de loi C-40 offre une bien meilleure

Bill C-40, Ontario's Greenbelt Act does not provide any law enforcement mechanisms to protect the park's resources, does not put any limits on the development of infrastructure, allows aggregated resource extraction, allows hunting, and contains loopholes that allow dumping of contaminated soil and the killing of endangered species.

Bill C-40 is much stronger by ensuring the Rouge's natural ecosystems and cultural landscapes are protected. For example, there are no loopholes that allow for inappropriate development or resource extraction. All endangered species will be protected to the full extent of the federal law. There will be year-round law enforcement with stiff penalties. Dumping, poaching, polluting and removal of artifacts, wildlife and fossils will be strictly prohibited. Hunting, mining and all other forms of mineral extraction will be strictly prohibited.

Bill C-40 also protects and promotes a vibrant farming community and sustainable farming practices. The bill will protect Class 1 farmland and end any fear of encroachment on the park's natural, cultural and agricultural values.

To summarize, Bill C-40 will provide Parks Canada with the strongest-ever legislative framework in the Rouge's history, one that applies to the entire park, protects nature, culture and agriculture; takes into account the realities of the fourth largest urban area in North America; respects all agreements, commitments and dialogue with all public landholders contributing lands to the national urban park; and fulfills the vision of the Rouge Park Alliance by creating a much-enhanced protected area.

Parks Canada is honoured to have this opportunity to establish the Rouge national urban park in close proximity to 20 per cent of Canada's population. This will be a nationally protected area where natural, cultural and agricultural resources and landscapes are managed in an integrated manner and are protected, appreciated and experienced by everyone.

Our agency's sincere hope is to create a national urban park that will help to preserve and protect this national treasure for present and future generations. Now is our chance to get things right for the Rouge, to ensure that the park is protected in both the short and the long term. Once under the care of Parks Canada, Rouge national urban park will be healthy and resilient for generations to come.

With that, I'd be happy to take your questions. Thank you.

The Chair: Thank you, minister.

protection. Contrairement au projet de loi C-40, la Loi sur la ceinture de verdure de l'Ontario ne prévoit pas de mécanismes d'application de la loi pour protéger les ressources du parc; elle ne limite pas l'aménagement d'infrastructures; elle permet l'extraction des ressources en agrégats; elle autorise la chasse et elle contient des échappatoires permettant le déversement de sols contaminés et la mise à mort d'espèces en péril.

Le projet de loi C-40 offre une bien meilleure protection car il rend obligatoire la protection des écosystèmes naturels et des paysages culturels de la Rouge. Par exemple, il ne contient pas d'échappatoire qui permettrait la mise en valeur inappropriée ou l'extraction de ressources. Toutes les espèces en péril seront protégées avec toute la vigueur de la loi fédérale. Une mise en application assortie de sanctions sévères est prévue à longueur d'année. Des déversements, le braconnage, la pollution et le prélèvement d'artéfacts, d'animaux ou de fossiles sont strictement interdits. C'est le cas aussi pour la chasse, l'exploitation minière et toute autre forme d'extraction de minéraux.

Le projet de loi C-40 protège et favorise également une communauté et des pratiques agricoles saines et durables, tout en protégeant les précieuses terres agricoles de classe 1 et en apaisant les craintes liées à la détérioration des caractéristiques naturelles, culturelles et agricoles du parc.

Bref, le projet de loi C-40 constitue le cadre législatif le plus rigoureux de l'histoire de la Rouge applicable par Parcs Canada, c'est-à-dire : il s'applique à toute la superficie du parc; il protège les ressources naturelles, culturelles et agricoles; il tient compte des réalités de la quatrième plus grande région urbaine en Amérique du Nord; il respecte toutes les ententes, tous les engagements et tous les dialogues survenus avec les propriétaires fonciers publics qui possèdent des terres faisant partie du parc urbain national; il concrétise la vision de la Rouge Park Alliance en mettant en place une zone protégée fortement rehaussée.

C'est avec fierté que Parcs Canada accueille cette occasion d'établir le parc urbain national de la Rouge, à proximité immédiate de 20 p. 100 de la population canadienne. Il s'agira d'une aire protégée nationale où les ressources et les paysages culturels, naturels et agricoles seront préservés et gérés de façon intégrée, de façon à ce que tous les visiteurs d'ici et d'ailleurs puissent y vivre des expériences mémorables.

Notre agence espère sincèrement que la création de ce parc urbain national aidera à préserver et à protéger ce trésor national pour les générations d'aujourd'hui et de demain. Voilà notre chance de bien faire les choses pour la protection du parc de la Rouge, pour veiller à ce que son patrimoine naturel, culturel et agricole reçoive la meilleure protection possible tant à court terme que pour les années futures. Sous la garde de Parcs Canada, le parc urbain national de la Rouge restera sain et résilient au bénéfice des générations de demain.

Sur ce, je serai heureuse de répondre à vos questions. Merci.

Le président : Merci, madame la ministre.

Respecting the minister's time we have 15 minutes and five questioners, so I'm going to ask you to ask one question so we can actually touch on everyone.

Senator Massicotte: Thank you, minister, for being with us today. This is very important.

When you first get involved in this proposed park and this proposed legislation, you say, wow, it's obviously very good news for Canada, very good news for Toronto as a city, and one would say this should be an easy one. Who could disagree?

But then we find out, once we start delving into the topic — and I'm sure the minister is very much aware — where the Province of Ontario is not prepared to cede their portion of the territory, which exceeds 50 per cent of the park. It looks like the debate is about the wording and the emphasis on conservation versus the balance of all the interests.

Minister, would you try to clarify for us why this disagreement exists in spite of the memorandum of understanding? It looks like a minor difference of opinion, but probably much emphasis. Why couldn't the parties agree and why wasn't the federal government more flexible to seek agreement with the Province of Ontario?

Ms. Aglukkaq: I'm making the assumption that you're talking about the land transfer issue?

Senator Massicotte: Yes.

Ms. Aglukkaq: Okay.

We are very disappointed with Ontario and their delay in transferring the provincial lands of the Rouge national urban park. We signed an agreement with all jurisdictions and land assemblies, including Ontario. To make myself very clear, the federal government is honouring that agreement and moving forward with the agreement that we had signed, and we are living up to the terms of the agreement that we signed with the Province of Ontario. All lands under Parks Canada's care will receive the strongest protection.

Minister Duguid's comments continue to surprise us as there had been no previous indication from the Province of Ontario that federal policies or legislation for the Rouge national urban park would prevent the support for the transfer of the provincial lands.

Indeed, we have honoured Ontario's wishes when we signed the original agreement, every step of the way, and we'll continue to do that.

For the past three years, my officials have met with their provincial counterparts on dozens of occasions to discuss the land assembly of the Rouge national urban park. These discussions have always been very positive and collaborative, so I remain optimistic that Ontario will honour its commitment to transfer

Compte tenu du temps dont dispose la ministre, nous avons 15 minutes. Cinq personnes pourront poser des questions, donc je vais demander à chacune de ne poser qu'une question pour que tout le monde puisse parler.

Le sénateur Massicotte : Merci d'être avec nous aujourd'hui, madame la ministre. C'est très important.

Lorsqu'on apprend que le gouvernement propose de créer ce parc et d'adopter cette loi, on se dit que c'est fantastique, que c'est de toute évidence une excellente nouvelle pour le Canada et pour la ville de Toronto, que le projet de loi devrait être adopté sans faire de vagues. Qui pourrait être contre?

Puis on se rend compte, quand on commence à creuser le sujet — et je suis certain que la ministre est très au courant —, que la province de l'Ontario n'est pas prête à céder sa portion du territoire, qui représente plus de 50 p. 100 du parc. Il semble que ce soit le libellé qui pose problème et l'importance accordée à la conservation par rapport à tous les autres intérêts.

Madame la ministre, pourriez-vous essayer de nous expliquer pourquoi ce désaccord existe malgré le protocole d'entente? Il semble y avoir là une petite divergence d'opinion, mais qui prend beaucoup d'importance, probablement. Pourquoi les parties n'arrivent-elles pas à s'entendre et pourquoi le gouvernement fédéral n'est-il pas plus souple dans sa démarche pour s'entendre avec l'Ontario?

Mme Aglukkaq : Je suppose que vous parlez du transfert des terres?

Le sénateur Massicotte : Oui.

Mme Aglukkaq : D'accord.

Nous sommes très déçus que l'Ontario tarde ainsi à nous transférer les terres provinciales du parc urbain national de la Rouge. Nous avons signé une entente avec toutes les parties et les assemblées territoriales, dont l'Ontario. Je tiens à être très claire : le gouvernement fédéral honore cette entente et prend les mesures qu'il s'est engagé à prendre en la signant; nous respectons les modalités de l'entente signée avec l'Ontario. Toutes les terres sous la garde de Parcs Canada recevront la plus haute protection.

Les commentaires du ministre Brad Duguid continuent de nous surprendre, car la province de l'Ontario n'avait donné aucune indication selon laquelle les politiques ou les lois fédérales concernant le parc urbain national de la Rouge empêcheraient l'appui au transfert des terres provinciales.

En effet, nous avons respecté, à chaque étape, les souhaits de l'Ontario lorsque nous avons signé l'entente initiale, et nous continuerons de les respecter.

Au cours des trois dernières années, mes représentants ont rencontré leurs homologues provinciaux à des dizaines de reprises pour discuter du regroupement des terres pour le parc urbain national de la Rouge. Ces discussions ont toujours été très positives et se sont déroulées sous le signe de la collaboration; je

the land and live up to the federal-provincial agreement that they signed onto a few years back, just as we are doing our part in honouring that agreement.

We are urging Ontario to do the right thing and honour its commitment to Canadians and Ontarians, and follow through on the promises to transfer their lands to the federal government for the Rouge national urban park.

Senator Patterson: Congratulations on this exciting new urban park.

The act before us, Bill C-40, repeatedly refers to the goal of protecting natural ecosystems and the maintenance of native wildlife and ecosystem health, but I know that national parks legislation uses different terminology, “ecological integrity.” Could you please explain why the conservation term “ecological integrity,” while it’s okay for a wilderness park, is not appropriate for an urban park such as this?

Ms. Aglukkaq: This is the first national urban park in Canadian history, so naturally the regional legislation does not fit into an urban setting. That is why we had to create the Rouge national urban park, which is unlike any other national park in Canada.

The current proposal includes major highways, rail lines, hydro corridors as well as farmland. Our bill provides the highest level of protection for the Rouge Valley while promoting a vibrant and sustainable farming community.

More than 75 per cent of the Rouge lands have already been altered and/or disturbed. Applying the wrong conservation approach would be a disservice to the park and its mixture of landscapes. If we were to implement ecological integrity in the Rouge, we would significantly impact the park. There would be increasing pressure to remove the farms that are there now and the people who reside there would have to be removed. Worthwhile facilities, such as the Toronto Wildlife Centre, would not be permitted. Land would not be removed for public future infrastructure, which is the requirement Ontario asked for and we agreed to in the past as part of the agreement. Other infrastructure, such as stream flood control structures, would have to be removed to meet the wilderness legislation. So we had to come up with a different legislation because this is an urban park.

Senator Patterson: Very helpful. Thank you.

Senator Eggleton: The Province of Ontario obviously has a different view of all of this. There was the memorandum of understanding that indicated Parks Canada will work with Ontario to develop written policies in respect of the creation, management and administration of the park that meet or exceed provincial policies. They cite the Greenbelt Plan, the Oak Ridges Moraine Conservation Plan and the Growth Plan for the Greater Golden Horseshoe, all to amplify their position on this. They

crois donc toujours que la province de l’Ontario respectera son engagement de transférer les terres et qu’elle respectera l’entente fédérale-provinciale qu’elle a signée il y a quelques années, tout comme nous la respectons.

Nous prions la province de l’Ontario de faire le nécessaire pour respecter son engagement envers les Canadiens et les Ontariens et pour concrétiser sa promesse de transférer ses terres au gouvernement fédéral pour le parc urbain national de la Rouge.

Le sénateur Patterson : Félicitations pour ce nouveau parc urbain. C’est excitant.

Le projet de loi dont nous sommes saisis, c’est-à-dire le projet de loi C-40, mentionne à de nombreuses reprises l’objectif de protéger les écosystèmes naturels et de préserver les espèces et les écosystèmes sauvages, mais je sais que dans le libellé de la Loi sur les parcs nationaux, on utilise une terminologie différente, c’est-à-dire « intégrité écologique ». Pourriez-vous nous expliquer pourquoi l’expression de conservation « intégrité écologique », même si elle s’applique à un parc à l’état naturel, ne s’applique pas à un parc urbain comme celui-ci?

Mme Aglukkaq : C’est le premier parc urbain national de l’histoire du Canada, et naturellement, la loi régionale ne s’applique pas au milieu urbain. C’est la raison pour laquelle nous avons dû créer le parc urbain national de la Rouge, un parc différent de tous les autres parcs nationaux du Canada.

La proposition actuelle vise des autoroutes importantes, des voies ferrées, des couloirs hydroélectriques ainsi que des terres agricoles. Notre projet de loi prévoit le niveau de protection le plus élevé pour la vallée de la Rouge tout en faisant la promotion d’une communauté agricole dynamique et durable.

Plus de 75 p. 100 des terres de la Rouge ont déjà été modifiées ou perturbées. L’adoption de la mauvaise approche de conservation nuirait au parc et à son mélange de paysages. La mise en œuvre de l’intégrité écologique à la Rouge entraînerait des répercussions importantes sur le parc. Il y aurait une pression accrue d’éliminer les exploitations agricoles qui s’y trouvent actuellement, et il faudrait déplacer les gens qui y résident. On ne permettrait pas la présence de certaines installations utiles, par exemple le Toronto Wildlife Centre. On ne pourrait pas réserver des parcelles de terre pour les futurs besoins en infrastructure publique, même si c’est une exigence de l’Ontario que nous avons acceptée dans le cadre de l’entente. Il faudrait enlever d’autres éléments d’infrastructure, par exemple des structures de protection contre les crues, pour satisfaire aux exigences des dispositions sur les espèces sauvages. Nous avons donc dû rédiger une nouvelle loi, car il s’agit d’un parc urbain.

Le sénateur Patterson : C’est très utile. Merci.

Le sénateur Eggleton : La province de l’Ontario a manifestement un point de vue différent à cet égard. En effet, un protocole d’entente a indiqué que Parcs Canada collaborera avec l’Ontario pour élaborer des politiques écrites liées à la création, à la gestion et à l’administration du parc qui respectent les exigences des politiques provinciales ou les dépassent. Les intervenants ont cité le Plan de la ceinture de verdure, le Plan de conservation de la moraine d’Oak Ridges et le Plan de croissance

came to the conclusion in the end that they would not transfer the land, so it's not a big a park as you're indicating. You're saying 58 square kilometres, but it's only 36 because the province will not transfer the land. So it's not as big a park and it's more dispersed.

When saying they wouldn't transfer the land, they said:

Under current provincial laws and regulations, Ontario's portion of the proposed park receives a high degree of environmental protection. Our government has always been a strong supporter of the Rouge National Urban Park, but it will not allow weaker laws to govern the lands.

Yes, you have a different view of it than they have. I understand that, but they also have in their corner a whole raft of organizations that are part of the desire to create a national urban park. The Canadian Parks and Wilderness Society, the Friends of Rouge Watershed, Environmental Defence, the STORM Coalition, Nature Canada and Ontario Nature all want the park, but they don't want it the way your government's handling it. They think the way your government's handling it is wrong.

I thought you would be paying more attention to what the province thinks as the right way to go. They've been involved in this Rouge Valley park for a much longer period of time.

In view of this standoff here at the moment, would you agree to go back to the table, get your officials back to the table to talk to the provincial government, the Province of Ontario, and meanwhile request that this bill be deferred until you can have a settlement of the issue with the province?

Ms. Aglukkaq: Thank you for that question.

In terms of comparison between the two legislations, I would encourage you to do the comparison, because there is a significant difference between the federal legislation and the provincial legislation. I said in my opening remarks that the alliance came to us for those enhanced provisions. So I think it's very clear, in terms of moving forward, where the original direction came from to have Parks Canada involved in the protection of the Rouge area.

The Government of Canada, as I stated, is unequivocally meeting the terms and conditions of the federal-provincial land assembly agreement for the Rouge national urban park. We are honouring what we agreed to with Ontario. It is unfortunate that Ontario is playing politics and at the last minute has decided not to transfer the land.

Senator Eggleton: Maybe you're playing politics.

Ms. Aglukkaq: The only requirement in the agreement related to legislation is that the legislation provides the flexibility to accommodate Ontario's future infrastructure and transportation

de la région élargie du Golden Horseshoe pour faire valoir leur position à cet égard. Au bout du compte, ils ont conclu qu'ils ne transféreraient pas les terres, et le parc n'est donc pas aussi grand que vous l'indiquez. Vous parlez de 58 kilomètres carrés, mais il a seulement 36 kilomètres carrés, car la province ne transférera pas les terres. Ce n'est donc pas un parc aussi grand et il est plus dispersé.

Lorsque les intervenants ont annoncé qu'ils ne transféreraient pas les terres, ils ont dit :

En vertu des lois et règlements provinciaux en vigueur, la portion du parc proposé appartenant à l'Ontario bénéficie d'une protection environnementale rigoureuse. Notre gouvernement a toujours été un fervent partisan du parc urbain national de la Rouge, mais il ne tolérera aucun affaiblissement des lois le régissant.

Oui, vos points de vue sont différents. Je comprends cela, mais ils ont également avec eux toute une série d'organismes qui souhaitent créer un parc urbain national. La Société pour la nature et les parcs du Canada, Friends of Rouge Watershed, Environmental Defence, la STORM Coalition, Nature Canada et Ontario Nature soutiennent tous la création du parc, mais pas la façon dont votre gouvernement entend le créer. Selon eux, le gouvernement s'y prend de la mauvaise façon.

Je pensais que vous auriez donné plus de poids à l'avis des représentants de la province sur la bonne façon de procéder. En effet, ils se consacrent à ce projet du parc de la Rouge depuis beaucoup plus longtemps.

Étant donné l'impasse où nous nous trouvons actuellement, accepteriez-vous de retourner à la table de négociations pour parler aux représentants du gouvernement provincial de l'Ontario et de demander que le projet de loi soit reporté jusqu'à ce que vous ayez réglé la question avec la province?

Mme Aglukkaq : Je vous remercie d'avoir posé la question.

Je vous encourage à comparer les deux lois, car il y a une différence importante entre la loi fédérale et la loi provinciale. Dans mon exposé, j'ai dit que les représentants de l'alliance étaient venus nous voir au sujet de ces dispositions améliorées. Je crois que cela établit clairement d'où provient la directive d'obtenir la participation de Parcs Canada pour la protection de la région de la Rouge.

Le gouvernement du Canada, comme je l'ai indiqué, respecte sans équivoque les modalités de l'entente fédérale-provinciale sur le regroupement des terres pour le parc urbain national de la Rouge. Nous respectons l'entente que nous avons avec l'Ontario. Il est malheureux que les représentants de l'Ontario se livrent à des jeux politiques et décident, à la dernière minute, de ne pas transférer les terres.

Le sénateur Eggleton : Peut-être que vous vous livrez à des jeux politiques.

Mme Aglukkaq : La seule exigence de l'entente liée au projet de loi, c'est que ce dernier doit prévoir la souplesse nécessaire pour répondre aux futurs besoins en matière d'infrastructure et de

needs. That was a requirement. Under Bill C-40, it also allows the removal of land for this purpose of up to 200 hectares or equivalent to 245 Canadian football fields. Ontario made that provincial request in the agreement that we signed on to, which we agreed to and we're honouring.

So the agreement does not require or mention ecological integrity, any conservation standards or any prioritization of nature over culture and agriculture. We agreed to holding off on 245 Canadian football field sizes of land for Ontario. Introducing the ecological integrity provision at the very last minute and not honouring the agreement will mean the removal of farmland, the land that the First Nations have used for thousands of years to hunt on, to removing infrastructure in that region, to meet the ecological integrity provision that they are proposing. That particular provision does not make any sense in an urban park, as I stated before. It makes sense in a wilderness park, but in an urban park in the Toronto area, it would be removing hydro lines, rail. It does say —

Senator Eggleton: Some of us know Toronto better than you do.

Ms. Aglukkaq: That's what ecological integrity means.

Senator Eggleton: You're reading your notes there. I think you should get back to the table with the province.

Ms. Aglukkaq: Thank you for your comments.

The Chair: Around here we show some respect at this committee. I would expect everyone to actually do that, including the last questioner.

Senator Enverga: Thank you for the presentation, minister. It's an honour to have you here today. After 30 years of deliberations and people wanting to have this park, just like me, it's about time we have it because my kids love this park.

The thing is, it is claimed that the government did not listen to those who have objections to the bill. How many groups have you consulted with during the process?

Ms. Aglukkaq: As I stated earlier, when the request was made to our government to start the process of establishing an urban park, we did an engagement process that is quite extensive. Since our government announced in the 2011 Throne Speech that we would move forward, 15,000 Canadians have provided their views on it. Perspectives of more than 150 organizations have also been involved in the workshops, meetings and presentations. We've had engagement with the First Nations in that region that use the land traditionally, who have been engaged through this process. We completed last summer an extensive four-month process public engagement with the parks on a management plan. The municipalities have been engaged in those discussions, and the

transports de l'Ontario. C'était une exigence. Le projet de loi C-40 permet également de conserver jusqu'à 200 hectares de ces terres ou l'équivalent de 245 terrains de football canadiens à cette fin. L'Ontario a fait cette demande provinciale dans l'entente que nous avons signée, et nous avons respecté notre engagement.

Il s'ensuit que l'entente n'exige ou ne mentionne pas l'intégrité écologique, des normes en matière de conservation ou le caractère prioritaire de la nature sur les cultures et l'agriculture. Nous avons accepté de conserver une parcelle de terre de la taille de 245 terrains de football canadiens pour l'Ontario. Si les intervenants invoquent la disposition de l'intégrité écologique à la toute dernière minute et ne respectent pas l'entente, cela signifie qu'on devra éliminer les terres agricoles, les terres utilisées par les Premières Nations pour la chasse depuis des milliers d'années et l'infrastructure dans cette région, afin de satisfaire à cette disposition d'intégrité écologique. Cette disposition n'a aucun sens dans un parc urbain, comme je l'ai mentionné plus tôt. Elle est sensée lorsqu'il s'agit d'un parc à l'état naturel, mais dans un parc urbain situé dans la région de Toronto, elle entraînerait l'élimination de lignes électriques et de voies ferrées. On précise...

Le sénateur Eggleton : Certains d'entre nous connaissent mieux Toronto que vous.

Mme Aglukkaq : C'est la signification de l'intégrité écologique.

Le sénateur Eggleton : Vous lisez vos notes. Je crois que vous devriez retourner à la table de négociations avec la province.

Mme Aglukkaq : Je vous remercie de vos commentaires.

Le président : Au sein de notre comité, nous faisons preuve d'un certain respect. Je m'attends à ce que tout le monde respecte cette règle, y compris la dernière personne qui a posé une question.

Le sénateur Enverga : Je vous remercie de votre exposé, madame la ministre. C'est un honneur de vous avoir ici aujourd'hui. Les gens, tout comme moi, souhaitent la création de ce parc et les délibérations à cet égard durent depuis 30 ans. Il serait à peu près temps que nous le créions, car mes enfants adorent ce parc.

Le problème, c'est qu'on soutient que le gouvernement n'a pas écouté ceux qui ont émis des objections au projet de loi. Combien de groupes avez-vous consultés pendant le processus?

Mme Aglukkaq : Comme je l'ai dit plus tôt, lorsqu'on a demandé à notre gouvernement de lancer le processus menant à la création d'un parc urbain, nous avons mené un processus de participation assez vaste. Depuis que notre gouvernement a présenté ce projet dans le discours de Trône de 2011, 15 000 Canadiens ont donné leur avis à cet égard. Nous avons tenu compte de l'avis de plus de 150 organismes dans des ateliers, des réunions et des présentations. Nous avons déjà discuté avec les Premières Nations de la région qui utilisent ces terres de façon traditionnelle, et elles ont participé au processus. L'été dernier, nous avons terminé un vaste processus de participation publique d'une durée de quatre mois avec les parcs pour établir un plan de

provincial government was included in this process. It has been extensive, and many people have participated in giving their feedback.

Senator Enverga: That's great.

Senator Seidman: Thank you very much, minister, for being with us today.

Clause 13 of the bill allows the Minister of the Environment to enter into leases, grant easements and issue licences of occupation for public lands in the park. Could you provide some examples of the purposes for which such rights or interests may be granted, and are there any limits to the number of rights or interests?

Ms. Aglukkaq: Thank you for that question.

For the very first time in 50 years, we're going to be able to provide long-term leases, for example, with the farming community. I met with the farming community that is within this corridor, and they're happy and pleased that they're going to have long-term leases to be able to develop their lands and farm their lands with certainty. Parks Canada will assume those discussions with other landholders and negotiate through that process.

I can say that when I had the meeting with the farmers in that region, they were very supportive of the long-term certainty that this bill will allow them, and the creation of the national urban park will be a certainty within their own area of farming that this will be protected.

Parks Canada will be working closely with the farmers as well as residential tenants and property management experts in developing the leasing structure that supports that long-term leasing arrangement that would be complementary to both our needs as well as theirs. The one good example I will say is the farming industry is very happy with this development.

Senator MacDonald: Minister, thank you for being here today. I can't believe that we've never established an urban park. I think the time has come and I want to congratulate you for your efforts.

Ms. Aglukkaq: Thank you.

Senator MacDonald: I have one question about the use of the Historic Sites and Monuments Act. I grew up beside a national historic site. Our family and other families had a lot of land expropriated to rebuild Louisbourg back in the 1960s, so I'm familiar with the background of this stuff.

This new park is being established under section 2 of the Historic Sites and Monuments Act, and not under section 42 of the Canada National Parks Act. I assume there are some national historic sites within this park. Could you tell us what the sites are

gestion. Les municipalités ont participé à ces discussions, et le gouvernement provincial a participé à ce processus. Nous avons mené un vaste processus, et un grand nombre de personnes y ont participé en donnant leur avis.

Le sénateur Enverga : C'est formidable.

La sénatrice Seidman : Merci beaucoup, madame la ministre, d'être ici aujourd'hui.

L'article 13 du projet de loi permet au ministre de l'Environnement de louer ou d'assujettir à des servitudes des terres domaniales situées dans le parc ou de délivrer des permis d'occupation de celles-ci. Pourriez-vous nous fournir quelques exemples des raisons pour lesquelles de tels droits ou intérêts sont accordés? Ce nombre de droits ou d'intérêts est-il limité?

Mme Aglukkaq : Je vous remercie d'avoir posé la question.

Pour la toute première fois en 50 ans, nous serons en mesure d'offrir la location à long terme, par exemple avec la communauté agricole. J'ai rencontré les représentants de la communauté agricole située dans ce couloir, et ils sont heureux que nous offrions des baux à long terme pour leur permettre de profiter d'une certitude pour la mise en valeur de leurs terres et de leurs exploitations agricoles. Les intervenants de Parcs Canada mèneront ces discussions avec d'autres propriétaires fonciers et ils négocieront par l'entremise de ce processus.

Je peux dire que lorsque j'ai rencontré les agriculteurs de la région, ils appuyaient réellement la certitude à long terme que leur procurera le projet de loi, et la création du parc urbain national fournira la certitude que leur propre région agricole sera protégée.

Les intervenants de Parcs Canada collaboreront étroitement avec les agriculteurs ainsi qu'avec les locataires résidentiels et des spécialistes de la gestion immobilière pour mettre au point la structure de location qui soutient cette entente de location à long terme qui servirait nos besoins et leurs besoins. J'aimerais souligner que l'industrie agricole est très heureuse de ce développement.

Le sénateur MacDonald : Madame la ministre, je vous remercie d'être ici aujourd'hui. Je n'arrive pas à croire que nous n'avons jamais créé de parc urbain. Je crois qu'il est temps de le faire et je tiens à vous féliciter de vos efforts en ce sens.

Mme Aglukkaq : Merci.

Le sénateur MacDonald : J'aimerais poser une question sur le recours à la Loi sur les lieux et monuments historiques. J'ai grandi près d'un site historique. En effet, ma famille et d'autres ont vécu l'expropriation de nombreuses parcelles de terre pour la reconstruction de Louisbourg dans les années 1960, et je connais donc bien ce genre de processus.

Ce nouveau parc est créé en vertu de l'article 2 de la Loi sur les lieux et monuments historiques, et non en vertu de l'article 42 de la Loi sur les parcs nationaux du Canada. Je présume qu'il y a quelques sites historiques nationaux à l'intérieur du

and why they are going to be managed under the Historic Sites and Monuments Act as opposed to the Canada National Parks Act?

Andrew Campbell, Vice-President of External Relations and Visitor Experience, Parks Canada: Senator MacDonald, thank you for the question.

One of the special things about the Rouge Valley and the area that the park is in is that it's one of the oldest Seneca communities. Carrying Place was a route used by the Seneca to take canoes out and trade routes up to Lake Simcoe, if you're familiar with the area. That is one national historic event.

As well, there is Bead Hill, a 17th century Seneca village used primarily by the agrarian people of the Seneca, farming that land back as far as hundreds of years ago. That's an unexcavated archaeological site, very close to Highway 401 on the lower section of the park. The bill gives those sites the greatest protection that we have for national historic sites in the country.

Senator MacDonald: Any plans to excavate there?

The Chair: Senator MacDonald, we're pushing the time with the minister. In fact, we're a bit over time.

Thank you very much, minister, for coming. I'm sorry we started a little late, but it's the same with you; you had votes and we had votes. Thank you very much for coming, and we'll continue with some questions with your staff. I appreciate it.

Ms. Aglukkaq: Thank you for your time.

The Chair: We'll continue with questions.

Senator Massicotte: I'll tell you my reflection. I read the House of Commons proceedings in Question Period, the memorandum of agreement you have with the Province of Ontario and the proposed act. I see where the difference of opinion lies with several words, different emphasis, some more inclusive. In other words, your wording is more general.

To be frank with you, I've negotiated probably thousands of agreements. I see the difference of opinion and can appreciate that some people put a lot of emphasis on a difference of words. However, I'm surprised you cannot come to an agreement because I think you could use a couple of words differently, or with a different slant, because your speeches make clear the emphasis you put on the ecology. It makes it clear where your commitment is, yet the act is not as clear.

Why couldn't you come to an agreement? Was there an attempt to try to come to a couple of words that would satisfy people? It doesn't appear that you're very far apart. People obviously project their fears, and given a lack of clarity, maybe they have reason to be concerned. Why couldn't we come to a deal there?

parc. Pourriez-vous nous parler de ces sites et nous expliquer pourquoi ils seront régis par la Loi sur les lieux et monuments historiques plutôt que par la Loi sur les parcs nationaux du Canada?

Andrew Campbell, vice-président de la Direction générale des relations externes et de l'expérience du visiteur, Parcs Canada : Sénateur, je vous remercie d'avoir posé la question.

Ce qui distingue la vallée de la Rouge et la région dans laquelle se trouve le parc, c'est qu'il s'agit de l'une des plus anciennes communautés seneca. Les Seneca utilisaient Carrying Place pour transporter leurs canots et faire du commerce jusqu'au lac Simcoe, si vous connaissez la région. C'est l'un des événements historiques nationaux.

Il y a également Bead Hill, un village seneca du XVII^e siècle utilisé surtout par les Seneca, un peuple agraire qui cultivait cette terre il y a plusieurs centaines d'années. Il s'agit d'un site archéologique non exhumé situé très près de l'autoroute 401 dans la partie la plus basse du parc. Le projet de loi prévoit, pour ces sites, les meilleures mesures de protection au pays en matière de sites historiques nationaux.

Le sénateur MacDonald : Planifie-t-on d'exhumer ce site?

Le président : Sénateur MacDonald, nous étirons le temps que nous accorde la ministre. En fait, nous l'avons un peu dépassé.

Madame la ministre, nous vous remercions d'être venue. Je suis désolé que nous ayons dû commencer un peu en retard, mais vous avez dû voter, et nous aussi. Nous vous remercions beaucoup d'être venue, et nous poserons nos questions à votre personnel. Je vous remercie.

Mme Aglukkaq : Je vous remercie de votre temps.

Le président : Nous allons poursuivre avec les questions.

Le sénateur Massicotte : J'aimerais vous faire part de mes réflexions. J'ai lu le compte rendu de la période de questions de la Chambre des communes, le protocole d'entente que vous avez avec la province de l'Ontario et le projet de loi. Je constate que la différence d'opinions se fonde sur quelques mots; on met l'accent sur différentes choses, certains termes sont plus inclusifs. Autrement dit, votre libellé est plus général.

Pour être honnête, j'ai probablement négocié des milliers d'ententes. Je vois la différence d'opinions et je peux comprendre que certaines personnes accordent beaucoup d'importance aux différences dans les mots utilisés. Toutefois, je suis surpris que vous ne puissiez pas arriver à une entente, car je crois que vous pourriez utiliser deux ou trois mots de façon différente, ou leur donner une signification différente, car vos discours expriment clairement l'importance que vous accordez à l'écologie. Votre engagement est clairement indiqué, mais le projet de loi n'est pas aussi clair.

Pourquoi n'avez-vous pas réussi à conclure une entente? A-t-on tenté de trouver des mots qui satisferaient tout le monde? Il semble que vos positions ne sont pas si différentes. Les gens projettent manifestement leurs craintes, et s'il y a un manque de clarté, ils ont peut-être raison d'être inquiets. Pourquoi ne pouvions-nous pas conclure une entente dans ce cas?

Alan Latourelle, Chief Executive Officer, Parks Canada:

Mr. Chair, I think part of the issue we're facing is that we've reached an agreement. Andrew Campbell, who is sitting on my left, is the one who negotiated it with the Province of Ontario, so he knows it inside out. I was intimately involved, as well as Pam as the superintendent. We agreed that we would meet or exceed the existing policies of the Government of Ontario, and we are doing that.

Where there is confusion is that a small group out there is misleading the public by putting in clauses that don't exist anywhere currently. For example, in the Greenbelt Act, 11 or 12 priorities are established. Part of it is protecting Class 1 farmland. We're meeting that. Part of it is protection. There's nowhere in those documents currently, as they exist, that has ecological integrity in legislation that applies to these lands. We're saying the minister must make sure that the wildlife and natural features are protected. We are meeting the obligation. There are some folks who interpret the commitment we've made to go beyond what's currently in the provincial legislation.

Senator Massicotte: I buy that, and I agree with you that the proposed act is quite coherent with the MOU that was signed with the Province of Ontario. I buy that. But at the same time, when you're seen to want to work with society on the different issues they have, it makes me think of a 12-year-old saying, "No, it's my way. That's what that the wording says. I've got a right." I don't think the difference is very significant. Why wasn't there flexibility to try to satisfy the concerns as opposed to simply arguing, "Legally, we're right"? Why that emphasis?

Mr. Latourelle: I think we have to go back. For example, there were several witnesses at the environment committee in the House of Commons, and you'll hear from witnesses over the course of your deliberations. Nine out of eleven supported the ecological health concept because that concept makes sense within the area we're talking about. You'll hear from several witnesses, I'm sure, that were involved in farming, saying, for example: "In Grasslands National Park, we don't plow and we don't plant. We have relationships with farmers, but it's for grazing purposes only."

We've looked at the reality of this great place, the proposed Rouge national urban park. We're looking at it from the perspective of ensuring that there's long-term sustainable farming, that there's the protection of the park and that for the first time ever, through legislation, we're ensuring the protection from Lake Ontario to Oak Ridges Moraine; so we have met our obligation.

Senator Massicotte: I buy that. I have no problem with that.

Mr. Latourelle: To be very frank with you, this has never been raised at the official level with us before.

Alan Latourelle, directeur général, Parcs Canada : Monsieur le président, je crois qu'une partie du problème auquel nous sommes confrontés, c'est que nous avons conclu une entente. Andrew Campbell, à ma gauche, est la personne qui a négocié cette entente avec la province de l'Ontario, et il la connaît donc sous toutes ses coutures. J'y ai aussi activement participé, ainsi que Pam, à titre de directrice. Nous avons accepté de respecter les politiques existantes du gouvernement de l'Ontario ou de les dépasser, et c'est ce que nous faisons.

Toutefois, un petit groupe de gens sème la confusion dans la population en parlant de dispositions qui n'existent nulle part. Par exemple, dans la Loi sur la ceinture de verdure, on a établi 11 ou 12 priorités qui visent en partie à protéger les terres agricoles de classe 1. Nous satisfaisons à cette exigence. Il s'agit en partie de protection. Actuellement, ces documents, dans leur forme actuelle, ne font aucune mention de l'intégrité écologique en ce qui concerne ces terres. Nous disons que le ministre doit veiller à la protection des espèces sauvages et des caractéristiques naturelles. Nous satisfaisons à cette exigence. Certaines personnes interprètent notre engagement comme allant au-delà de ce qui se trouve actuellement dans la loi provinciale.

Le sénateur Massicotte : J'en suis convaincu, et je conviens avec vous que le projet de loi est conforme au protocole d'entente qui a été signé avec la province de l'Ontario. Je le crois. Toutefois, en même temps, lorsqu'on vous voit travailler avec la société et ses différents problèmes, on peut penser à un enfant de 12 ans qui veut qu'on fasse les choses à sa façon et qui affirme que le libellé lui donne raison et qu'il a des droits. Je ne crois pas que la différence soit très importante. Pourquoi n'a-t-on pas prévu la souplesse nécessaire pour permettre de régler les préoccupations au lieu de tout simplement soutenir que sur le plan juridique, on a raison? Pourquoi insiste-t-on là-dessus?

M. Latourelle : Je pense qu'il faut revenir en arrière. Par exemple, plusieurs témoins ont comparu devant le comité de la Chambre des communes, et vous entendrez divers témoins au cours de vos délibérations. Neuf témoins sur onze ont appuyé le concept de santé écologique, car il convient parfaitement à la région dont nous parlons. Je suis certain que vous recevrez plusieurs témoins du secteur agricole qui affirmeront, par exemple, qu'ils ne labourent et ne plantent pas dans le parc national des Prairies. Les relations avec les agriculteurs ne concernent que le pâturage.

Nous avons examiné la réalité du formidable emplacement où on propose de créer le parc urbain national de la Rouge. Nous faisons en sorte que l'agriculture y soit durable à long terme, que le parc soit protégé et que pour la toute première fois, en vertu de la loi, nous assurons la protection de la région allant du lac Ontario à la moraine d'Oak Ridges; nous avons donc honoré notre obligation.

Le sénateur Massicotte : J'en conviens. Je n'ai aucun problème avec cela.

M. Latourelle : Pour être bien franc avec vous, cette question n'a jamais été soulevée au niveau officiel.

Senator Massicotte: From my interpretation, the wording difference is not significant. In other words, there is a difference of opinion, but it would appear to me that with a small effort you can come to an agreement. Have you tried to come to an agreement and show some flexibility as opposed to simply saying, “That that’s the agreement we signed”? Has there been any attempt to agree to a minor variation of wording to get them on side?

Mr. Latourelle: There are a lot of discussions still to be had with Ontario. When we’re talking about meeting or exceeding their policies, this is only one part it. The legislation is one part. The management plan, we are still —

Senator Massicotte: But the legislation.

Mr. Latourelle: But legislation to legislation, this legislation I can assure you is by far stronger than any legislation we’ve looked at. What we’re seeing is there are a lot of area plans being referenced as not meeting — those will be dealt with through the management plan and through area plans. So those are the policies. That’s what Ontario is using as a policy instrument currently.

Senator Massicotte: I agree with all that. You’re not answering my question. Have you made any effort to come to an agreement to support the legislation?

Mr. Latourelle: We’ve made significant efforts to work with Ontario at the official level over several years, and the agreement we’ve come to is on paper and we’re meeting that agreement.

Senator Enverga: I have lived in the area for more than a decade. When I go to the park, I see that there are other services. I can see even in the park itself there are not only potholes but craters. People are basically parked on the side of the street and going everywhere they want to be, which I think disturbs the wildlife habitat.

As soon as we pass this bill, what’s your priority to ensure we protect this park? Do you have any priorities?

Mr. Latourelle: First, I think once the legislation is in place and Parks Canada starts operating the park, we want to look at all aspects. For example, with the farming community, we want to establish long-term leases that will allow them to invest in infrastructure and long-term investments that are secure.

In terms of conservation, as the minister mentioned, we’re investing \$15 million over the next few years. It’s by far the largest investment in conservation. We’re going to achieve real results in terms of species at risk, invasive species and the monitoring program.

We are making a significant contribution to fix a lot of the infrastructure, such as the trail system, and work with local communities.

Le sénateur Massicotte : Selon mon interprétation, la différence de formulation n’est pas considérable. Autrement dit, il y a une divergence d’opinions, mais il me semble qu’avec un petit effort, vous pouvez arriver à une entente. Avez-vous essayé de parvenir à une entente et de faire preuve de souplesse au lieu de simplement dire, « C’est l’accord que nous avons signé »? Avez-vous tenté de modifier légèrement la formulation pour vous entendre avec l’Ontario?

M. Latourelle : Il y a encore beaucoup à discuter avec l’Ontario. Quand nous parlons de respecter ou de dépasser ses politiques, ce n’est qu’un aspect du dossier. Le projet de loi fait aussi partie de l’équation. En ce qui concerne le plan de gestion, nous sommes encore...

Le sénateur Massicotte : Mais le projet de loi.

M. Latourelle : Si on compare les mesures législatives, je peux vous garantir que celle-ci est de loin la plus solide que nous ayons examinée. Nous avons constaté que nombre de plans de secteur ne satisfont pas aux exigences; nous nous occuperons de la question au moyen du plan de gestion et des plans de secteur. Ce sont donc là les politiques que l’Ontario utilise actuellement.

Le sénateur Massicotte : Je suis d’accord avec tout cela, mais vous ne répondez pas à ma question. Avez-vous fait un quelconque effort pour en arriver à une entente pour appuyer le projet de loi?

M. Latourelle : Nous avons déployé des efforts considérables, travaillant au niveau officiel en Ontario pendant plusieurs années. L’accord auquel nous sommes parvenus a été couché sur papier et nous honorons cet accord.

Le sénateur Enverga : Je vis dans la région depuis plus d’une décennie. Quand je vais au parc, je constate qu’il y a d’autres services. Je peux voir dans le parc lui-même qu’il y a non seulement des nids-de-poule, mais des cratères. Les gens se stationnent essentiellement sur le bord de la route et vont où bon leur semble, perturbant ainsi l’habitat des espèces sauvages, à mon avis.

Dès que nous adopterons ce projet de loi, quelle sera votre priorité afin d’assurer la protection du parc? Avez-vous des priorités?

M. Latourelle : D’abord, une fois que le projet de loi sera adopté et que Parcs Canada commencera à travailler dans le parc, nous voulons nous pencher sur tous les aspects. Par exemple, nous voulons conclure avec les agriculteurs des baux à long terme qui leur permettront d’investir dans les infrastructures et de réaliser des investissements sûrs à long terme.

Sur le plan de la conservation, comme la ministre l’a souligné, nous investirons 15 millions de dollars au cours des prochaines années. C’est de loin l’investissement le plus important effectué à ce chapitre. Nous allons récolter de résultats réels en ce qui concerne les espèces menacées, les espèces envahissantes et le programme de surveillance.

Nous faisons une contribution substantielle pour rénover un grand nombre d’infrastructures, comme le réseau de sentiers, et nous travaillons avec les communautés locales.

I think part of it is also that we have strong support. Every single municipality that has agreed to transfer us land has signed the land agreement and currently supports us in the concept that we've put forward.

Senator Enverga: Every summer we go to the farms to pick berries. Is there a plan to plant different kinds of berries? Are you going to be making it more productive land? What's going to be happening in this park?

Mr. Campbell: From a farming perspective, obviously we're not getting involved in what people want to market as farmers in the area or what they want to grow from a crop perspective. But one of the things we have heard from the farming community is with longer-term leases and longer tenure obviously you can invest in more different and diverse types of plants and products. Right now most of the farmers in the park are on a rotating one-year lease, so when we look at different tenures for their leases, you could invest in an orchard or high bush berries.

When it's a one-year lease, you put those in, and if your lease isn't renewed the next year, you've lost 100 per cent of that investment. I think we will see that the farming community, which has wanted to diversify, will be able to do that.

Senator Seidman: I'd like to ask you a little more about the farming. The preamble to the bill talks about sustainable farming practices. In fact, the minister in her speech talked about sustainable farming practices. If you could help me understand what that means, what kind of farming happens there now and how will that change? Are you offering a new approach?

Pam Veinotte, Field Unit Superintendent, Rouge National Urban Park, Parks Canada: First of all, there is a mix now of what we would call traditional farming, and also some newer types of farming coming along, crops that are of more interest and appeal to new Canadians. Many people living in Scarborough, Markham and Pickering are looking for those new types of food products.

We intend to diversify the type of farming because there is a real interest in giving new farmers, through incubator farms, an opportunity to move from little plots where they may get that opportunity elsewhere to slightly larger plots in the Rouge.

There's also a great interest from communities in community gardening. For example, one of the areas in Scarborough — Malvern — the community association is keen to plant community gardens, have their youth engaged in that activity, take those products back into the community and make those available for residents.

We also know that right now the provincial farm plans are not mandatory. One of the things we've committed to is, through the terms and conditions of our leases, that those beneficial management practices will be mandatory. The farmers are agreeable to supporting all objectives for the park, not just those that relate to farming but also those that relate to connectivity, to improved habitat, to visitor experience and education. They really support that fulsome understanding of the

Nous bénéficions également d'un solide soutien. Toutes les municipalités qui ont accepté de nous céder des terres ont signé l'entente relative aux terres et appuient actuellement le concept que nous avons proposé.

Le sénateur Enverga : Chaque été, nous allons cueillir des petits fruits à la ferme. Envisage-t-on de planter des variétés différentes? Allez-vous rendre la terre plus productive? Que se passera-t-il dans ce parc?

M. Campbell : Du point de vue de l'agriculture, nous ne nous mêlons évidemment pas de ce que les gens veulent cultiver ou mettre en marché dans la région. Mais les agriculteurs nous ont indiqué qu'avec des baux et des périodes d'occupation plus longues, ils peuvent évidemment investir dans une plus grande variété de plantes et de produits. À l'heure actuelle, la plupart des agriculteurs qui cultivent dans le parc concluent des baux rotatifs d'un an; si nous leur permettons d'occuper les terres plus longtemps, ils pourraient investir dans un verger ou des arbres fruitiers de plus grande taille.

Quand ils concluent un bail d'un an et que ce bail n'est pas reconduit l'année suivante, ils perdent tout ce qu'ils ont investi. Je pense que le milieu agricole, qui cherche à se diversifier, pourra parvenir à ses fins.

La sénatrice Seidman : J'aimerais vous interroger un peu plus au sujet de l'agriculture. Le préambule du projet de loi traite des pratiques agricoles durables. En fait, la ministre en a parlé dans son exposé. Pourriez-vous m'aider à comprendre ce que cela signifie? Quelles pratiques agricoles sont employées actuellement, et en quoi changeront-elles? Proposez-vous une nouvelle approche?

Pam Veinotte, directrice de l'unité de gestion, Parc urbain national de la Rouge, Parcs Canada : Tout d'abord, il existe actuellement un mélange de ce qu'on appelle l'agriculture traditionnelle et de nouveaux types de cultures qui intéressent davantage les néo-Canadiens. De nombreux habitants de Scarborough, Markham et Pickering s'intéressent à ces nouveaux types de produits alimentaires.

Nous avons l'intention de diversifier le type de cultures, car il y a un intérêt réel à donner aux nouveaux agriculteurs, qui cultivent de petits lots, l'occasion d'exploiter de plus vastes parcelles de terre dans le parc de la Rouge, grâce à des fermes incubatrices.

De plus, les communautés démontrent un grand intérêt pour les jardins communautaires. Par exemple, dans Scarborough et Malvern, l'association communautaire souhaite vivement créer des jardins communautaires afin d'y faire travailler les jeunes et de vendre les produits aux résidents.

Nous savons également que les plans de ferme provinciaux ne sont pas obligatoires actuellement. Nous avons décidé que les pratiques de gestion bénéfiques seraient obligatoires dans les conditions de nos baux. Les agriculteurs sont disposés à appuyer tous les objectifs du parc, pas seulement ceux qui concernent l'agriculture, mais aussi ceux qui concernent la connectivité, l'amélioration de l'habitat, l'expérience des visiteurs et l'éducation. Ils soutiennent pleinement cette compréhension

park and its vision, and that's because, of course, supporting that vibrant farming community is one of the main purposes of the park.

We'll be working and continuing to work with experts, farmers and community residents as we move forward in dealing with farming in the park.

Senator Seidman: Thank you very much. That was really helpful.

Senator Eggleton: I would like to mention three things. First of all, the bill states in clause 8 that the minister may appoint an advisory committee on the management of the park. Well, "may" also can mean "may not." Why wouldn't the word "shall" be used here so we can be sure there's local input?

Mr. Latourelle: First, this bill gives the minister the mechanism and the authority to establish that committee. I think that needs to be confirmed. As we do elsewhere in the country, even when we don't have a clause like that, we establish local communities to work with us, and the minister's interest and intent is to establish a committee. The legislation provides the minister that authority.

Senator Eggleton: One will be established?

Mr. Latourelle: Yes.

Senator Eggleton: So the answer is yes.

Let me go back to this agreement again because of these words "ecological integrity." Section 2.09 of the Canada Ontario memorandum of agreement states:

(a) Parks Canada will work with Ontario to develop written policies in respect of the creation, management, and administration of the Park that meet or exceed provincial policies

In your view, that's the case; in their view, that isn't the case.

It goes on to say:

. . . including the policies set out in the Greenbelt Plan 2005, the Oak Ridges Moraine Conservation Plan, the Growth Plan for the Greater Golden Horseshoe

All three of those, which the province operates under, use the phrase "ecological integrity," and this doesn't seem to be a problem. I don't know why that's a problem for you when it's not a problem for them. These were part of the memorandum.

Mr. Latourelle: I'll ask Andrew to add to this, but part of the memorandum, as you've listed the plans, those are the plans, not the legislation. In the Oak Ridges Moraine Conservation Act, taking out aggregates is allowable. We would never accept that in the Rouge national urban park. We look at it from legislation to legislation. This one is by far stronger.

exhaustive du parc et de sa vision, parce que l'un des principaux objectifs du parc consiste à appuyer un milieu agricole dynamique.

Nous collaborons et continuerons de collaborer avec les experts, les agriculteurs et les résidents de la communauté alors que nous nous employons à résoudre la question de l'agriculture dans le parc.

La sénatrice Seidman : Merci beaucoup. C'est très utile.

Le sénateur Eggleton : J'aimerais faire trois observations. Tout d'abord, le projet de loi indique à l'article 8 que le ministre peut constituer un comité consultatif sur la gestion du parc. Eh bien, « peut » signifie aussi qu'il est libre de ne pas le faire. Pourquoi ne pas dire « constituera » pour être certain que la communauté locale aura son mot à dire?

M. Latourelle : D'abord, le projet de loi donne au ministre le mécanisme et le pouvoir d'établir ce comité. Je pense que cela doit être confirmé. Comme nous le faisons ailleurs au pays, même en l'absence d'une telle disposition, nous établissons des groupes locaux pour travailler avec nous, et il est de l'intérêt et de l'intention du ministre de constituer un comité. Le projet de loi lui confère le pouvoir de le faire.

Le sénateur Eggleton : Un comité sera constitué?

M. Latourelle : Oui.

Le sénateur Eggleton : La réponse est donc oui.

Permettez-moi de revenir de nouveau à cette entente en raison des mots « intégrité écologique ». L'article 2.09 du protocole d'entente entre le Canada et l'Ontario stipule ce qui suit :

a) Parcs Canada travaillera avec l'Ontario pour élaborer des politiques écrites sur la création, la gestion et l'administration du parc, qui respecteront ou surpasseront les politiques provinciales [...]

Selon vous, c'est le cas, mais ils ne partagent pas cet avis.

Cet alinéa se poursuit en indiquant :

[...] y compris les politiques énoncées dans le Plan de la ceinture de verdure de 2005, dans le Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges, dans le Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe [...]

Tous ces plans, auxquels la province adhère, utilisent l'expression « intégrité écologique », et ce, apparemment sans problème. J'ignore pourquoi cela vous pose un problème alors que cela ne lui en pose pas. Cela fait partie du protocole d'entente.

M. Latourelle : Je demanderai à Andrew d'ajouter quelque chose, mais les plans prévus dans le protocole d'entente que vous avez énumérés sont des plans, et non la loi. La Loi sur la conservation de la moraine d'Oak Ridges autorise les dégroupements, alors que nous n'accepterions jamais cela dans le parc urbain de la Rouge. Si on compare les deux lois, le présent projet de loi est bien plus solide.

When we get into the management plan process, which will set out the direction for the park and our actions, which are comparable to some of the plans that are listed, we will make our commitments. We've already shared that publicly and received extensive —

Senator Eggleton: But they are mentioned in the memorandum. They do have “ecological integrity.”

Mr. Campbell: Maybe I can touch on that.

“Ecological integrity” does not exist in any of those acts when we start to look at policy to policy, not act to act. If we look act to act, we have sat down and met with the officials now for three years, and said, “What would be the changes that you would look for?” We have looked at that and we have received no input.

When we get down to the policy level, there's a formal mechanism that I could refer people to, within both 9(2) and 9(3), where if the province technically had a problem with us, they could bring those forward under a technical provision within the agreement. They have never officially done that. They have that ability. We put that into the agreement so there was a mechanism within the transfer agreement that if they had a problem with what they had, they could formally sit down with us. There's even a resolution mechanism within there that they have never asked to employ. This has all been played out in the press.

Senator Eggleton: The memorandum refers to policies, and those are policies.

Let me ask you about this other phrase that gets used, since there's an impasse on that. With reference to health of the ecosystems, what does “ecological health” mean? How is that defined? I haven't seen any definition.

Mr. Latourelle: I'll read it, senator, just to make sure I don't mislead you. The basic principle is to conserve natural heritage, including native species and their connected habitats. We're saying that the native species of the area will be protected, the natural heritage of the area, including farming, will be protected, and that we will be connecting the habitats to our stewardship. Integrating human health and well-being, including air, soil, water quality, enhancement, are all commitments we're making in terms of our management plan.

Senator Eggleton: Is that definition in legislation?

Mr. Latourelle: In the legislation, it's quite clear under clause 6 what the obligations of the minister are. The only obligation that is in the act is to ensure that the impacts on the ecology of the park are considered.

Senator Eggleton: The community organizations have indicated their support for an urban park but their disappointment at this legislation. They don't like the way the government is handling this. It involves 22 acres. The province is withholding 22 acres. That's a shame. It will not be as big a park. People in the area wanted something even bigger, never mind 58. Now it's down to 36 that you're proposing. What can we do to get this resolved? I didn't appreciate the comments of the minister —

Nous prendrons nos engagements dans le cadre du processus d'élaboration du plan de gestion, qui établira l'orientation du parc et nos actions, qui se comparent à celles que comprennent certains des plans énumérés. Nous en avons déjà parlé publiquement et avons reçu bien des...

Le sénateur Eggleton : Mais ils figurent dans le protocole d'entente. Ils font mention de l'« intégrité écologique ».

M. Campbell : Je pourrais peut-être intervenir à ce sujet.

L'« intégrité écologique » n'existe pas dans ces mesures quand on commence à comparer les politiques et non les lois. Pour ce qui est des lois, nous avons rencontré les fonctionnaires au cours des trois dernières années pour leur demander quels changements ils apporteraient, et nous n'avons reçu aucune réponse.

En ce qui concerne les politiques, il existe aux paragraphes 9(2) et 9(3) un mécanisme officiel qui permet à la province de nous soumettre tout problème d'ordre technique en vertu d'une disposition technique prévue dans l'entente. Or, elle ne l'a jamais officiellement fait. Pourtant, elle en a le pouvoir. Nous avons prévu un mécanisme dans l'entente de transfert pour qu'elle puisse s'adresser officiellement à nous en cas de problème. Il existe même un mécanisme de résolution dont elle ne s'est jamais prévalu. Tout s'est joué dans la presse.

Le sénateur Eggleton : Le protocole d'entente fait référence aux politiques, et ce sont les politiques.

Permettez-moi de vous interroger sur une autre expression, puisque nous sommes dans une impasse en ce qui concerne celle-ci. En ce qui concerne la santé des écosystèmes, qu'entend-on par « santé écologique »? Comment ce concept se définit-il? Je n'ai vu aucune définition.

M. Latourelle : Je vais la lire, sénateur, juste pour m'assurer de ne pas vous induire en erreur. Le principe fondamental consiste à préserver le patrimoine naturel, y compris les espèces indigènes et leurs habitats connectés. Nous indiquons que les espèces indigènes et le patrimoine naturel de la région, y compris l'exploitation agricole, seront protégés et que nous allons englober les habitats dans notre responsabilité d'intendance. Dans notre plan de gestion, nous nous engageons également à intégrer la santé et le bien-être des êtres humains, et notamment à améliorer la qualité de l'air, du sol et de l'eau.

Le sénateur Eggleton : Cette définition figure-t-elle dans le projet de loi?

M. Latourelle : L'article 6 du projet de loi précise très clairement les obligations du ministre. Sa seule obligation consiste à veiller à ce que les répercussions sur l'écologie du parc soient prises en compte.

Le sénateur Eggleton : Les organisations communautaires se sont dites favorables à un parc urbain, mais déçues par ce projet de loi. Elles n'aiment pas la manière dont le gouvernement gère le dossier. Il y a 22 acres que la province retient. C'est dommage. Le parc n'aura pas la grandeur prévue. Les habitants de la région souhaitaient quelque chose d'encore plus grand. De 58, il est passé à 36. Que pouvons-nous faire pour régler cela? Je n'ai pas aimé les commentaires de la ministre — désolé de faire une digression. Elle

I'm sorry I went off on a tangent. She said the province was playing politics. That can go two ways. You guys are not supposed to be playing politics. What can we do to get this resolved?

Mr. Latourelle: Senator, I'll be very frank. Again, I'm not a politician. My job is to advise ministers, and I've been doing this for 20 years, and to manage protected areas in Canada. We've been recognized internationally with awards for leadership.

I've been in several park creations. This is the first park where we're blindsided because we've had a discussion at the official level with Ontario. We've made an agreement. We're living up to that agreement. Every municipality, Markham, Pickering, York, Durham, Toronto, the elected officials and the official level are all supporting the process we've taken.

There are a few individuals out there saying that the park should be a lot bigger. If you look at the agreement with Ontario, right in the back, there's a map that shows the 58 square kilometres. People are pushing for 100 and saying Ontario shouldn't transfer the land until we allow 100. That was not the agreement.

The bottom line of what I'm saying is we are showing international leadership in conservation in this park. We are recognizing that it's a different park, but there are other people who have different views and want to see the farmland transferred into nature reserves, and that's not what we've agreed to.

Senator Eggleton: I have one more question. You say this is being played out in the media, but Minister Duguid of the Ontario government has written a letter outlining his position on this. It's not just being played out in the media.

Mr. Latourelle: No, but what I would add that when Minister Chiarelli, who was the responsible minister, signed the agreement, it was quite clear. In the agreement you will not see the words "ecological integrity" anywhere in the agreement. You will see on the map that it's 58 square kilometres and it says we will meet the policies. It's never mentioned in the agreement that we would take all of their policies, plans, sub-plans and put that into legislation. That was never the agreement.

Senator MacDonald: Going back to what we were trying to ask before the minister had to leave, are there any plans to do doing archaeological work on these sites on the property?

Ms. Veinotte: We've already collected a wealth of archaeological data from all the different jurisdictions. There are gaps in that data. We will be respectfully working with the other levels of government and the First Nations to fill those gaps in information. So, yes, we expect that there will need to be some archaeological work done. However, the extent of that and where that would occur, we have not made those determinations yet.

a indiqué que la province se livrait à des jeux politiques. Mais cela peut aller dans les deux sens. Vous n'êtes pas censés faire de la politique. Que pouvons-nous faire pour régler cette affaire?

M. Latourelle : Sénateur, je serai très franc. Je le répète, je ne suis pas politicien. Mon travail consiste à conseiller les ministres, comme je le fais depuis 20 ans, et à gérer des zones protégées au Canada. Notre renommée internationale nous a valu des prix de leadership.

J'ai pris part à la création de plusieurs parcs. C'est la première fois que nous sommes pris de court, car nous avons tenu des discussions officielles avec l'Ontario. Nous avons conclu une entente, que nous respectons. Les représentants officiels de chaque municipalité, qu'il s'agisse de Markham, Pickering, York, Durham ou Toronto, appuient tous le processus que nous avons adopté.

Certains affirment que le parc devrait être bien plus vaste. Mais à la fin de l'entente conclue avec l'Ontario se trouve une carte montrant que le parc fait 58 kilomètres carrés. Les gens réclament une superficie de 100 kilomètres et disent que l'Ontario ne devrait pas transférer la terre jusqu'à ce que nous acceptions que le parc ait cette superficie. Mais ce n'est pas ce que l'entente prévoit.

Ce que je dis, finalement, c'est que nous faisons preuve de leadership international en matière de conservation dans ce parc. Nous admettons que c'est un parc différent, mais d'autres personnes ont des points de vue différents et veulent que les terres agricoles soient incluses dans les réserves naturelles, et ce n'est pas ce qui est convenu.

Le sénateur Eggleton : J'ai une autre question. Vous dites que tout se joue dans les médias, mais le ministre Duguid, du gouvernement de l'Ontario, a écrit une lettre expliquant sa position dans ce dossier. Ce n'est pas que dans les médias que cela se joue.

M. Latourelle : Non, mais j'ajouterais que quand le ministre Chiarelli, qui était responsable du dossier, a signé l'entente, c'était très clair. Il n'y est aucunement question d'« intégrité écologique ». Vous verrez sur la carte que le parc a une superficie de 58 kilomètres carrés, et l'entente indique que nous respecterons les politiques. Il n'a jamais été question que nous intégrions toutes les politiques, les plans et les sous-plans dans la loi. L'entente n'a jamais rien prévu de tel.

Le sénateur MacDonald : Pour en revenir à ce que nous tentions de demander quand la ministre a dû partir, prévoit-on effectuer des travaux archéologiques sur la propriété?

Mme Veinotte : Nous avons déjà recueilli énormément de données archéologiques auprès des diverses instances. Mais il nous manque certaines informations. Nous travaillerons respectueusement avec les autres ordres de gouvernement et les Premières Nations pour combler ces manques. Nous nous attendons donc à faire des travaux archéologiques, mais nous n'en avons pas encore déterminé l'ampleur et l'emplacement.

Right now we're looking at all the maps, all the data, looking at what's known and what isn't known, and then we will respectfully move forward, working with First Nations and the different municipalities and groups.

Senator MacDonald: Five thousand acres of land were originally designated for the Pickering airport. I'm curious what that land is incorporated in. What would happen to a park like this if there was an airport developed beside it? Would it have any impact, do you think, on an urban park, on the farmland? Are there allowances made for that? I want you to reflect on that.

Mr. Latourelle: I have a few comments. First, I think what Bill C-40 will do in due course when the lands are transferred and put under legislation, the 5,000 acres, is protect farm Class 1 farmland forever, and that is not the case currently. Currently it could be developed for other reasons. That's not the case with this legislation. It ensures its long-term protection.

I must say that the biggest challenge we're going to face in this park — and that's why the concept of ecological integrity for me makes no sense — is that you're operating within an area that is fully developed outside of the boundaries and potentially there may be an airport or not. That's a government decision of the future.

We're saying we can manage this park and ensure its ecological health. We have the capacity and resources through the government's commitment, and if this legislation passes we will have the tools to ensure we manage it responsibly for future generations.

I must say that if I look at my great grandchildren 100 years from now, they will see this place better than it is today.

Senator Massicotte: I want to go back to the issue. I understand the Province of Ontario has not taken any measures or the procedures to resolve the issue, but you are obviously very intelligent people. You read the press and you read the letter that has been publicly issued by the province. When you look at the issue, is the difference important? They're putting emphasis on different words. Yet your speeches make it clear not only will it be better — I hope it will be better than today — but you also have a commitment to look at the other speeches to see it significantly improved. You have a much bigger budget than what currently exists. Should we, as a committee, worry about the difference in opinion you both have? I wouldn't have thought it was very significant, but given that nobody is moving to try and resolve it, is it significant?

Mr. Latourelle: I can't speak for Ontario. I can only speak for Parks Canada and not the government. I would say that if you look at Markham, Pickering, Toronto, York region and Durham region, all of these organizations have signed the same agreement. All of them have written to the province saying they support the legislation we put forward, the management plan that we put forward and the key concepts.

À l'heure actuelle, nous étudions l'ensemble des cartes et des données afin de voir ce qu'on sait et ce qu'on ne sait pas, après quoi nous irons respectueusement de l'avant avec les Premières Nations, les municipalités et les divers groupes.

Le sénateur MacDonald : Cinq mille acres de terre ont initialement été réservés pour l'aéroport de Pickering. Qu'arriverait-il à un parc comme celui-ci si un aéroport était construit à côté? Pensez-vous que cela aurait des répercussions sur un parc urbain ou sur les terres agricoles? A-t-on fait des concessions à cet égard? Je veux que vous nous disiez ce qu'il en est.

M. Latourelle : J'aimerais dire quelque chose. D'abord, à mon avis, ce que le projet de loi C-40 fera le moment venu, quand les terres — les 5 000 acres — auront été transférées et protégées aux termes de la loi, ce sera de protéger à jamais les terres agricoles de classe 1. Ce n'est pas le cas à l'heure actuelle : aujourd'hui, elles pourraient être exploitées à d'autres fins. Cette mesure législative, au contraire, assurerait leur protection à long terme.

Je dois dire que le plus gros problème auquel nous serons confrontés dans la création de ce parc — et c'est la raison pour laquelle il me paraît illogique de chercher à en assurer l'intégrité écologique —, c'est qu'il sera entouré d'un secteur pleinement développé où il pourrait un jour y avoir un aéroport. Ce sera au gouvernement à décider.

Ce que nous disons, c'est que nous pouvons gérer ce parc et assurer la santé de ses écosystèmes. Grâce à l'engagement du gouvernement, nous avons les capacités et les ressources nécessaires pour le faire et, si le projet de loi est adopté, nous aurons les outils nécessaires pour le gérer de façon responsable dans l'intérêt des générations futures.

Je sais que, dans 100 ans, mes arrière-petits-enfants pourront voir un parc qui est en meilleur état qu'il ne l'est aujourd'hui.

Le sénateur Massicotte : J'aimerais revenir au problème. D'après ce que je comprends, le gouvernement de l'Ontario n'a pas pris de mesures et n'a pas engagé de procédures pour résoudre le problème. Vous êtes très intelligents. Vous avez lu les journaux et la lettre publique de la province. La divergence d'opinions est-elle importante entre les deux parties? Ils mettent l'accent sur des mots différents. Pourtant, dans vos discours, non seulement vous dites clairement que le parc sera en meilleur état — j'espère bien qu'il sera en meilleur état qu'aujourd'hui —, mais vous dites aussi que vous allez lire les autres discours pour veiller à ce que le parc fasse l'objet d'améliorations importantes. Votre budget est beaucoup plus élevé que le budget actuel. En tant que comité, devrions-nous nous inquiéter de cette divergence d'opinions? Je n'aurais pas pensé qu'elle était importante, mais, vu que personne n'essaie de la surmonter, est-elle importante?

M. Latourelle : Je ne peux pas parler pour l'Ontario. Je peux seulement parler au nom de Parcs Canada, et pas au nom du gouvernement. Je signale que les administrations de Markham, de Pickering, de Toronto, de la région de York et de la région de Durham ont toutes signé la même entente. Elles ont toutes écrit au gouvernement provincial pour lui dire qu'elles sont en faveur du projet de loi, du plan directeur que nous avons proposé et des concepts clés.

Senator Massicotte: That's not my question, though. If you read where the Province of Ontario is at, including some of the organizations Senator Eggleton referred to, where they made their position very clear, they argue about where the balance is, whether your wording is tight enough. Is the difference significant? Is the bottom-line result different from what they would hope to achieve if you conceded to their comments versus what is currently in the act? Is there much of a difference?

Mr. Latourelle: Yes. There have been several letters, so I'll generalize. Putting ecological integrity as the first priority would never work in the Rouge national urban park. The concept of ecological integrity internationally was pioneered in Canada by Parks Canada. It started 20 years ago. We're in that business day in day out in our national parks system. That concept would never work in the Rouge national urban park.

Senator Massicotte: Explain why.

Mr. Latourelle: With farming, for example, you would have to make sure that the first priority would be ecological protection, and you would not consider, for example, when they plow and do all of their activities. That would be inappropriate within the concept of ecological integrity.

In the concept of ecological health, we're ensuring there are wildlife corridors that can go from basically Lake Ontario to the Oak Ridges Moraine, ensuring that we can protect that place.

Senator Massicotte: Is that act very much different than the Canada National Parks Act you use, say, for Banff or some other park?

Mr. Latourelle: Yes, completely. In Banff, we have ecological integrity. You will probably hear — and we've seen it from several individuals — that we have infrastructure in Banff and ecological integrity, so why can't we have ecological integrity in this park? Well, in Banff, 96 per cent of the park is wilderness. Yes, we have a highway, but 96 per cent is wilderness. In this park, which is an amazing place, 75 per cent has been disturbed historically. We are not starting with wilderness parkland here; we're starting with disturbed parkland but an amazing place. Working together with local cities and towns, as well as communities and universities that are close by, we can demonstrate international leadership and conservation.

Senator Massicotte: Thank you.

Mr. Latourelle: But it will be through our actions, not through legislation.

Senator Enverga: We've been reading about the letter from the provincial government. Now talking about politics, I recently received a letter, copied to me, to Kathleen Wynne from different municipalities like Markham, Richmond Hill, Pickering, City of Toronto, councillors of Toronto, my ward there, and the coalition

Le sénateur Massicotte : Oui, mais ce n'est pas ce que j'ai demandé. Vous connaissez la position de la province de l'Ontario, et aussi celle de certains des organismes auxquels le sénateur Eggleton a fait allusion. Ils se demandent tous où est l'équilibre, et si votre libellé est assez précis. Est-ce que la divergence d'opinions est importante? Si vous acceptiez de vous plier à leurs demandes et de modifier le projet de loi, est-ce que, dans la pratique, cela donnerait des résultats très différents que si vous le laissiez sous sa forme actuelle? S'agira-t-il d'une grande différence?

M. Latourelle : Oui. Plusieurs lettres ont été envoyées, alors je vais en faire une synthèse. Accorder la plus haute priorité à l'intégrité écologique ne fonctionnera jamais dans le cas du parc urbain national de la Rouge. C'est au Canada que le concept de l'intégrité écologique a été utilisé pour la première fois dans le monde — par Parcs Canada. Cela remonte à 20 ans. Nous utilisons ce concept chaque jour dans notre système de parcs nationaux. Ce concept ne fonctionnerait jamais dans le parc urbain national de la Rouge.

Le sénateur Massicotte : Pourquoi?

M. Latourelle : Là où il y a des exploitations agricoles, par exemple, il faudrait veiller à accorder la plus haute priorité à la protection de l'environnement, sans égard au moment où il faut labourer ou s'adonner à toutes les activités normales d'une ferme : cela ne serait pas conforme au concept de l'intégrité écologique.

Pour assurer la santé des écosystèmes, nous veillons à la présence de corridors fauniques essentiellement entre le lac Ontario et la moraine d'Oak Ridges, ce qui nous permet de protéger cet endroit.

Le sénateur Massicotte : Est-ce que ce projet de loi est très différent de la Loi sur les parcs nationaux du Canada, qui s'applique à Banff, disons, ou à d'autres parcs?

M. Latourelle : Oui, complètement. Dans le parc de Banff, il faut assurer l'intégrité écologique. Vous entendrez probablement — et nous avons entendu plusieurs personnes le dire — que nous avons de l'infrastructure à Banff, mais que nous y assurons l'intégrité écologique; pourquoi donc ne pas assurer l'intégrité écologique dans ce parc? À Banff, 96 p. 100 du parc est une nature sauvage. Oui, il y a une route, mais 96 p. 100 du parc est une nature sauvage. Dans le parc dont nous parlons ici, qui est un parc formidable, 75 p. 100 du terrain a été altéré au cours de l'histoire. Nous ne partons pas de terres sauvages ici; nous partons d'un parc qui a été altéré, mais qui est un endroit formidable. En collaborant avec les municipalités voisines de même qu'avec les organismes et universités qui se trouvent à proximité du parc, nous pouvons faire preuve de leadership en matière de protection environnementale à l'échelle internationale.

Le sénateur Massicotte : Merci.

M. Latourelle : Toutefois, nous parviendrons à le faire par nos actes, pas par des lois.

Le sénateur Enverga : Nous avons parlé de la lettre du gouvernement provincial. Parlant de politique, j'ai récemment reçu en copie conforme une lettre adressée à Kathleen Wynne par diverses municipalités, notamment Markham, Richmond Hill, Pickering, la Ville de Toronto, les conseillers municipaux de

of the Scarborough community centre. What do you think about this bill and how would you compare it with the letter? Will they commit their community to help volunteer to ensure that the park remains the same or remains the best in the world? What do you think about this letter?

Mr. Latourelle: Well, I think the letter is quite clear, and I'll just read one part of it. I received the same letter. "We support the proposal to add 9,000 acres of provincially-controlled land. We support the significant financial investment by the federal government."

But the most important point, from my perspective, is the partners that are putting land on the table to create this park are saying that Bill C-40 will support and surpass the legislative protection for the Rouge that's in place today.

Again, those are communities that we've worked with. These are mayors and deputy mayors writing this who are subject to the exact same agreement we have with Ontario.

Mr. Campbell: One point when we look at this is that Bill C-40 actually is attempting to balance three things. In fact, in the legislation that the province has — I'll take the main one, which is the Greenbelt Act, because it's the main one that actually governs the land that's being transferred. There are 12 provisions in the Greenbelt Act. Only 2 refer to nature. The rest are all about development. They're all about agriculture, and there is no primacy of the nature clauses. We now have people coming back in and saying, "Don't balance Bill C-40; don't balance that piece of legislation. What we need to do is not consider any of the pieces that were actually in the Ontario agreement."

In fact, when we signed and negotiated the Ontario agreement with Minister Chiarelli, one of the key points was whether we could we turn land back for infrastructure. They stipulated that that must be in the legislation.

It's very clear what is said that we must meet in policy and we must meet in legislation. The only thing we were asked to do in legislation was give them the ability to take land out of the park, 200 football fields' worth. That's the only thing they stipulated. Everything else was around balance.

In fact, we were quite nervous, on the balance side, that we wouldn't be able to hit all of the elements of balance of agriculture to nature. The nature protection, we knew that we were far ahead of where they were, so it's been quite surprising to us that the balance that they have in their other pieces of legislation is now not what they're asking for in Bill C-40.

Senator Enverga: Thank you.

Senator Patterson: It's very striking to me that in the three years of long discussions with Ontario park officials there was no mention whatsoever of the ecological integrity issue. I gather that

Toronto, de mon coin du pays, et la coalition du centre communautaire de Scarborough. Que pensez-vous de ce projet de loi et comment le comparez-vous à la lettre? Est-ce que ces gens vont engager leurs collectivités à faire du bénévolat pour contribuer à ce que le parc demeure le même ou qu'il demeure le meilleur au monde? Que pensez-vous de cette lettre?

M. Latourelle : J'ai reçu une copie de la même lettre. À mon avis, la lettre est très claire, et je vais en lire une toute petite partie : « Nous appuyons la proposition d'ajouter 9 000 acres de terre appartenant à la province. Nous appuyons cet investissement important du gouvernement fédéral. »

Toutefois, le point le plus important, d'après moi, c'est que les partenaires qui contribuent des terres à ce parc disent que le projet de loi C-40 offrira une meilleure protection législative à la Rouge que celle qui est en place aujourd'hui.

Encore une fois, voilà les collectivités avec lesquelles nous avons travaillé. Ce sont des maires et des maires adjoints qui écrivent cela, et ils sont assujettis à exactement la même entente que nous avons conclue avec l'Ontario.

M. Campbell : J'aimerais souligner que le projet de loi C-40 tente en fait d'équilibrer trois choses. En réalité, dans les lois provinciales... Je vais parler de la Loi sur la ceinture de verdure parce que c'est elle qui gouverne réellement les terres qui sont transférées. La Loi sur la ceinture de verdure contient 12 dispositions. Seulement deux d'entre elles portent sur la nature. Les autres portent sur le développement, sur l'agriculture, et il n'existe pas de disposition sur la primauté de la nature. Maintenant, nous avons des gens qui reviennent nous dire de ne pas chercher à atteindre un équilibre dans le projet de loi C-40, de ne pas tenir compte des dispositions qui font partie de l'entente avec l'Ontario.

En fait, quand nous avons négocié et signé l'entente de l'Ontario avec le ministre Chiarelli, un des points clés était de savoir s'il serait possible de reprendre ces terres afin de les utiliser pour de l'infrastructure. Il a stipulé qu'il fallait que cela figure dans le projet de loi.

Nous nous sommes clairement entendus sur les conditions qui devaient être réunies dans les orientations stratégiques et dans la loi. La seule concession qu'on nous a demandée était de donner à la province la possibilité de reprendre possession d'un morceau de terre d'une grandeur équivalente à 200 terrains de football. Voilà la seule chose que la province a stipulée. Tout le reste portait sur l'atteinte d'un équilibre.

En fait, nous craignons beaucoup de ne pas pouvoir atteindre tous les objectifs en matière d'équilibre entre l'agriculture et la nature. Sur le plan de la protection de la nature, nous savions que nous avions une grande longueur d'avance sur ce que faisait la province. Nous sommes donc très surpris de voir que l'équilibre dont il est question dans toutes ses autres lois ne correspond pas à ce que la province demande dans le projet de loi C-40.

Le sénateur Enverga : Merci.

Le sénateur Patterson : Je trouve très étonnant que pendant trois années de longues discussions avec les responsables de Parcs Ontario, personne n'ait mentionné la question de l'intégrité

there was a meeting of minds between Ontario and federal officials, and the government came out and made a commitment to transfer the land.

If we go ahead and pass this legislation, can the Ontario lands be added in the future? The second part of that question would be this: Is that your hope?

Mr. Campbell: Yes. The way that the act is currently structured, certainly the ability to add more lands is in there. There is a clear clause about how lands would be added, so our hope would be that at some point we would be able to get over the policy impasse that obviously exists, and the Ontario government at that point would turn the lands over to be able to be used in the Rouge national urban park.

It would be a shame if the park actually wasn't as big as it could be because Ontario continues to withhold land outside of the agreement.

Senator Patterson: Thank you.

Senator Eggleton: Not the way they see it.

The Chair: Is the legislation now drafted in a way that you can meet some of what Senator Massicotte was talking about, some of the things that Ontario wants, without having to change the legislation? Is there enough wiggle room, I guess you would call it, to say, "Yes, we can look at some of these things and actually accommodate them"? Is that available, do you think?

Mr. Latourelle: Well, I would say that from a Parks Canada perspective, first, I take the legislation as it is. We can have a better park, better protected than it is today. I can list things that we're going to do in terms of, for example, no mineral extraction. That's currently allowed, so that would not be allowed in the national urban park based on Bill C-40. There will be no hunting. Full-time law enforcement officers will be in place and the bill includes stiff penalties.

I'm convinced that with goodwill, people can come to the table and resolve the issues. I think a lot of the issues that are being pushed and stated as legislation are not legislation. I think, legislation to legislation, we are meeting and by far exceeding the current legislation. I think there are several specific plans, area plans that people are trying to actually move up to legislation. I think those we will deal with through the management plan process. We're still waiting for their comments on the management plan. We have not received those four months later. When we get into specific area plans, we want to continue working with the local communities.

écologique d'aucune manière. J'en conclus que les responsables provinciaux et fédéraux se sont entendus et que le gouvernement s'est engagé à transférer la terre.

Premièrement, si nous allions de l'avant et que nous adoptions ce projet de loi, est-ce que les biens-fonds de l'Ontario pourraient être ajoutés à une date ultérieure? Deuxièmement, est-ce là ce que vous espérez?

M. Campbell : Oui. En raison de la manière dont le projet de loi est structuré, il serait possible d'ajouter d'autres terres ultérieurement. D'ailleurs, une des dispositions indique clairement comment des terres pourraient être ajoutées. Nous avons donc bon espoir que, à un moment donné, nous réussirons à régler l'impasse actuelle, et que le gouvernement de l'Ontario décidera de céder ses terres pour qu'elles servent au parc urbain national de la Rouge.

Ce serait dommage que le parc ne soit pas aussi grand qu'il pourrait l'être parce que l'Ontario continue de refuser de céder ses terres malgré le fait que cela avait été prévu dans l'entente.

Le sénateur Patterson : Merci.

Le sénateur Eggleton : Ce n'est pas de cette manière que je vois les choses.

Le président : Est-ce que le libellé actuel du projet de loi permettrait d'apporter certains des changements dont le sénateur Massicotte a parlé, certains des amendements que l'Ontario réclame, sans être obligé de le modifier? Existe-t-il une marge de manœuvre qui permettrait de dire : « Oui, nous pourrions examiner certaines de ces choses et en tenir compte »? Croyez-vous qu'il serait possible de faire cela?

M. Latourelle : Je dirais que, du point de vue de Parcs Canada, premièrement, j'accepte le projet de loi sous sa forme actuelle. Il nous permettra d'avoir un meilleur parc, qui sera mieux protégé qu'aujourd'hui. Je peux dresser la liste de ce que nous allons faire, par exemple, interdire l'extraction minière. À l'heure actuelle, c'est permis. Aux termes du projet de loi C-40, il sera donc interdit d'en faire dans le parc urbain national. La chasse sera interdite. Des agents d'application de la loi seront en place à temps plein et le projet de loi prévoit des peines sévères.

Je suis convaincu que, avec un peu de bonne volonté, les gens peuvent résoudre leurs différends. D'après moi, beaucoup des problèmes qui sont censés être causés par des différences entre les lois ne le sont pas. Si nous comparons les deux mesures législatives, nous voyons que le projet de loi est équivalent et de loin supérieur à la loi existante. D'après ce que je comprends, certaines personnes essaient de proposer des plans précis pour la région dans des mesures législatives. Je crois que nous examinerons plutôt les plans dans le cadre du processus du plan directeur. Nous attendons encore leurs commentaires au sujet du plan directeur. Nous les attendons depuis quatre mois. Quand nous commencerons à dresser des plans précis du parc, nous continuerons de collaborer avec les collectivités locales.

I want to reinforce that this park is a result of several years of negotiation, consultation with municipalities, the province. Every municipality is now saying they're going to transfer their lands and they're prepared to do that now. We only have one organization that is not prepared to do it at this point.

The Chair: Well, thank you very much for your time. I know you're busy, and we appreciate you coming out and answering our questions. There were some good questions and some very good answers.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, February 26, 2015

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill C-40, An Act respecting the Rouge National Urban Park, met this day at 8:06 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Richard Neufeld (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. My name is Richard Neufeld. I represent the province of British Columbia in the Senate, and I am chair of this committee.

I would like to welcome honourable senators, any members of the public with us in the room and viewers all across the country who are watching on television. As a reminder to those watching, these committee hearings are open to the public and also available via webcast on the sen.parl.gc.ca website. You may also find more information on the schedule of witnesses on the website under "Senate Committees."

I would now ask senators around the table to introduce themselves, and I will begin by introducing the deputy chair, Senator Paul Massicotte, from Quebec.

Senator Enverga: Tobias Enverga from Ontario.

Senator Mitchell: Grant Mitchell from Alberta.

[*Translation*]

Senator Ringuette: Good morning, my name is Pierrette Ringuette, and I am a senator from New Brunswick.

[*English*]

Senator Sibbeston: Nick Sibbeston from the Northwest Territories.

Senator MacDonald: Michael MacDonald, Nova Scotia.

Senator Seidman: Judith Seidman from Montreal, Quebec.

Senator Patterson: Dennis Patterson, Nunavut.

Senator Eggleton: Art Eggleton from Toronto.

Je tiens à souligner que ce parc est le fruit de plusieurs années de négociations et de consultations avec les municipalités et la province. Toutes les municipalités disent qu'elles sont prêtes à transférer leurs terres maintenant. Une seule organisation n'est pas prête à le faire en ce moment.

Le président : Je vous remercie beaucoup d'avoir pris le temps de comparaître. Je sais que vous avez un horaire chargé et nous vous sommes reconnaissants d'être venus ici pour répondre à nos questions. Il y a eu de bonnes questions et de très bonnes réponses.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 26 février 2015

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-40, Loi concernant le parc urbain national de la Rouge, se réunit aujourd'hui, à 8 h 6, pour examiner le projet de loi.

Le sénateur Richard Neufeld (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je m'appelle Richard Neufeld. Je représente la province de Colombie-Britannique au Sénat et je préside le comité.

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux honorables sénateurs, aux membres du public qui sont présents dans la salle et à ceux qui nous regardent partout au pays. Je rappelle à ceux qui suivent les délibérations que les séances du comité sont ouvertes au public et qu'elles peuvent être visionnées sur le Web, à l'adresse sen.parl.gc.ca. Vous trouverez de plus amples renseignements sur l'horaire des témoins sous la rubrique « Comités du Sénat ».

J'aimerais maintenant demander aux sénateurs assis à la table de se présenter. Je vais d'abord présenter le vice-président, le sénateur Paul Massicotte, du Québec.

Le sénateur Enverga : Tobias Enverga, de l'Ontario.

Le sénateur Mitchell : Grant Mitchell, de l'Alberta.

[*Français*]

La sénatrice Ringuette : Bonjour, je m'appelle Pierrette Ringuette, sénatrice du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

Le sénateur Sibbeston : Nick Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest.

Le sénateur MacDonald : Michael MacDonald, Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal, Québec.

Le sénateur Patterson : Dennis Patterson, Nunavut.

Le sénateur Eggleton : Art Eggleton, de Toronto.

The Chair: I'd also like to introduce our staff, beginning with the clerk, Lynn Gordon, and our two Library of Parliament analysts, Sam Banks and Marc LeBlanc.

Bill C-40, an Act respecting the Rouge National Urban Park, was introduced on behalf of the Minister of the Environment in the House of Commons on June 13, 2014. The bill was passed by the House of Commons on January 26, 2015, and, following second reading in the Senate, was referred to our committee on February 19.

Rather than amend the Canada National Parks Act to establish the Rouge Park as a national park, the bill creates a new stand-alone act establishing the Rouge National Urban Park, a new type of federal protected area.

Honourable senators, I would like to cover a quick housekeeping item before I introduce the witnesses. Parks Canada has forwarded to the clerk, in response to Senator Ringuette, three memorandums of understanding regarding the land transfer agreements related to the land that the new park will include. As these agreements were only in English, there are no French versions. Does the committee agree that the clerk distribute these copies to members for their information in relation to our consideration of Bill C-40?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Now I am pleased to welcome the following witnesses appearing before us today: Larry Noonan, Chair, Altona Forest Stewardship Committee; Alan Wells, Former Chair, Rouge Park Alliance; and Kim Empringham, Secretary/Treasurer/Director, York Region Federation of Agriculture.

Thank you for being with us today. Please note that we have another committee meeting being held in this room following this meeting, so if you could please adhere to the 10 minutes the clerk advised for your opening statements, we would appreciate that.

We will begin with Mr. Noonan. The floor is yours, sir. After the presentations, we will go to questions and answers.

Larry Noonan, Chair, Altona Forest Stewardship Committee: I'm honoured to be here today to speak to you about Bill C-40. I'm the chair of the Altona Forest Stewardship Committee. Altona Forest is a preserve in Pickering that has provincially significant status. Our committee has designed more than six kilometres of interpretative trails in the forest, as well as accompanying guides and maps. Our projects include the restoration of one wetland and the creation of another, which have resulted in the natural return of five species of amphibians to the forest.

Altona Forest is very close to the Rouge Park and is accessible to Orchard Trail via the hydro corridor.

Le président : J'aimerais également présenter les membres de notre personnel, en commençant par la greffière, Lynn Gordon, et nos deux analystes de la Bibliothèque du Parlement, Sam Banks et Marc LeBlanc.

Le projet de loi C-40, Loi concernant le parc urbain national de la Rouge, a été présenté au nom du ministre de l'Environnement à la Chambre des communes le 13 juin 2014. Il a été adopté par la Chambre des communes le 26 janvier 2015 et, à la suite de la deuxième lecture au Sénat, il a été renvoyé à notre comité le 19 février.

Au lieu de modifier la Loi sur les parcs nationaux du Canada afin d'établir le parc de la Rouge en tant que parc national, le projet de loi crée une nouvelle loi indépendante établissant le parc urbain national de la Rouge, un nouveau type d'aire protégée fédérale.

Mesdames et messieurs les sénateurs, je voudrais aborder rapidement une question d'ordre pratique avant de présenter les témoins. En réponse à la demande de la sénatrice Ringuette, Parcs Canada a transmis à la greffière trois protocoles d'entente concernant les ententes sur le transfert des terres relativement aux terres que comprendra le nouveau parc. Comme ces ententes n'étaient rédigées qu'en anglais, il n'y a aucune version française. Le comité est-il d'accord pour que la greffière distribue ces copies aux membres à titre informatif relativement à notre étude du projet de loi C-40?

Des voix : D'accord.

Le président : J'ai maintenant le plaisir d'accueillir les témoins suivants qui vont nous présenter un exposé aujourd'hui : Larry Noonan, président de l'Altona Forest Stewardship Committee; Alan Wells, ancien président de l'Alliance du parc de la Rouge; et Kim Empringham, secrétaire, trésorière et directrice de la York Region Federation of Agriculture.

Je vous remercie de votre présence aujourd'hui. Veuillez noter qu'une autre réunion du comité aura lieu dans cette salle à la suite de la présente réunion; par conséquent, si vous pouviez bien vouloir respecter la période de 10 minutes conseillée par la greffière pour vos déclarations préliminaires, nous vous en serions reconnaissants.

Nous allons commencer par M. Noonan. Vous avez la parole, monsieur. Après les exposés, nous passerons à une période de questions.

Larry Noonan, président, Altona Forest Stewardship Committee : C'est un honneur pour moi d'être ici aujourd'hui pour vous parler du projet de loi C-40. Je suis le président de l'Altona Forest Stewardship Committee. La forêt Altona est une réserve écologique de Pickering qui a un statut d'importance provinciale. Notre comité y a conçu plus de six kilomètres de sentiers d'interprétation, le tout accompagné de guides et de cartes. Nos projets comprennent la restauration d'une zone humide et la création d'une autre, ce qui a entraîné le retour naturel de cinq espèces d'amphibiens dans la forêt.

La forêt Altona est située très près du parc de la Rouge, et on peut accéder au sentier Orchard par un corridor hydroélectrique.

I have contributed to City of Toronto and Pickering environmental initiatives, served on the Rouge National Urban Park trails committee, and am presently interviewing residents of the Rouge watershed. Some of these families have been there for over 150 years. Some of them arrived in Conestoga covered wagons. The purpose of these interviews is to preserve their stories as part of the cultural heritage and farming tradition of the Rouge watershed and the new Rouge National Urban Park. I was happy to see that both the cultural heritage and the farming communities of the new park are encouraged and supported in Bill C-40.

My connection with the Rouge started about 40 years ago, while I was visiting to see the fall colours and skiing at Caper Valley. About 30 years ago, I started hiking in the Rouge, and, over the last several years, I have made it a point to hike at least once a week on one or two of the trails. I lead adult groups and youth groups and school classes into the Rouge for enjoyment and to study the environment. The latest school group was about 55 Grade 7 students in the autumn.

Previous stewards of the area have done a fine job, especially in assembling watershed land to include within the park. Management, however, has largely been ignored. Months ago, I requested Ontario Minister Duguid to share the amount of money that the Ontario government has spent on managing the park over the last years, but I have received no reply. Personally, I have seen no evidence of any money being spent by Ontario in the maintenance and upkeep of the Rouge Park. The time has come to place an effective level of protection on the Rouge watershed, along with new stewards who have the experience and funding to make a great positive impact on the park.

These new stewards are experts from Parks Canada, which has over 100 years of experience in operating parks, as well as assessing ecological needs, developing and implementing restoration procedures, and managing national parks. This unparalleled expertise of Parks Canada in restoring large natural areas has earned them a deserved worldwide reputation for looking after, enhancing and rehabilitating the environment of natural areas. The International Union for Conservation of Nature has adopted Parks Canada's restoration guidelines as the international standard for restoring degraded natural areas around the world. There is no better agency to put in charge of the Rouge Park. It is time to put our trust in those who have earned it and have the experience to properly care for the Rouge Park. Bill C-40 makes all of this possible.

I have been involved in the planning processes for parks and trails and other environmental initiatives, but rarely have I seen such extensive consultation with the public, stakeholders and

J'ai contribué à diverses initiatives environnementales de la Ville de Toronto et de Pickering et j'ai siégé au comité des sentiers du parc urbain national de la Rouge. À l'heure actuelle, je discute avec des résidents du bassin versant de la Rouge. Certaines de ces familles sont dans la région depuis plus de 150 ans. Certaines d'entre elles sont d'ailleurs arrivées dans des chariots couverts de type Conestoga. Les entrevues que je mène actuellement avec les résidents visent à préserver leur histoire comme partie intégrante du patrimoine culturel et de la tradition agricole du bassin et du nouveau parc urbain national de la Rouge. À cet égard, j'ai été très heureux de constater que le patrimoine culturel et les collectivités agricoles du nouveau parc sont encouragés et soutenus dans le projet de loi C-40.

Mon intérêt pour la Rouge a pris racine il y a environ 40 ans, quand je visitais la région pour y découvrir les couleurs automnales et pour skier à Caper Valley. Il y a près de 30 ans, j'ai commencé à faire de la randonnée pédestre dans le parc de la Rouge et depuis plusieurs années je me fais un point d'honneur de parcourir un ou deux des sentiers au moins une fois par semaine. Je guide des groupes d'adultes, de jeunes et d'élèves dans la vallée de la Rouge pour le plaisir et pour y étudier l'environnement. La toute dernière randonnée que j'ai faite, c'était à l'automne avec un groupe de 55 élèves de septième année.

Les précédents intendants de la région ont fait du bon travail, surtout pour ce qui est de regrouper des terres du bassin versant à l'intérieur du parc. Cependant, la gestion n'a essentiellement pas été prise en compte. Il y a des mois, j'ai demandé au ministre Duguid de l'Ontario de communiquer la somme d'argent que le gouvernement ontarien a consacrée à la gestion du parc au cours des dernières années, mais je n'ai reçu aucune réponse. Personnellement, je n'ai vu aucune donnée probante concernant d'éventuelles dépenses de l'Ontario en ce qui a trait au maintien et à l'entretien du parc de la Rouge. Le temps est venu de mieux protéger le bassin versant de la Rouge en désignant de nouveaux intendants qui ont l'expérience et les fonds nécessaires pour avoir de solides répercussions favorables sur le parc.

Ces nouveaux intendants sont des experts de Parcs Canada, qui compte plus de 100 ans d'expérience en exploitation de parcs ainsi qu'en évaluation des besoins écologiques, en élaboration et en mise en œuvre de procédures de restauration et en gestion de parcs nationaux. Cette expertise sans précédent de Parcs Canada en matière de restauration de grandes aires naturelles lui a valu une réputation mondiale bien méritée pour ce qui est de s'occuper de l'environnement des aires naturelles, de l'améliorer et de le remettre en état. L'Union internationale pour la conservation de la nature a adopté les lignes directrices en matière de restauration de Parcs Canada et en a fait la norme internationale en ce qui a trait à la restauration des aires naturelles dégradées partout dans le monde. La responsabilité du parc de la Rouge ne saurait être attribuée à un meilleur organisme. Le temps est venu d'accorder notre confiance à ceux qui la méritent et qui ont l'expérience nécessaire pour s'occuper adéquatement du parc de la Rouge. Le projet de loi C-40 rend tout cela possible.

J'ai participé aux processus de planification pour des parcs, des sentiers et d'autres initiatives environnementales, mais j'ai rarement vu des consultations aussi approfondies avec le public,

regular park visitors as I have seen done here for the Rouge by Parks Canada. The legislation reflects this thorough consultation process.

Some people have questioned why we need a different act for the Rouge. Bill C-40 was written specifically for an urban park. When individuals state that national parks with infrastructure disturbances have ecological integrity and that, therefore, urban national parks should have the same standard, this is misleading. The Rouge wilderness sections are fragmented by many things, from highways to villages to gas pipelines to the largest former garbage dump in the Greater Toronto Area. Seventy-five per cent of the current Rouge Park is disturbed, as opposed to 4 per cent in Banff National Park. When examined in this light, it is clear to see that a new act is needed for urban national parks, one which contains sections such as strategies and timelines that are appropriate for their unique position as parks inside an urban setting. That act is Bill C-40.

Minister Duguid has demanded that the term “ecological integrity” be included in the act. The Canada National Parks Act states that “ecological integrity” includes “supporting processes.” As further clarification of this definition, Parks Canada defines ecosystem processes as “. . . engines that make ecosystems work; e.g. fire, flooding . . .” Another supporting process is natural forest regeneration. This process prohibits tree planting, while it takes up to 160 years for a forest to naturally regenerate. Places in the Rouge require faster reforestation than that.

Minister Duguid advocates the importance of ecological integrity, yet the provincial legislation that applies to the current parkland in Ontario does not have ecological integrity as a prime objective. If ecological integrity is so important to the Government of Ontario, why is it not even mentioned in the Greenbelt Act, which governs so much land in Ontario and all of the land that the Ontario government has agreed to transfer to the Rouge National Urban Park?

Ecological integrity cannot be applied to the urban national park. We cannot allow fires and flooding in the Toronto, Markham and Pickering urban environment. The Rouge National Urban Park act cannot have this term included, or there would have to be a list of exceptions to the definition, which could serve to lessen its impact in the Canada National Parks Act. Instead, Bill C-40 refers to the maintenance of its native wildlife and the health of those ecosystems. The Rouge National Urban Park and the management plan lay out strategies for attaining the

les intervenants et les visiteurs réguliers de la Rouge que celles qui ont été tenues par Parcs Canada. Les dispositions législatives reflètent ce rigoureux processus de consultation.

Certaines personnes s'interrogent sur la pertinence d'une loi différente pour le parc de la Rouge. Le projet de loi C-40 a été rédigé précisément pour un parc urbain. Lorsque des personnes affirment que les parcs nationaux dont l'infrastructure est perturbée ont une intégrité écologique et que, par conséquent, les parcs urbains nationaux devraient être soumis à la même norme, c'est un raisonnement fallacieux. Les aires de nature sauvage dans le parc urbain national de la Rouge sont fragmentées par bien des choses, qu'il s'agisse d'autoroutes menant aux villages ou de pipelines gaziers, ou encore de l'ancienne plus grande décharge de la région du Grand Toronto. Soixante-quinze pour cent de la superficie actuelle du parc de la Rouge est perturbée, comparativement à 4 p. 100 de celle du parc national Banff. Quand on examine la situation sous cet angle, il est clair qu'il faut une nouvelle loi pour les parcs urbains nationaux, une loi qui contienne des définitions, des stratégies et des échéanciers tenant compte du caractère unique d'un parc situé en milieu urbain. Cette loi, c'est le projet de loi C-40.

Le ministre Duguid a exigé que le terme « intégrité écologique » soit enchâssé dans la loi. Selon la Loi sur les parcs nationaux du Canada, l'« intégrité écologique » englobe « le maintien de processus écologiques ». À cette définition, Parcs Canada ajoute que les processus écologiques sont « les “moteurs” de l'écosystème, p. ex. le feu, les inondations [...] ». La régénération naturelle de la forêt est un autre processus à l'appui. Selon ce processus, il est interdit de planter des arbres, alors qu'il faut jusqu'à 160 ans à une forêt pour se régénérer naturellement. Certains endroits de la Rouge doivent faire l'objet d'une reforestation plus rapide que cela.

Le ministre Duguid défend l'importance de l'intégrité écologique; pourtant, la loi provinciale qui s'applique à la forêt-parc actuelle de l'Ontario n'a pas comme principal objectif l'intégrité écologique. Si cette intégrité est si importante pour le gouvernement de l'Ontario, pourquoi n'est-elle même pas mentionnée dans la Loi sur la ceinture de verdure, qui régit une si grande partie des terres de l'Ontario et l'ensemble des terres que le gouvernement de l'Ontario a accepté de transférer au parc urbain national de la Rouge?

L'« intégrité écologique » ne peut s'appliquer au parc urbain national. Nous ne pouvons permettre des feux et des inondations dans l'environnement urbain de Toronto, Markham et Pickering. Le projet de loi sur le parc urbain national de la Rouge ne peut donc inclure cette expression sans rattacher, à la définition, une liste d'exceptions qui pourraient réduire son impact dans la Loi sur les parcs nationaux du Canada. Le projet de loi C-40 parle plutôt de la préservation des espèces sauvages indigènes et du maintien de la santé de ces écosystèmes. Le parc urbain national

highest possible level of health for the park's ecosystems. Anne Bell, a director with Ontario Nature, in an email to me dated January 26, 2015, exactly one month ago, said:

Ontario Nature worked closely with all the groups . . . and discussed in great detail potential compromises and alternatives to ecological integrity. We agreed to support alternatives that were being put forward, should they be accepted by the government, including ecological health.

Bill C-40 and the management plan ensure the ecological health of the Rouge.

The Province of Ontario has asked that new legislation meet or exceed existing legislation or other protections. Bill C-40 does this. For example, in the protection and recovery strategies of species at risk, the Rouge Park Management Plan, 1994, states that "rare species will be monitored. Specific protection or recovery programs to ensure their continued presence in the park may be undertaken as necessary." This is moderate protection at best. Clause 60 of Bill C-40 amend the Species at Risk Act, subsection 58(2), to include the Rouge National Urban Park Act and, by this, gives the plants, animals and ecosystems of the Rouge National Urban Park the full protection of the Species at Risk Act. Section 6 of that act states:

"The purposes of this Act are to prevent wildlife species from being extirpated or becoming extinct, to provide for the recovery of wildlife species that are extirpated, endangered or threatened as a result of human activity and to manage species of special concern to prevent them from becoming endangered or threatened."

Section 7(2)(a) states that the appropriate ministers must provide ". . . the preparation and implementation of action plans . . ."

Through a connection with the Species at Risk Act, Bill C-40 requires immediate action to identify species at risk and implementation of a recovery strategy and not just monitoring and action that "may be undertaken." As an example of how this will work in the future, on June 30, 2014, Parks Canada, the Toronto Zoo, the Toronto and Region Conservation Authority and an environmental group called Earth Rangers took action and reintroduced into the Rouge 10 Blanding's turtles, a provincially and nationally threatened species.

A common concern about the Rouge Park as it is now is that policing and enforcement of rules are not practical with the existing management. A recent example of this, from February 11 of this year, was on a conducted hike, when a hiker discovered an arrow in the fence along Mast Trail. The arrow was at the height of the face of an average 7-year-old child. Section 23 of Bill C-40

de la Rouge et le plan directeur établissent des stratégies visant à assurer la préservation de la santé optimale des écosystèmes du parc. Anne Bell, directrice d'Ontario Nature, a affirmé ce qui suit dans un courriel qu'elle m'a adressé le 26 janvier 2015, il y a exactement un mois :

Ontario Nature a travaillé en étroite collaboration avec tous les groupes [...] et a abordé avec force détails les compromis et les solutions de rechange possibles à l'intégrité écologique. Nous avons accepté d'appuyer les solutions de rechange qui étaient proposées, si elles sont acceptées par le gouvernement, notamment la santé écologique.

Le projet de loi C-40 et le plan de gestion assurent la santé écologique de la Rouge.

La province de l'Ontario a demandé que la nouvelle loi respecte ou dépasse les mesures législatives existantes ou autres mesures de protection. C'est ce que le projet de loi C-40 fait. Par exemple, pour les stratégies de protection et de rétablissement des espèces en péril, le plan directeur du parc de la Rouge de 1994 prévoit « la surveillance des espèces rares. Des programmes de protection ou de rétablissement précis visant à assurer leur présence continue dans le parc peuvent être mis en œuvre au besoin. » Cela constitue, au mieux, une protection moyenne. L'article 60 du projet de loi C-40 modifie le paragraphe 58(2) de la Loi sur les espèces en péril pour y inclure un renvoi au parc urbain national de la Rouge et, ce faisant, donne aux végétaux, aux animaux et aux écosystèmes du parc urbain national de la Rouge la pleine protection de la Loi sur les espèces en péril. L'article 6 de cette loi précise que :

La présente loi vise à prévenir la disparition — de la planète ou du Canada seulement — des espèces sauvages, à permettre le rétablissement de celles qui, par suite de l'activité humaine, sont devenues des espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées et à favoriser la gestion des espèces préoccupantes pour éviter qu'elles ne deviennent des espèces en voie de disparition ou menacées.

L'alinéa 7(2)a) précise en outre que les ministres concernés doivent veiller à « l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action ».

De par son lien avec la Loi sur les espèces en péril, le projet de loi C-40 exige la prise de mesures immédiates pour identifier les espèces en péril et la mise en œuvre d'une stratégie de rétablissement, et non pas simplement une surveillance ou l'élaboration d'un plan d'action. Pour illustrer comment cela fonctionnera dans l'avenir, le 30 juin 2014, Parcs Canada, le zoo de Toronto, l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région et un groupe environnemental appelé Earth Rangers ont pris des mesures concrètes et ont réintroduit, dans le parc de la Rouge, 10 tortues mouchetées, une espèce en péril à l'échelle provinciale et nationale.

Une préoccupation commune au sujet du parc de la Rouge, dans sa forme actuelle, est qu'il est difficile d'assurer des services policiers et l'application des règles dans le présent contexte de gestion. Un exemple récent de cette difficulté a eu lieu dans le cadre d'une randonnée effectuée le 11 février de cette année, quand un randonneur a découvert une flèche dans la clôture le

provides for policing, and wardens have already been hired. However, they have no authority until Bill C-40 is passed. Then policing will be visible and active in the park every day. This, along with consequences outlined in Bill C-40, makes policing far better than what exists now.

It is clear that the Bill C-40 legislation exceeds old safeguards developed to protect the park.

A concern of farmers is the place of farming in the Rouge. Bill C-40 supports farming as an equal to heritage and the natural environment. Recently, Minister Duguid said:

... our government is not looking to preclude farming activities from the park; rather, ... that an ecological integrity lens forms the first principle in park management.

The farmers are aware that, if this lens is used, a minimum of another 1,700 acres of Class 1 agricultural land will be eliminated. Minister Duguid is not looking to stop farming in the Rouge, just drastically reduce its size to a point that could make it no longer be viable.

For the protection of the Rouge Park — its natural, cultural and farming heritage, please pass Bill C-40 as soon as possible.

Alan Wells, Former Chair, Rouge Park Alliance, as an individual: Thank you for this opportunity to appear before this committee to explain my support for the creation of Rouge National Urban Park. I served for 27 years as an employee of the Regional Municipality of York, including the last seven years as the chief executive officer. I retired in June 2002. After retiring from York, I was a consultant for three years before my appointment in May of 2005 by the cabinet of the Ontario government as Provincial Development Facilitator. In February 2008, I was appointed Chair, Rouge Park Alliance, again by order-in-council and by the Government of Ontario, and I held this position until the alliance was dissolved in July 2012 and replaced by a transition management structure.

I was very honoured to serve the board of directors that included the Honourable Michael Chong, MP; Dr. Helena Jaczek, MPP.; Mayor Gerri Lynn O'Connor, Chair, Toronto and Region Conservation Authority; the heads of council or their appointee from each of the five municipalities within Rouge Park; and both Durham and York regions, as well as a representative from the Toronto Zoo and Save the Rouge Valley System; and, finally, the Honourable Pauline Browes, representing the Toronto Waterfront Regeneration Trust Corporation.

long du sentier Mast — le sentier du mât. La flèche avait la longueur du visage d'un enfant de 7 ans en moyenne. L'article 23 du projet de loi C-40 prévoit des services policiers, et on a déjà embauché des gardes. Ils ne pourront toutefois exercer leurs pouvoirs qu'après l'adoption du projet de loi. Les services policiers seront alors visibles et actifs, jour après jour. Cette disposition, conjuguée aux conséquences prévues dans le projet de loi C-40, permet d'améliorer de beaucoup les services policiers dans le parc.

Il est clair que le projet de loi C-40 va au-delà des anciennes mesures de protection élaborées pour le parc de la Rouge.

L'endroit réservé à l'agriculture dans le parc de la Rouge suscite des préoccupations chez les agriculteurs. Le projet de loi C-40 appuie l'agriculture autant que le patrimoine et l'environnement naturel. Récemment, le ministre Duguid a déclaré :

[...] notre gouvernement ne cherche pas à exclure les activités agricoles du parc; il veut plutôt [...] que le point de vue de l'intégrité écologique forme le premier principe de la gestion du parc.

Les agriculteurs savent que, si ce point de vue est adopté, au moins 1 700 autres acres de terre agricole de classe 1 seront éliminées. Le ministre Duguid cherche non pas à faire cesser l'agriculture dans le parc de la Rouge, mais seulement à réduire considérablement sa taille au point où elle ne serait plus viable.

Pour la protection du parc de la Rouge, de son patrimoine naturel, culturel et agricole, je vous prie d'adopter le projet de loi C-40 dès que possible.

Alan Wells, ancien président, Alliance du parc de la Rouge, à titre personnel : Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant le comité pour expliquer pourquoi j'appuie la création du parc urbain national de la Rouge. J'ai travaillé pour la municipalité régionale de York pendant 27 ans, et les 7 dernières années j'ai été directeur municipal. J'ai pris ma retraite en juin 2002. Après avoir quitté la municipalité régionale de York, j'ai été consultant pendant 3 ans avant d'être nommé facilitateur provincial de l'aménagement par le gouvernement de l'Ontario en mai 2005. En février 2008, j'ai été nommé président de l'Alliance du parc de la Rouge, par décret, à nouveau par le gouvernement de l'Ontario, et j'ai occupé ce poste jusqu'à la dissolution de l'alliance en juillet 2012 — elle a alors été remplacée par une structure de gestion de transition.

J'ai été très honoré de diriger le conseil d'administration, qui comprenait l'honorable Michael Chong, député, Mme Helena Jaczek, députée provinciale, M. Gerri Lynn O'Connor, maire, le président de l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région, les chefs du conseil ou leurs représentants, pour les cinq municipalités dans les limites du parc de la Rouge et les régions de Durham et de York, le représentant du zoo de Toronto, le représentant de Save the Rouge Valley System et l'honorable Pauline Browes, représentante de la Toronto Waterfront Regeneration Trust Corporation.

Rouge Park is a beautiful river valley, but the alliance had its problems in 2008 related to park management. I recommended to the board that we should carry out a review of all aspects of the responsibilities managed by the alliance.

The issues faced by the Rouge Park Alliance are best summarized by StrategyCorp, the consulting firm that assisted the board in carrying out this review. They said the Rouge Park Alliance lacked a consolidated, well-defined land base; a comprehensive master plan; a funded implementation strategy; a functional governance model; a known park brand.

The study focused mainly on governance and funding. The review team concluded that Rouge Park Alliance needed about \$100 million over the next 10 years for both capital and operating expenditures. This was about 10 times its current annual funding level.

The review evaluated eight park models, including a municipal park, a not-for-profit corporation, a branch of the Toronto and Region Conservation Authority, a provincial park or a national park against the following criteria: funding, control of land, and authority and expertise.

Recommendations approved by the board of directors included support to create a national park. That report was circulated to each member municipal council and the directors of each agency. They all supported the recommendation to transfer responsibilities to Parks Canada. The Province of Ontario, by letter from the Minister of Natural Resources, also supported this recommendation.

It is now over two years since the federal government included Rouge National Urban Park in its policy statements and budget. Over the past two years, Parks Canada has been involved in the transitional planning to create Rouge National Urban Park. We can review how Parks Canada has addressed the major concerns experienced by the Rouge Park Alliance.

The federal budget now includes a 10-year plan of a total of \$143 million to manage the park, thus addressing the funding concerns expressed by the Rouge Park Alliance, who said they need at least \$100 million over the 10-year period.

The federal government, through Parks Canada, has submitted clearly mapped boundaries. The proposed area also includes an expansion of approximately 4,800 additional acres known as the "federal airport lands" in Markham. This brings the total park area to over 14,500 acres.

Parks Canada has shown its experience and expertise to manage Canada's first national urban park by placing a planning team on site that has been working with the Toronto and Region

Le parc de la Rouge est une magnifique vallée fluviale, mais l'alliance a éprouvé des problèmes en 2008 en ce qui concerne la gestion du parc. J'ai recommandé au conseil d'administration de procéder à un examen de toutes les responsabilités gérées par l'alliance.

Les problèmes vécus par l'Alliance du parc de la Rouge ont bien été résumés par « Strategy Corp », la firme d'experts-conseils que le conseil d'administration a chargée de procéder à cet examen. Selon elle, voici ce qui faisait défaut à l'Alliance du parc de la Rouge : une assise territoriale consolidée et bien définie; un plan directeur exhaustif; une stratégie de mise en œuvre bien financée; un modèle de gouvernance fonctionnel; et une marque connue pour le parc.

L'étude mettait principalement l'accent sur la gouvernance et le financement. L'équipe d'examen a conclu que l'Alliance du parc de la Rouge avait besoin d'environ 100 millions de dollars au cours des 10 prochaines années pour payer ses dépenses en capital et ses dépenses de fonctionnement. Cette somme était presque 10 fois plus élevée que son financement annuel à l'époque.

Huit modèles de parcs ont été évalués dans le cadre de l'examen (notamment un parc municipal, une société sans but lucratif, une filiale de l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région, un parc provincial ou un parc national) en fonction des critères suivants : financement, contrôle du territoire et autorité et expertise.

Les recommandations approuvées par le conseil d'administration comprenaient le fait de soutenir la création d'un parc national. Le rapport a été remis à chaque membre du conseil municipal et aux directeurs de chaque organisme. Ils ont tous appuyé la recommandation qui consistait à transférer les responsabilités à Parcs Canada. La province de l'Ontario, dans une lettre du ministre des Ressources naturelles, a aussi appuyé cette recommandation.

Il y a maintenant plus de deux ans que le gouvernement fédéral a inclus le parc urbain national de la Rouge dans ses énoncés de politique et son budget. Au cours des deux dernières années, Parcs Canada a participé à la planification de la transition pour créer le parc urbain national de la Rouge. Voyons maintenant comment Parcs Canada a abordé les principales préoccupations de l'alliance.

Le budget fédéral comprend maintenant un plan décennal (dépenses totales de 143 millions de dollars) pour gérer le parc, ce qui règle les préoccupations financières de l'Alliance du parc de la Rouge, qui affirmait avoir besoin d'une somme minimale de 100 millions de dollars sur la période de 10 ans.

Le gouvernement fédéral, par l'entremise de Parcs Canada, a soumis des limites bien définies. La zone proposée comprend aussi un élargissement d'environ 4 800 acres supplémentaires situées sur des terrains aéroportuaires fédéraux à Markham, ce qui porte la superficie totale à plus de 14 500 acres.

Parcs Canada a démontré qu'il possédait l'expérience et l'expertise requises pour gérer le premier parc urbain national au Canada. Il a installé une équipe de gestion sur place qui

Conservation Authority, the current manager, community groups and stakeholders to produce a draft management plan for consultation.

Parks Canada has recognized the complicated and sensitive issues of agriculture policy and plans, building on the work done in 2010 by the Rouge Park Alliance, who added agriculture to the objectives of the Rouge Park plan. Until 2010, agriculture use was reflected only in the park maps for the Toronto plan, but never shown along with natural heritage, cultural heritage and recreation as a key purpose of the park plan. Parks Canada has continued to recognize agriculture as an important part of the park. Parks Canada's work has gained the confidence of the farming community, both in the park and from regional farm organizations.

Parks Canada has proposed plans that reflect the need to improve the trail system in the park. Draft trail plans included in the draft management plan build on the planning work done recently by the alliance. The number of volunteer hike leaders has increased significantly over the last two years, and there is strong support from recreational users.

Over the last 20 years, culture heritage and the preservation of historical buildings have been neglected due to a lack of funding and commitment. Parks Canada has the mandate, experience and resources to address these issues and has included cultural heritage in Bill C-40. My experience seeing the work of Parks Canada in places like Dawson City, North Battleford, Halifax and Fort William gives me the confidence to know that protection of the cultural heritage of the park will be addressed.

Rouge Park has been regulated by 10 different agencies responsible to protect against abusers of park rules, regulations, firearms offences by illegal hunters and poachers. There have been constant complaints in the past by park users. Requests for additional staff in the past were denied by funders. Since Parks Canada has been involved, there are now three uniformed park wardens on duty and ready to enforce the provisions of the act, when passed.

Parks Canada has developed a draft management plan that outlines the concepts and strategies needed to develop the mandate and protect and enhance Canada's first national urban park. The draft plan clearly outlines how to protect the natural heritage, culture and history, while also recognizing farming as important. Throughout, the plan is an innovative approach to conservation that enhances the park's ecosystem health by maintaining and restoring its native Carolinian and mixed-woodland forests, wetlands, meadows and aquatic ecosystem. The plan calls for further consultation with the Province of Ontario, environment groups and other key stakeholders.

collabore avec l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région — l'actuel gestionnaire du parc —, des groupes communautaires et des intervenants pour produire un plan de gestion provisoire à des fins de consultations.

Parcs Canada a reconnu que la question des politiques et plans agricoles était complexe et délicate. Parcs Canada a misé sur le travail accompli par l'Alliance du parc de la Rouge en 2010, qui a ajouté le volet agricole aux objectifs du plan du parc de la Rouge. Jusqu'en 2010, l'utilisation de l'agriculture se reflétait uniquement dans les cartes du parc pour le plan de Toronto, mais elle n'apparaissait jamais aux côtés de l'héritage naturel, de l'héritage culturel et de l'aspect récréatif, qui étaient considérés comme les trois « buts principaux » du parc. Parcs Canada a continué de reconnaître que l'agriculture constitue une partie importante du parc. Son travail a gagné la confiance du milieu agricole, tant dans le parc que dans les organisations agricoles régionales.

Parcs Canada a proposé des plans qui tiennent compte de la nécessité d'améliorer le réseau de sentiers dans le parc. Les plans provisoires des sentiers inclus dans l'ébauche de plan de gestion reposent sur le travail de planification récemment accompli par l'alliance. Le nombre de chefs de randonnée bénévoles a augmenté considérablement au cours des deux dernières années, et il y a un appui vigoureux de la part des adeptes de plein air.

Au cours des 20 dernières années, l'héritage culturel et la préservation des édifices historiques ont été négligés en raison d'un manque de financement et d'engagement. Parcs Canada a le mandat, l'expérience et les ressources nécessaires pour régler ce problème et a inclus l'héritage culturel dans le projet de loi C-40. J'ai observé le travail accompli par Parcs Canada à Dawson City, à North Battleford, à Halifax et à Fort William et j'ai bon espoir que l'héritage culturel sera préservé dans le parc.

Le parc de la Rouge a été réglementé par 10 organismes différents, qui étaient responsables du respect des règles du parc, de la réglementation, des infractions liées aux armes à feu (chasseurs sans permis et braconniers). Par le passé, les utilisateurs du parc ont formulé de nombreuses plaintes, et les fournisseurs de financement ont refusé les demandes des utilisateurs, qui souhaitaient que des employés additionnels soient embauchés. Depuis que Parcs Canada est impliqué, il y a trois gardes de parc en service prêts à faire appliquer les dispositions de la loi, lorsqu'elle sera adoptée.

Parcs Canada a énoncé dans un plan de gestion préliminaire les concepts et les stratégies nécessaires pour développer, entretenir, protéger et améliorer le premier parc urbain national du Canada. Le plan préliminaire décrit clairement les mesures de protection du patrimoine naturel, de la culture et de l'histoire tout en reconnaissant l'importance de l'agriculture. Le plan se caractérise par une approche innovatrice à l'égard de la conservation qui contribue à la santé de l'écosystème du parc en préservant et en rétablissant ses forêts caroliniennes et mixtes naturelles, les terres humides, les prés et l'écosystème aquatique. Le plan prévoit de nouvelles consultations avec le gouvernement de l'Ontario, les groupes environnementaux et d'autres intervenants clés.

Most importantly, Parks Canada understands how complicated it is to preserve and protect the natural heritage system in Rouge Park. This is a difficult task because the park also accommodates municipal infrastructure, private utilities, hydro lines, provincial highways and federal railways. There are also private homes and businesses in Rouge Park. Despite these barriers, it is beautiful, meaningful and a national treasure. It is appreciated by its neighbours and users. A national urban park will be appreciated by millions of potential park users in the GTA and in Canada. I am confident that Parks Canada will meet these challenges and carry on with its long history as one of the best park systems in the world. Our first national urban park will develop and maintain a healthy park that will still be “wild in the city.”

The Chair: Thank you, sir.

Kim Empringham, Secretary/Treasurer/Director, York Region Federation of Agriculture: Thank you on behalf of the York Region Federation of Agriculture for giving me the opportunity to speak to you on behalf of its 700 farmer members in the region, including those farmers in the proposed Rouge National Urban Park. We represent farmers in the region on issues affecting their farms, as well as decisions that will affect them in the future.

The York Region Federation of Agriculture supports Parks Canada's consultation process that engaged over 150 stakeholder groups and thousands of individuals to create the Rouge National Urban Park. We support the integrated approach to balancing natural heritage, sustainable farming, cultural heritage and visitor experience found in both Bill C-40 and the draft management plan. We have confidence that Parks Canada will improve the ecological health of the park while maintaining the farmland in production.

Two of the guiding principles for the Rouge National Urban Park are to maintain and improve ecological health and scientific integrity, and to respect and support sustainable agriculture and other compatible land uses. The draft management plan states:

The protection, conservation, and restoration of the park's natural, cultural and agricultural resources are integral to all decision making related to park management.

The farmland in Rouge National Urban Park, approximately 7,500 acres, is Class 1 agricultural land, meaning it is the best land for agriculture production. Less than 1 per cent of Canada's farmland is Class 1. The farmers in the park have already given up 1,000 acres of productive farmland in the park for reforestation projects completed by the previous Rouge Park.

With the world population expected to increase from 7 billion to 9 billion by 2050, there will continue to be a growing need to protect farmland resources and support food production to meet local and global food needs. Farmland should be protected for its highest and best use, for agriculture and food production. Any tree planting and habitat restoration should be encouraged in

Fait plus important encore, Parcs Canada comprend à quel point il est difficile de préserver et de protéger le patrimoine naturel dans le parc de la Rouge. C'est une tâche difficile parce que le parc renferme aussi des infrastructures municipales, des réseaux de distribution des sociétés privées, des lignes électriques, des routes provinciales et des chemins de fer fédéraux. Il y a également des résidences privées et des entreprises dans le parc de la Rouge. Malgré ces obstacles, c'est un magnifique trésor national qui est apprécié par ses voisins et ses utilisateurs. Le parc urbain national de la Rouge sera apprécié par des millions d'utilisateurs potentiels du parc dans la région du Grand Toronto et dans l'ensemble du Canada. Je suis persuadé que Parcs Canada, considéré comme l'un des meilleurs réseaux de parcs au monde, réussira à relever ces défis et à poursuivre sa longue tradition. Certes, notre premier parc urbain national évoluera, mais il demeurera un parc en santé offrant une oasis sauvage en ville.

Le président : Merci, monsieur.

Kim Empringham, secrétaire, trésorière et directrice, York Region Federation of Agriculture : Je vous remercie au nom de notre fédération de me donner l'occasion d'exprimer le point de vue des 700 membres de notre région, y compris les agriculteurs actifs sur le territoire du futur parc urbain national de la Rouge. Nous représentons les agriculteurs de la région dans les dossiers qui influent sur leurs activités et relativement aux décisions qui pourraient façonner leur avenir.

Nous appuyons le processus de consultation mené par Parcs Canada auprès de plus de 150 groupes d'intérêt et de milliers de Canadiens aux fins de la création du parc urbain national de la Rouge. Nous sommes favorables à l'approche intégrée conciliant patrimoine naturel, agriculture durable, patrimoine culturel et expérience des visiteurs que l'on retrouve à la fois dans le projet de loi C-40 et dans l'ébauche de plan directeur. Nous sommes persuadés que Parcs Canada parviendra à améliorer la santé écologique du parc tout en maintenant la production agricole.

Deux des principes directeurs établis pour le parc urbain national de la Rouge consistent à maintenir et améliorer la santé écologique et l'intégrité scientifique, et à respecter, intégrer et soutenir l'agriculture durable et d'autres utilisations compatibles des terres. Voici ce que dit l'ébauche de plan directeur :

La protection, la conservation et la restauration de ressources naturelles, culturelles et agricoles du parc seront les critères fondamentaux de toutes les décisions de gestion relatives au parc.

Les quelque 7 500 acres en culture dans le parc urbain national de la Rouge sont des terres de catégorie 1, c'est-à-dire les meilleures pour la production agricole. La catégorie 1 regroupe moins de 1 p. 100 des terres agricoles au Canada. Les agriculteurs du parc ont déjà cédé 1 000 acres de terres productives pour des projets de reboisement réalisés dans le contexte de l'ancien parc de la Rouge.

Étant donné que la population mondiale devrait passer de sept milliards à neuf milliards d'ici 2050, il deviendra plus que jamais primordial de protéger les ressources agricoles et d'appuyer la production alimentaire pour répondre aux besoins du pays et de toute la planète. Les terres agricoles doivent être préservées pour continuer à être utilisées de la meilleure façon qui soit : pour

areas where farming is not feasible, such as slopes, riparian areas, wet areas or hedgerows between fields. Farmers support the protection of natural heritage areas, but it is important that natural heritage restoration doesn't unnecessarily encroach on productive farm lands.

The farmers in the park use environmental farm plans incorporating best management practices as part of their ongoing stewardship of the farmland they have been taking care of for generations. Farmland provides food production, carbon sequestering, climate regulation, improved air quality, wildlife habitat, hydrological functions, groundwater recharge and buffering protection for natural heritage features.

Whether we are talking about the 51,000 farms across the province of Ontario, the 800 farms in York Region or the 40 farmers in the Rouge National Urban Park, we are talking about family farms, not industrial corporations. Ninety-eight per cent of the farms in Canada are family owned and operated, handed down from generation to generation. But we must remember these family farms are agricultural businesses. The agriculture and food sector is the second-biggest economic driver in the province.

We have an important job to do feeding our neighbours, whether they are in Markham or Toronto, across the province or around the world. Our business is agriculture, but our heart lies with our family and our land.

For the farms to be environmentally and economically sustainable in the park, it will be important to ensure that farmers will not have unnecessary regulations or restrictions placed on them. They cannot be put at a competitive disadvantage compared to other farms across the province.

The farming community in the Rouge National Urban Park is the same farm families that have been caring for the land and growing food for the people of Ontario for the past 200 years. The future of the farms in the park has been in limbo since the farms were expropriated in the 1970s. The farmers who decided to stay on their family farms after they were expropriated had to farm with one-year leases and no certainty in the future or in their ability to make capital improvements on farms that they could be evicted from at any time. The long-term leases outlined in the draft management plan will allow farmers to invest in their farm's future in the park.

Farmers in the Rouge National Urban Park produce 46 different crops. It's important to remember that there are no good or bad crops. Some of these crops are sold fresh to the consumer, while others, such as corn, soybeans and wheat, require some form of processing before being consumed. That does not mean that one is better than the other.

l'agriculture et la production alimentaire. Les activités de plantation d'arbres et de remise en état de l'habitat devraient être encouragées dans les secteurs où l'agriculture est impossible, comme les terrains en pente, les rives des cours d'eau, les milieux humides ou les couloirs séparant les champs. Les agriculteurs appuient la protection des milieux naturels, mais il faut s'assurer que la remise en état de notre patrimoine naturel n'empiète pas de façon indue sur les terres cultivées.

Les fermiers du parc appliquent des plans agro-environnementaux misant sur les pratiques optimales pour assurer la gouvernance continue des terres agricoles qu'ils cultivent depuis des générations. Les terres agricoles ont différents usages : production alimentaire, séquestration du carbone, régulation du climat, amélioration de la qualité de l'air, habitat faunique, fonctions hydrologiques, réapprovisionnement de la nappe souterraine et zone tampon pour la protection des composantes du patrimoine naturel.

Que nous pensions aux 51 000 fermes de la province de l'Ontario, aux 800 de la région de York ou aux 40 du parc urbain national de la Rouge, nous avons affaire à des exploitations agricoles familiales, plutôt qu'à des entreprises industrielles. Plus de 98 p. 100 des fermes au Canada appartiennent à une famille et sont exploitées par cette famille. Elles sont transmises de génération en génération, mais il ne faut pas oublier que ces fermes familiales demeurent des entreprises agricoles. Le secteur agroalimentaire est le deuxième moteur économique en importance pour la province.

Nous avons un mandat primordial à remplir en nourrissant non seulement nos voisins de Markham ou de Toronto, mais les citoyens de toute la province et d'un peu partout dans le monde. L'agriculture est notre raison d'être, mais nous avons à cœur l'intérêt de nos familles et de nos terres.

Pour que l'exploitation agricole demeure viable dans le parc du point de vue environnemental et économique, il sera important de veiller à ne pas imposer aux agriculteurs une réglementation ou des restrictions indues. Ils ne peuvent pas être désavantagés par rapport à leurs concurrents du reste de la province.

Les agriculteurs du parc urbain national de la Rouge sont issus de ces mêmes familles qui s'occupent de la terre et produisent des aliments pour les Ontariens depuis 200 ans. L'avenir de l'agriculture dans le parc est incertain depuis que des fermes ont été expropriées dans les années 1970. Les agriculteurs qui ont choisi de demeurer sur la ferme familiale après l'expropriation ont dû composer avec des baux d'une année n'offrant aucune certitude pour l'avenir et ne leur permettant pas d'améliorer leurs installations agricoles, dont ils pouvaient être évincés du jour au lendemain. Les baux à long terme décrits dans le plan de gestion provisoire permettront aux agriculteurs d'investir dans l'avenir de leur exploitation à l'intérieur du parc.

On recense 46 cultures agricoles différentes au sein du parc urbain national de la Rouge. Une partie des récoltes sont vendues directement aux consommateurs pendant que le reste exige une forme quelconque de transformation. Cela ne veut pas dire que l'une est meilleure que l'autre.

As in other industries, market demand dictates what is produced and how it is marketed, but in agriculture we also have to take climate and soil type into consideration when deciding what crops to grow. With the certainty that comes with long-term leases, you will likely see more diversity in the crops grown or the livestock raised in the park, but also keep in mind that the soil and climate in the park have a long history of being perfect for growing corn and wheat.

I would like to thank you again for the opportunity to speak to you today and would like to reiterate that all of the farmland in the park needs to be protected and preserved so that future generations of farmers can produce food, fibre and fuel for our ever increasing population.

The Chair: Thank you very much. We will now go to questions, and I will begin with the deputy chair, Senator Massicotte.

Senator Massicotte: Thanks to all three of you for being here today. It is much appreciated. This is an important bill to Ontario and the people in Toronto, and we are trying to get it right.

Mr. Noonan, you in particular deal precisely with the wording difference with the Province of Ontario, and all three of you support very much what is being presented in the bill.

Ideally, it would be nice if everybody agreed on a final act and got on side, especially with Ontario contributing over 50 per cent of the land. We wonder, while the arguments are solid to support the as-is scenario, how do we get people to buy into the act? And how do we get people, especially the Province of Ontario, to contribute the lands and resolve the issue?

Mr. Wells, what is the solution, what is the problem and how do we resolve the issue?

Mr. Wells: First, in developing the plans and going forth with them, there were no problems. I reported as chair directly to Ontario's Minister of Natural Resources and Forestry, and sitting on our board we had the honourable Dr. Helena Jaczek, the provincial member for Oak Ridges—Markham. I checked very carefully that the province supported the forming of a national park.

First, we asked Ontario, being a former junior forest ranger myself, if it was interested in operating the park, and they said it didn't fit their mandate and was too large financially for them to consider. But there was total support from the Ontario government, from the premier's office, for creating a national park. The support was there, always has been there until this fall when Minister Duguid, in consultation with a number of environmental groups, said the park didn't meet the Ontario standards of environmental protection. That was new.

Comme dans d'autres industries, c'est la demande sur le marché qui dicte ce qui est produit et comment c'est commercialisé, mais, dans le domaine de l'agriculture, nous tenons également compte du climat et du type de sol au moment de décider quelles cultures nous allons produire. Grâce à la certitude que procureront les baux à long terme, vous observerez probablement une plus grande diversité au chapitre des cultures produites et du bétail élevé dans le parc, mais il faut également se rappeler que, depuis longtemps, le sol et le climat dans le parc sont parfaits pour la production de maïs et de blé.

Je voudrais vous remercier de nouveau de m'avoir donné la possibilité de m'adresser à vous aujourd'hui, et je veux insister sur le fait que les terres agricoles doivent être protégées et préservées dans le parc de telle sorte que les fermiers des générations futures puissent continuer à produire des aliments, des fibres et du carburant pour notre population qui augmente sans cesse.

Le président : Merci beaucoup. Nous allons maintenant passer aux questions, et je vais commencer par le vice-président, le sénateur Massicotte.

Le sénateur Massicotte : Je vous remercie tous les trois de votre présence aujourd'hui. C'est très apprécié. Il s'agit d'un projet de loi important pour l'Ontario et les gens de Toronto, et nous essayons de bien le comprendre.

Monsieur Noonan, c'est vous, en particulier, qui traitez précisément de la différence de formulation par rapport à la province de l'Ontario, et vous êtes tous les trois très favorables à ce qui est présenté dans le projet de loi.

Idéalement, ce serait bien si tout le monde s'entendait sur une loi finale et l'appuyait, d'autant plus que l'Ontario fournit plus de la moitié des terres. Même si les arguments à l'appui du scénario tel quel sont solides, comment pouvons-nous amener les gens à souscrire au projet de loi? Et comment pouvons-nous faire en sorte que les gens, surtout ceux de la province de l'Ontario, fournissent les terres et règlent le problème?

Monsieur Wells, quelle est la solution? Quel est le problème, et comment pouvons-nous régler la question?

M. Wells : Tout d'abord, aucun problème n'a été lié à l'élaboration des plans et à leur présentation. En tant que président, je relevais directement du ministre ontarien des Richesses naturelles et des Forêts, et lorsque je siégeais à notre conseil, nous avons reçu l'honorable Helena Jaczek, députée provinciale d'Oak Ridges — Markham. J'ai vérifié très attentivement si la province appuyait la formation d'un parc national.

Nous avons d'abord demandé aux responsables de l'Ontario — étant moi-même un ancien garde forestier débutant — si l'exploitation du parc les intéressait, et ils ont répondu que cette tâche ne correspondait pas à leur mandat et qu'elle était trop importante financièrement pour qu'ils l'envisagent. Mais la création d'un parc national était totalement appuyée par le gouvernement de l'Ontario, par le cabinet du premier ministre. Le soutien était là, il l'a toujours été, jusqu'à cet automne, quand le ministre Duguid, en consultation avec un certain nombre de

The standards haven't changed over the last two years, and the plans had been perfected, so we have a difference in some opinions of what protection level means, a difference in wording. Bill C-40 and its plans use the words "ecosystem health" because they don't think the park meets the standards of their definition of "ecological integrity," which is defined in law in the Canada National Parks Act. Others use that term in a more generic sense. Mr. Noonan used the example of Ontario Nature saying that all the provincial parks say that the park must meet ecological integrity, therefore the Rouge Park should.

We were told from the beginning that this park has been too disturbed by development and other uses to meet the standards of ecological integrity for Parks Canada, so they use the more generic term "ecosystem health," and those words are almost interchangeable.

To get to your question, I think there has to be a better understanding by the various parties of what level of support is needed. Fortunately, that discussion is coming out. Yesterday the City of Toronto received a staff report analyzing both the bill and the draft plan, and they produced charts as part of that report and draft plan. Those charts clearly say that the proposed park, in its proposed management plan, meet or exceed the standards for ecological health.

For others, such as York Region, where I have worked for their foresters, their experts are quite satisfied, and so are all the other former landowners. The people who know what the park is about, the people who know how to manage a park, say the park plan is fine.

The people who focus in on a narrow area say they prefer another definition and, for various reasons, don't support. Some of those people don't support that plan because the leader of the ecological agency used to plant all of the trees in the park.

Right now, there has not been that degree of restoration going on until we get a new park owner.

The answer to your question is that — and I also am a former facilitator for the Ontario cabinet — the parties have to get together and sit down and work out a definition and put aside the difference in party politics because everyone, up until this fall, thought this was a great idea, and everyone in Ontario, in particular in the GTA, thought it would be great to have a national park. I don't think we're that far apart, and I think we should be able to come to those conclusions. The main thing is,

groupes environnementaux, a déclaré que le parc ne répondait pas aux normes ontariennes en matière de protection environnementale. C'était nouveau.

Les normes n'ont pas changé depuis deux ans, et les plans ont été perfectionnés; il s'agit donc d'une divergence d'opinions au sujet de la signification du degré de protection, une différence au chapitre de la formulation. Le projet de loi C-40 et ses plans utilisent le terme « santé des écosystèmes » parce que les personnes qui les ont rédigés ne pensent pas que le parc répond aux normes associées à leur définition du terme « intégrité écologique », qui est défini dans la Loi sur les parcs nationaux du Canada. D'autres personnes utilisent ce terme dans un sens plus générique. M. Noonan a donné l'exemple d'Ontario Nature, dont la représentante affirmait que les responsables de tous les parcs provinciaux disent que le parc doit répondre aux normes en matière d'intégrité écologique et que le parc de la Rouge devrait donc les respecter.

Il nous a été dit dès le départ que ce parc avait été trop perturbé par le développement et par d'autres utilisations pour répondre aux normes en matière d'intégrité écologique de Parcs Canada; par conséquent, le terme générique « santé de l'écosystème » est utilisé, et ces termes sont presque interchangeables.

Pour en arriver à votre question, je pense que les diverses parties doivent acquérir une meilleure compréhension du degré de soutien qui est nécessaire. Heureusement, cette discussion a commencé. Hier, la Ville de Toronto a reçu un rapport du personnel analysant le projet de loi et le plan provisoire, et elle a produit des diagrammes qui font partie de ce rapport et de ce plan provisoire. Ces diagrammes indiquent clairement que le parc proposé, selon son plan de gestion proposé, respecte ou dépasse les normes en matière de santé écologique.

Pour d'autres intervenants, comme ceux de la région de York, où j'ai travaillé pour leurs gardes forestiers, leurs experts sont pas mal satisfaits, tout comme les autres anciens propriétaires terriens. Les gens qui savent à quoi sert le parc, ceux qui savent comment gérer un parc, affirment que le plan du parc est très bien.

Ceux qui se concentrent sur un domaine restreint disent qu'ils préfèrent une autre définition et, pour diverses raisons, n'appuient pas le projet de loi. Certaines de ces personnes refusent d'appuyer ce plan parce que, autrefois, le dirigeant de l'organisme écologique plantait tous les arbres dans le parc.

En ce moment, ce degré de restauration n'aura pas lieu avant que nous ne trouvions un nouveau propriétaire pour le parc.

La réponse à votre question, c'est que — et je suis également un ancien animateur pour le cabinet de l'Ontario — les parties doivent se rassembler pour élaborer une définition et mettre de côté les différences partisans parce que tout le monde, jusqu'à cet automne, pensait que c'était une excellente idée et que tout le monde en Ontario, en particulier dans la RGT, pensait que ce serait génial d'avoir un parc national. Je ne pense pas que nos opinions soient si éloignées, et, selon moi, nous devrions pouvoir

when our board approved that, we knew the reputation and performance of Parks Canada, and we were prepared to say, “This group has the expertise to run this park.” I still think that.

Senator Massicotte: If the parties do so or don't even attempt to do so, should we approve the proposed act as recommended, and hopefully the province will contribute the lands a year or 10 years from now?

Mr. Wells: Yes. I would recommend you go ahead because if you stop and don't approve it because of the letter you received from Mr. Duguid — I saw that letter — that would start the process all over again. It would go into a new session. I think you should go ahead and approve the act. I have encouraged Parks Canada to work with the key stakeholders to see if their concerns about protecting the ecological health can be worked out in the management plan, and I will encourage the Province of Ontario. I just finished meeting with some of the MPs, the parliamentary assistant to Mr. Duguid and Helena Jaczek, whom I have mentioned, and I encouraged them to take their concerns that they expressed in the bill and see if the management plan, when approved, meets their concerns. Quite frankly, if it does not meet Ontario's concerns — and I've heard rumours that they want to defer any decisions until next November, for some reason, after the election I guess — then you should still go ahead and approve the bill, and, if a new government comes along and wants to amend the bill, that will be their choice. But why stop this process that has had a lot of momentum and is very strong? We can get the bill in place and work collectively to have a management plan that satisfies all of the groups.

Mr. Noonan: May I add one thing? bill C-40 mandates that the management plan be done within a certain amount of time, and some of the environmental groups are looking forward to taking the concerns that they have and putting them in the management plan. I think a lot of the things in the management plan now, in the draft stage, actually address some of the other concerns that some parties have. When the bill is passed, that management plan then can be done and finished with the input from all of these groups. I think passing the bill is very important, and then getting onto the management plan will help to satisfy a lot of concerns from other parties.

Mr. Wells: The only major stakeholder who has not commented on the management plan, which is one of the reasons it can't be reported, is the Province of Ontario. I know, from formerly working with some of the staff in the environmental agencies, such as Natural Resources, Municipal Affairs and the Ministry of the Environment, that the staff

en arriver à ces conclusions. L'essentiel, c'est que, lorsque notre conseil a approuvé ce plan, nous connaissions la réputation et le rendement de Parcs Canada, et nous étions prêts à affirmer que ce groupe possédait l'expertise nécessaire pour exploiter le parc. Je le pense encore.

Le sénateur Massicotte : Que les parties le fassent ou ne tentent même pas de le faire, devrions-nous approuver le projet de loi proposé, selon la recommandation, et espérer que la province fournira les terres dans un an ou dans 10 ans?

M. Wells : Oui. Je vous recommande d'aller de l'avant, car si vous ne le faites pas et n'approuvez pas le projet de loi en raison de la lettre — dont j'ai pris connaissance — envoyée par M. Duguid, il faudrait reprendre tout le processus de zéro au cours de la prochaine session. Je crois que vous devriez aller de l'avant et approuver le texte législatif. J'ai encouragé Parcs Canada à communiquer avec les intervenants clés pour déterminer si les préoccupations qu'ils ont formulées concernant la protection de la santé écologique pourraient être dissipées dans le cadre du plan directeur, et j'encouragerai le gouvernement de l'Ontario à faire de même. Je viens tout juste de rencontrer quelques députés, l'adjoint parlementaire de M. Duguid et Helena Jaczek — que j'ai mentionnée — et je les ai encouragés à tenter d'établir si le plan directeur qui sera approuvé permet de dissiper les préoccupations qu'ils ont formulées à propos du projet de loi. Bien honnêtement, si le plan ne permet pas d'atténuer les préoccupations soulevées par le gouvernement de l'Ontario — et j'ai entendu des rumeurs selon lesquelles, pour une raison ou une autre, il souhaite reporter toute décision à novembre prochain, c'est-à-dire après l'élection, je suppose —, vous devriez tout de même aller de l'avant et approuver le projet de loi. Si un nouveau gouvernement est élu, il pourra décider, s'il le souhaite, de modifier le projet de loi. Toutefois, je ne vois pas pourquoi nous devrions mettre en veilleuse un projet très solide qui a le vent dans les voiles. Nous pouvons mettre en œuvre le projet de loi et travailler de concert pour adopter un plan directeur qui satisfait toutes les parties concernées.

M. Noonan : Puis-je ajouter quelque chose? Le texte législatif prévoit que le plan directeur doit être établi à l'intérieur d'un certain délai, et quelques organisations environnementales ont hâte de formuler leurs préoccupations de manière à ce qu'elles soient prises en compte dans le cadre de ce plan. À mes yeux, la version préliminaire du plan directeur permet véritablement de dissiper quelques-unes des autres préoccupations formulées par certaines parties. Une fois que le projet de loi aura été adopté, il sera possible de mettre la touche finale au plan directeur en tenant compte des observations formulées par l'ensemble des organisations. J'estime qu'il est très important d'adopter le projet de loi, et que l'on s'affaire ensuite à élaborer un plan de gestion qui contribuera à atténuer une foule de préoccupations soulevées par d'autres parties.

M. Wells : L'unique intervenant de premier plan qui n'a pas commenté le plan directeur — et c'est l'une des raisons pour lesquelles il ne peut pas être diffusé — est le gouvernement de l'Ontario. Comme j'ai déjà travaillé avec quelques-uns des membres du personnel des ministères ayant des compétences en matière environnementale, par exemple ceux des Ressources

comments are ready, but they have not been forwarded to Parks Canada. As soon as Parks Canada knows what Ontario's position is on the draft bill, they can work with those folks to try to reach a consensus.

Senator Massicotte: Thank you.

Senator Enverga: Thank you for the presentation. It's really nice to hear that we have some people who contributed a vast number of years to ensure that this Rouge National Urban Park comes into reality.

Mr. Noonan, you mentioned that you have been talking to people, a lot of people. Can you give us an example of what they are telling you?

Mr. Noonan: What I'm trying to do is to assemble a history of the Rouge from the stories of people who live there and whose ancestors have lived there for 100 to 200 years. The reason I started to do this was to add information for hikers and other people who are visiting the park. I am an amateur historian. I love history. At the beginning, they were telling me a lot of things about mistrust. They told me things about the federal and provincial governments and how they expropriated them back in the late 1960s and 1970s, but they told me their stories of how their ancestors arrived there, what they were doing with the farming, what the land means to them, for example, how the Whittamore's became a pick-your-own, how some of the streets were named, many, many stories of this type. I have finished 10 documents that are stories about different things, for instance, how Anne of Green Gables is connected to the Rouge. That's one the stories.

I've entitled the whole thing *People's Stories for a People's Park*. What is coming out is extremely interesting, as far as I'm concerned — how, for instance, the Rouge is connected to the Royal Tyrrell Museum in Alberta, or how Dr. Jackson was a world-renowned developer of health food before health food was even really considered, back in the 1930s. These types of things are coming to light and are proving to me to be very interesting. I hope they will be very interesting to other people.

Senator Enverga: Mr. Wells, you mentioned that one of the groups that are against this is planning to plant trees. They want ecological integrity, but a definition of ecological integrity mentions that you cannot just plant trees. Does that confuse the people there? It is going against that.

Mr. Wells: One way of improving the ecological health is to do the restoration, and, ever since the Rouge Park was formed, abandoned farmland and other properties have been restored. The group that leads the environmental groups is one of the key tree planters in that group. In the 1980s, the issue was, "Let's work on planting more trees, and we need to do that to improve

naturelles, des Affaires municipales et de l'Environnement, je sais que les commentaires du personnel ont déjà été rédigés, mais qu'ils n'ont pas été transmis à Parcs Canada. Dès que Parcs Canada connaîtra la position de l'Ontario sur la version préliminaire du projet de loi, les deux organismes pourront tenter d'en arriver à un consensus.

Le sénateur Massicotte : Merci.

Le sénateur Enverga : Merci de vos exposés. Je suis très heureux de constater que des gens ont contribué pendant un grand nombre d'années à faire en sorte que le parc urbain national de la Rouge voie le jour.

Monsieur Noonan, vous avez dit que vous aviez parlé à des gens, à une foule de gens. Pouvez-vous nous donner un exemple de ce que ces personnes vous disent?

M. Noonan : Ce que je tente de faire, c'est de constituer une histoire de la Rouge à partir des récits de gens qui vivent dans la région et dont les ancêtres ont vécu là depuis 100 ou 200 ans. J'ai entrepris ce projet afin de recueillir de l'information supplémentaire destinée aux gens qui font de la randonnée pédestre et aux autres personnes qui visitent le parc. Je suis un historien amateur. J'adore l'histoire. Au départ, les gens me parlaient beaucoup de méfiance. Ils m'ont dit des choses à propos des gouvernements fédéral et provincial et de la façon dont ils les avaient expropriés à la fin des années 1960 et dans les années 1970, mais ils m'ont aussi raconté des choses à propos de la manière dont leurs ancêtres étaient arrivés là, des activités agricoles qu'ils menaient et de ce que la terre signifiait pour eux. Par exemple, ils m'ont expliqué comment la ferme Whittamore était devenue une exploitation d'auto-cueillette et ils m'ont raconté l'histoire derrière le nom de quelques-unes des rues de l'endroit. J'ai entendu d'innombrables récits de ce genre. J'ai élaboré 10 documents contenant toutes sortes de récits, notamment en ce qui a trait au lien entre Anne de la maison aux pignons verts et la Rouge. Il ne s'agit là que d'un exemple.

J'ai regroupé tous ces récits sous le titre *People's Stories for a People's Park*. On en retire des informations que, pour ma part, je juge extrêmement intéressantes, par exemple en ce qui concerne le lien entre la Rouge et le Royal Tyrrell Museum de l'Alberta ou le fait que le Dr Jackson était un créateur d'aliments santé reconnu dans le monde entier dans les années 1930, avant même qu'on ne s'intéresse à ce type d'aliments. Des choses de ce genre en viennent à être connues; j'estime que cela est très intéressant, et j'espère que d'autres personnes seront de cet avis.

Le sénateur Enverga : Monsieur Wells, vous avez mentionné que l'un des groupes qui s'opposent à cela prévoyait planter des arbres. Les membres de ce groupe prônent l'intégrité écologique, mais l'une des définitions de cette notion indique qu'elle ne se restreint pas à la simple plantation d'arbres. Est-ce que cela suscite de la confusion? Ceci va à l'encontre de cela.

M. Wells : Les activités de remise en état représentent l'une des façons d'améliorer la santé écologique, et depuis la création du parc de la Rouge, des terres agricoles abandonnées et d'autres propriétés ont été remises en état. Le groupe à la tête des organisations environnementales est l'un des principaux planteurs d'arbres de cet ensemble d'organisations. Dans les années 1980,

the air quality by reducing the carbon impact.” In the last decade, we have gained much more understanding of the need for protecting food land and near-market farming as well. This is a hub. We have farms around the urban centre, and we shouldn’t be taking those farmlands, which are all Class 1 lands, as Ms. Empringham mentioned, and turning them into restoration. Where I live up in Uxbridge, where there is a bunch of sandy soil and poor farmland, that’s a good place to plant more trees. It’s not a good place to plant them in the middle of viable farms.

There is a blend of things. We need to improve the environmental state and health of the park, and it will take years for the millions of trees that have been planted over the last 20 years to restore back to a forest state. A hundred years from now, you can reassess the ecological integrity of the park, when all of the little trees that I and others have been planting for the last 20 years have matured. It takes 100 years to form a mature forest. You have to go through several cycles. You start planning conifers, and then deciduous grow underneath them. You don’t just put on paper that the park meets those standards when there is still a lot of work to be done and a number of years of tree growing to reach that status.

Senator Enverga: To Kim, what do your members think about the set of mandatory best practices that will be implemented for their operations?

Ms. Empringham: I guess, just to clarify the mandatory use, they are already using best management practices, but you can’t think of best management practices as set in stone. They are a group of tools that the farmers can use. Just as a teacher might have many different tools to be able to teach a point to a student, one day they might use one and, depending upon what the circumstances are, it will be different.

The same thing works in agriculture. So when we have a different climate, different weather conditions, we won’t be able to use the same ones every year. But the fact is they are using best management practices, one versus another, and they have always wanted to do that.

Some of the practices are more expensive than others, and only having a one-year lease — with tile drainage, for instance, there are tile drains, and some of them have been there for over 100 years. They break with frost and with tree roots getting into them. Some of the systems are so old that they need to be replaced. On a one-year lease, with the likelihood that it would take five to 10 years to pay off replacing a tile drain system on a farm, farmers have not been able to do that unless they bite the bullet and hope they would still have the farm. They have not been able to do some of the more expensive practices, but they definitely

nous nous sommes affairés à planter davantage d’arbres, et nous pensions que cela était nécessaire afin d’améliorer la qualité de l’air en atténuant les effets des émissions de gaz carbonique. Au cours de la dernière décennie, nous avons acquis une plus grande compréhension de la nécessité de protéger également les terres agricoles et l’agriculture locale. Il s’agit d’un carrefour. Nous disposons d’exploitations agricoles autour du centre urbain, et nous ne devrions pas prendre ces terres de catégorie 1, comme Mme Empringham l’a mentionné, afin de mener des projets de remise en état. À Uxbridge, où je vis, il y a une foule de sols sableux et de terres agricoles pauvres. Il s’agit d’un bon endroit pour planter des arbres, et on ne peut pas en dire autant de terres agricoles viables.

Il y a toutes sortes d’éléments à prendre en compte. Nous devons améliorer l’état environnemental et la santé du parc, et il faudra des années avant que les millions d’arbres qui ont été plantés au cours des 20 dernières années permettent de rétablir une forêt. Dans une centaine d’années, on pourra réévaluer l’intégrité écologique du parc, une fois que tous les petits arbres que moi et d’autres avons plantés depuis 20 ans seront devenus adultes. Il faut 100 ans pour constituer une forêt mature. On doit passer par plusieurs cycles. Il faut commencer par planter des conifères, sous lesquels on plantera ensuite des feuillus. Il n’est tout simplement pas possible d’affirmer que le parc remplit ces normes, vu qu’il y a encore beaucoup de travail à faire et que ces arbres n’atteindront leur maturité que dans un certain nombre d’années.

Le sénateur Enverga : Ma question s’adresse à Kim. Qu’est-ce que vos membres pensent de l’ensemble des pratiques exemplaires obligatoires qu’on mettra en œuvre afin d’encadrer leurs activités?

Mme Empringham : À ce sujet, il y a une chose que j’aimerais tout simplement tirer au clair : nous disposons déjà d’un ensemble de pratiques exemplaires en matière de gestion, mais les pratiques de ce genre ne doivent pas être considérées comme un ensemble de préceptes gravés dans la pierre. Il s’agit d’outils que les agriculteurs peuvent utiliser. De la même façon, un enseignant dispose d’une kyrielle d’outils lui permettant de transmettre une connaissance à un élève, et celui qu’il décidera d’utiliser variera d’un jour à l’autre ou en fonction des circonstances.

Cela vaut également en agriculture. Les outils que nous emploierons varieront d’une année à l’autre selon le climat ou les conditions météorologiques. Toutefois, le fait est que les agriculteurs utilisent telle ou telle pratique exemplaire en matière de gestion, et qu’ils ont toujours voulu le faire.

Certaines pratiques sont plus coûteuses que d’autres, et le fait de ne disposer que de baux d’une année... Le drainage par tuyaux, par exemple, s’effectue au moyen de canalisations en terre cuite qui ont parfois plus de 100 ans. Elles se brisent sous l’effet du gel ou lorsque des racines d’arbres les pénètrent. Certains réseaux sont si vieux qu’ils doivent être remplacés. Comme il faudrait probablement de 5 à 10 ans pour payer le remplacement d’un réseau de drainage, les agriculteurs qui disposent d’un bail de un an décident de ne pas le faire, à moins qu’ils ne choisissent de tenir le pari et d’espérer demeurer en possession de leur

have been implementing some of the easier ones. Some of them are in their own best interests to use because they not only help the environment but they also help the crop grow better.

Senator Enverga: Can you tell me what you think of the letter sent by Ontario Minister Duguid?

Mr. Noonan: I find the letter very misleading. It says things like “I have consulted with a number of environmental groups,” but it doesn’t say what those groups have said. Because I consulted with them too, and they didn’t know their names were going to be included in any letter. Some of them didn’t even know there was going to be a letter.

I have the letter here. It also talks about meeting with people, and one of the groups said they were at that meeting but the topic was not Bill C-40; it was the management plan itself. The inferences are a little different here.

I’ve already mentioned that Ontario Nature said they are willing to compromise on the term “ecological integrity,” but the intent here seems not to say that.

Also, when he talks about the farmers, I also talked to the farmers, and they said that this kind of indicates that they are in agreement with Mr. Duguid, whereas they are not.

The regulations, for instance, are not being followed. My understanding is that regulations are not made until the bill is passed. So the regulations can’t be followed; they are not made. I found the whole letter to be insulting to Parks Canada and the people who it says are agreeing with them, and I’m not very happy with this letter.

Mr. Wells: I’m not very happy with the letter as well.

You used the word “misleading.” I think Minister Duguid has been misled by several of the environmental groups. When I talk to some of the groups, the most noted group is the national group CPAWS, Canadian Parks and Wilderness. They don’t support the definition of “ecological integrity.” They support Parks Canada’s definition of “ecological health.” Their concern was that standards were more vigorous; so there is a difference in degree of support.

I, too, met with Minister Duguid, and I explained in some detail the difference between ecological integrity and ecosystem health in relation to Rouge Park. He didn’t mention me in his letter to the Senate, but he did mention that the Toronto and

exploitation. Les agriculteurs n’ont pas été en mesure de mettre en pratique quelques-unes des pratiques les plus coûteuses, mais ils ont assurément adopté quelques-unes des pratiques les moins astreignantes — dans certains cas, il est dans leur propre intérêt de le faire, car en plus d’être avantageuses sur le plan environnemental, elles les aident à accroître leur récolte.

Le sénateur Enverga : Pouvez-vous me donner votre avis concernant la lettre du ministre Duguid, du gouvernement de l’Ontario?

M. Noonan : J’estime que cette lettre est très trompeuse. Le ministre mentionne qu’il a consulté un certain nombre d’organisations environnementales, mais il ne précise pas lesquelles. J’ai moi aussi consulté des organisations environnementales, et elles ne savaient pas que leur nom allait figurer dans une lettre. Quelques-unes d’entre elles ne savaient même pas qu’il y aurait une lettre.

J’ai la lettre sous la main. Il y est également question d’une rencontre avec des gens. Un représentant d’une organisation a indiqué qu’il avait assisté à cette rencontre, mais qu’elle portait non pas sur le projet de loi C-40, mais sur le plan directeur en tant que tel. Les conclusions sont quelque peu différentes à ce chapitre.

J’ai déjà dit que l’organisation Ontario Nature avait fait savoir qu’elle était disposée à faire un compromis au sujet de l’expression « intégrité écologique », mais l’intention, ici, semble être de ne pas le mentionner.

En outre, M. Duguid affirme qu’il a discuté avec des agriculteurs, mais je l’ai fait moi aussi, et ils m’ont dit que la lettre semblait indiquer qu’ils étaient d’accord avec lui, alors que ce n’est pas le cas.

Les dispositions réglementaires, par exemple, ne seraient pas respectées. Je crois comprendre que des dispositions réglementaires sont rédigées seulement après qu’un projet de loi a été adopté. Par conséquent, il n’est pas possible de respecter les dispositions réglementaires puisqu’elles n’existent pas. À mes yeux, cette lettre est insultante à l’égard de Parcs Canada et des gens qui affirment être d’accord avec cet organisme. Je suis moi-même très mécontent de cette lettre.

M. Wells : Cette lettre me rend moi aussi très mécontent.

Vous avez utilisé le terme « trompeur ». Je crois que M. Duguid a été induit en erreur par plusieurs organisations environnementales. J’ai discuté avec les représentants de quelques-unes de ces organisations. La plus connue d’entre elles est SNAP, la Société pour la nature et les parcs du Canada. Cette organisation n’est pas favorable à la définition de l’expression « intégrité écologique ». Elle soutient la définition du terme « santé écologique » établie par Parcs Canada. Ce qui la préoccupe, c’est l’établissement de normes plus rigoureuses. Elle ne soutient donc pas dans une même mesure ces deux définitions.

J’ai moi aussi rencontré le ministre Duguid, et je lui ai expliqué de manière assez précise la différence entre l’intégrité écologique et la santé de l’écosystème dans le contexte du parc de la Rouge. Dans la lettre qu’il a adressée au Sénat, il ne me nomme pas, mais

Region Conservation Authority consulted with him. He didn't mention that they didn't agree with his position or the environmental group.

I don't know the purpose of that meeting. I do know there seems to be a strong movement to slow this process down, and it is misleading because it seems to be based on misinformation that the park will be at a lesser standard. One, it has not been proven; and two, it is not reflected in the written documents I have seen.

Senator Ringuette: I come from a farming area, so therefore my interest is certainly in regard to preserving family farms. My question to you, Ms. Empringham, is you thought that there was a draft management plan, and I gather that all the farmers have seen that plan?

Ms. Empringham: Yes.

Senator Ringuette: Is there a draft proposed agreement for lease to the farming community?

Ms. Empringham: There has not been a draft. We have been meeting. Because the farming community is a large group, a small group of us have been meeting with Parks Canada staff in the first steps in developing a leasing strategy. The plan is to have long-term leases. There has not been a set year, but 20 to 25, maybe 30 years. My understanding is that Parks Canada's plan will be to have a standard lease but then to work on specifics for each farm property.

Senator Ringuette: You haven't seen that standard, nor have the farmers?

Ms. Empringham: No, but we have been working with them. It's a new type of lease. Parks Canada hasn't leased to farmers before, so they are trying to understand all of our concerns and issues, what farmers need to be able to farm successfully and what will work best for them as well as for us. We haven't seen it yet, but I know the process we have been going through. It's not ready. We're not upset that we haven't seen it yet; it's a long process.

Senator Ringuette: I can understand it's a long process because the farming community is so important in regard to this concept of a park. I find that the concept is very good; however, I do have concerns, and there is nothing in the bill to appease any concern to the farming community in that regard. You reaffirm that a draft lease has not been agreed upon yet, and to me so many things seem to be up in the air still. In regard to the farming community, the concept is good, the intent is good, but maybe we're really not there yet in regard to this big component, which is the farming community within the Rouge.

il indique que l'Office de la protection de la nature de Toronto et de la région l'a consulté. Il ne précise pas que cet organisme n'était pas d'accord avec son point de vue ni celui de l'organisation environnementale.

Je ne connais pas l'objet de cette rencontre. Je sais que de grands efforts semblent être déployés afin de ralentir le processus, et cette démarche est trompeuse puisqu'elle semble fondée sur l'information erronée selon laquelle le parc répondra à des normes moins rigoureuses. D'une part, cela n'a pas été établi, et, d'autre part, cela n'est mentionné dans aucun des documents.

La sénatrice Ringuette : Comme je suis originaire d'une région agricole, la préservation des exploitations agricoles familiales revêt assurément un intérêt à mes yeux. Ma question s'adresse à Mme Empringham. Vous pensiez qu'un plan directeur avait été ébauché, et je crois comprendre que tous les agriculteurs l'ont consulté, n'est-ce pas?

Mme Empringham : Oui.

La sénatrice Ringuette : Est-ce qu'une ébauche d'entente de bail a été soumise à la collectivité agricole?

Mme Empringham : Il n'y a pas eu d'ébauche. Nous avons eu une rencontre. Comme la collectivité agricole compte un grand nombre de personnes, quelques-uns d'entre nous ont rencontré le personnel de Parcs Canada au cours des premières étapes de l'élaboration d'une stratégie en matière d'affermage. L'objectif consiste en l'établissement de baux à long terme. Aucun nombre d'années n'a été fixé, mais on envisage des baux de 20 à 25 ans, peut-être de 30 ans. Je crois comprendre que Parcs Canada prévoit mettre en place un bail-type et de conclure ensuite un bail propre à chaque exploitation agricole.

La sénatrice Ringuette : Ni vous ni les agriculteurs n'avez consulté ce modèle de bail?

Mme Empringham : Non, mais nous avons collaboré à son élaboration. Il s'agit d'un nouveau type de bail. Parcs Canada n'a jamais affermé de terres à des agriculteurs dans le passé, de sorte qu'il tente de comprendre toutes les préoccupations et tous les problèmes, il essaie de cerner ce dont les agriculteurs auront besoin pour que leurs activités soient couronnées de succès et ce qui fonctionnera le mieux pour eux et pour nous. Nous n'avons pas encore pris connaissance de ce modèle de bail, mais je sais par quel processus nous sommes passés. Ce n'est pas prêt. Nous ne sommes pas mécontents du fait que nous ne l'avons pas encore consulté. Il s'agit d'un long processus.

La sénatrice Ringuette : Je peux comprendre qu'il s'agit d'un long processus, vu que la collectivité agricole revêt une très grande importance dans le cadre du parc proposé. J'estime qu'il s'agit d'une très bonne proposition, mais j'ai des préoccupations, et le projet de loi ne comporte rien qui puisse atténuer les préoccupations de la collectivité agricole à cet égard. Vous avez répété qu'une ébauche de bail n'avait pas encore été conclue, et, à mes yeux, il semble y avoir encore énormément de choses en suspens. En ce qui a trait à la collectivité agricole, l'idée est bonne, l'intention est bonne, mais nous n'avons peut-être pas encore commencé à nous occuper de cet élément incontournable que représente la collectivité agricole de la Rouge.

Ms. Empringham: I don't know the exact wording in the bill, but I know there is a place that shows that Parks Canada has to make sure that farms are viable. It's their responsibility to make sure that we're economically viable.

Senator Ringuette: That is a very broad concept. There is no definition for "economically viable."

Ms. Empringham: I'm not sure if that is the right word.

Senator Ringuette: I have concerns in regard to the farming community, and hopefully that will be resolved shortly. Thank you.

Senator Mitchell: Thanks for these presentations. I'm quite excited about the fact that we're thinking of an urban park, so I'm pleased to hear that that's the way you're leaning.

I come from an area where farmland is an issue, Edmonton, but it is not that your perspective, Ms. Empringham, is against it. You are quite positive about it. In fact, you think there will be great advantage in the longer run.

Ms. Empringham: Yes.

Senator Mitchell: Mr. Noonan, on the question of history, the name "Rouge" suggests francophone. Does it have a francophone heritage? Would that be some of the historic richness that might come out of it?

Mr. Noonan: The name "Rouge" came from red clay along the banks in certain parts of the river, so it was originally a francophone name for it. A number of explorers and early people went there and used the Rouge, and they did name it. That name has continued.

Senator Mitchell: All of that historical information and richness is the kind of thing that Parks Canada brings out in —

Mr. Noonan: Parks Canada is very much in favour of the heritage. I'm presently doing a lot on the archaeological areas in there. There are a lot of pre-contact Aboriginal villages and so on within the Rouge, quite a few archaeological areas, including Bead Hill, which is a national site. That's inside it as well. There are the Aboriginal, the francophone and the English parts, as well as Dutch and other things like this that go back. It's quite a rich and a varied history.

Senator Mitchell: So that would be protected as well, and it would emphasize the influence of francophone, Quebec and France, right into the heart of Toronto.

Mr. Noonan: Yes.

Senator MacDonald: I have a couple of questions. I couldn't help but pick up, Mr. Noonan, when you talked about expropriation. There's nothing as bullying, in my experience and observation, certainly at home, than a provincial government

Mme Empringham : Je ne me rappelle pas le libellé exact du texte législatif, mais je sais qu'il énonce que Parcs Canada doit veiller à la viabilité des exploitations agricoles — il a la responsabilité de s'assurer de leur viabilité économique.

La sénatrice Ringuette : Il s'agit d'une très vaste notion. Il n'existe aucune définition de « viabilité économique ».

Mme Empringham : Je ne suis pas certaine qu'il s'agisse là des termes employés.

La sénatrice Ringuette : J'ai des préoccupations en ce qui concerne la collectivité agricole, et j'espère qu'on les dissipera sous peu. Merci.

Le sénateur Mitchell : Merci de vos exposés. Je suis très enthousiasmé par l'idée d'un parc urbain, et je suis donc très heureux d'apprendre que c'est aussi votre cas.

Je suis originaire d'Edmonton, une région où les terres agricoles posent un problème. Pour votre part, Mme Empringham, vous n'êtes pas contre le projet. Il vous intéresse beaucoup, et, en fait, vous pensez qu'il se révélera extrêmement avantageux à long terme.

Mme Empringham : Oui.

Le sénateur Mitchell : Monsieur Noonan, j'aimerais vous poser une question d'ordre historique. Le nom « Rouge » semble indiquer un passé francophone. Est-ce le cas? Est-ce que cela fait partie de la richesse historique que le projet pourrait révéler?

M. Noonan : Ce nom renvoie à l'argile rouge qu'on trouve le long des rives de certaines sections de la rivière. Ce nom est d'origine francophone. Un certain nombre d'explorateurs et de pionniers se sont rendus là et ont emprunté cette rivière, et ils l'ont baptisée. Ce nom s'est perpétué.

Le sénateur Mitchell : Ces renseignements et cette richesse historique font partie de ces choses que Parcs Canada met en évidence dans...

M. Noonan : Parcs Canada est très intéressé par le patrimoine. Je mène actuellement une foule de travaux sur des sites archéologiques là-bas. La région de la Rouge compte une foule de villages établis avant l'arrivée des Européens et un assez grand nombre de sites archéologiques, y compris Bead Hill, site national qui fait également partie de cette région. On trouve des secteurs au passé autochtone, francophone, anglais et hollandais, et d'autres choses qui remontent à très loin. Il s'agit d'une région dont le passé est riche et diversifié.

Le sénateur Mitchell : Ainsi, on veillera également à protéger cela, en mettant l'accent sur le rôle joué par les francophones du Québec et de la France en plein cœur de Toronto.

M. Noonan : Oui.

Le sénateur MacDonald : J'ai deux ou trois questions à poser. Monsieur Noonan, je n'ai pas pu m'empêcher de relever le fait que vous avez évoqué l'expropriation. À ma connaissance, et selon ce que j'ai pu observer, à coup sûr chez moi, rien ne

when it expropriates land. The power of the state seems to be pretty extensive. How much land was expropriated there in the area?

Mr. Noonan: I couldn't tell you the acreage. There was the centre part that was going to be the airport, a doughnut around it that was expropriated by the federal government, and another area around that that was expropriated by the provincial government.

The people there had different experiences with the different governments doing this. Their resentments came from being told what their properties were worth. In one case, in the area of woodland, the provincial government came out and went in the house when the farmers weren't there. They went and hid in the forest because they thought when they were going to be expropriated, they had to be handed it in their hand. They watched the cars come up. The people in the cars went inside their home, put the sales agreement and a cheque on the kitchen table and left. When the people who were there, which were the Lapps and — left the property, they didn't come back until two years ago. I asked them to give me a tour, and they're quite happy that the property will be preserved.

I've noticed a great change in the attitude of people there from when I started interviewing them until now, including the openness of the staff from Parks Canada and the trust that they are now beginning to give the people from them. For instance, when Parks Canada has meetings, many of the farmers in the area are catering those meetings, bringing their homemade pies and other things. It's spectacular for the people who are involved in those meetings. Attitude seems to be changing.

Senator MacDonald: You made the point I was going to make. When people see their land being used for something good, something worthwhile, it changes their attitude towards the expropriation. We lost, in my hometown of Louisbourg. We had 10,000 acres expropriated to rebuild a fortress back in the 1960s. In the western part of the town and five miles west, all kinds of people lost their property.

The government went in, the provincial government did the expropriation and they basically block-busted, gave somebody garbage land, a big chunk of land so he would move, and once one sheet went through the fence, everybody had to go. I'm very familiar with this. I'm gratified to hear this is what's happening, because when people lose their land, they want to see something good come of it.

ressemble plus à de l'intimidation qu'une démarche d'expropriation entreprise par un gouvernement provincial. Le pouvoir dont dispose l'État à ce chapitre semble très vaste. Combien de terres ont été expropriées dans la région dont nous parlons?

M. Noonan : Je ne saurais vous en indiquer la superficie. Le gouvernement fédéral a procédé à des expropriations dans la partie centrale où allait être installé l'aéroport, de même que dans la couronne qui l'entourait. Le gouvernement provincial a exproprié les terres dans une autre partie de la région autour de celle-là.

Les divers gouvernements qui ont procédé à ces expropriations ont fait vivre toutes sortes de choses aux gens. Le ressentiment des gens était attribuable à la valeur qu'on a attribuée à leurs propriétés. Il est arrivé que des représentants du gouvernement provincial entrent dans la maison d'agriculteurs de la région des terres boisées à un moment où ils n'étaient pas présents — ils étaient allés se cacher dans la forêt parce qu'ils croyaient que, pour que l'expropriation ait lieu, ils devaient remettre leur propriété en mains propres aux représentants du gouvernement. Ils ont vu des voitures arriver chez eux. Ils ont vu les gens descendre de ces voitures, entrer dans leur maison, déposer un accord de vente et un chèque sur la table de la cuisine et quitter les lieux. Ces gens — la famille Lapp — ont quitté leurs propriétés et n'y sont retournés que deux ans plus tard. Je leur ai demandé de me faire faire une visite guidée des lieux, et ils sont très heureux que la propriété sera préservée.

J'ai constaté que l'attitude des gens de la région est extrêmement différente de ce qu'elle était lorsque j'ai commencé à mener des entrevues auprès d'eux. Ils apprécient l'ouverture des membres du personnel de Parcs Canada et ils commencent à faire confiance aux gens. Par exemple, bon nombre d'agriculteurs se rendent aux réunions organisées par les représentants de Parcs Canada et leur apportent des tartes maison et d'autres choses. Les gens qui organisent ces réunions trouvent cela tout à fait extraordinaire. L'attitude semble être en train de changer.

Le sénateur MacDonald : Vous m'enlevez les mots de bouche. Lorsque les gens constatent que leurs terres sont utilisées à bon escient et à des fins utiles, cela change leur attitude à l'égard de l'expropriation. Dans ma ville natale de Louisbourg, quelque 10 000 acres de terres ont été expropriées dans les années 1960 aux fins de la reconstruction d'une forteresse. Dans la partie ouest de la ville et cinq miles à l'ouest de là, toutes sortes de personnes ont perdu leur propriété.

Le gouvernement provincial s'est présenté et il a procédé à l'expropriation. Il a essentiellement fait fuir les gens, il leur a donné des terres dénuées de toute valeur ou de vastes parcelles de manière à ce qu'ils s'en aillent, et une fois que l'accord était signé, ils devaient quitter les lieux. Je sais très bien comment cela se passe. Je suis extrêmement heureux d'entendre parler de la manière dont les choses se déroulent, car les gens qui perdent leurs terres veulent qu'on en fasse quelque chose de bon.

The other question I have is for Mr. Wells. What has been the involvement of the municipality, city hall? Have they taken any official position, corresponded in any way? Do they have any influence?

Mr. Wells: Rouge Park Alliance was a federation of all the municipalities, plus the provincial and federal governments. Each of the municipalities supported that.

I have a letter with me from a group that we formed of former alliance members and other concerned people. It's a letter to the Honourable Kathleen Wynne urging them to meet with us and help resolve this issue, as we mentioned earlier. The parties have to get together. This letter is signed by the deputy mayor of the City of Toronto, the mayors of Markham, Richmond Hill and Pickering. These are the adjacent landowner cities, municipalities.

All the municipalities and the conservation authority not only support the transfer but also support the draft bill and what they've seen of the management plan. The management plan isn't complete. It still needs to receive comments from the province and some of the environmental groups. In summary, there's complete support from the municipal sector.

Senator MacDonald: That's great. Thank you.

Senator Eggleton: I'm not sure about that municipal support any longer, in view of the current circumstances.

Mr. Wells: This letter is dated February 26.

Senator Eggleton: The deputy mayor of Toronto?

Mr. Wells: The deputy mayor of Toronto, says the signature to that letter.

Senator Eggleton: What's the name on that?

Mr. Wells: Glenn De Baeremaeker is a deputy mayor of Toronto.

Senator Eggleton: A deputy mayor.

I don't think the councils have had an opportunity, since the province pulled its support out and these other organizations indicated their concern about the bill, to review it.

This did start out a few years ago with everybody travelling the same path, all agreeing it needed to be and should be, and it was a big advantage to have an urban national park. Now the province has pulled back. They say the memorandum of agreement is not being met. I know Parks Canada says they think it is, but there's a dispute.

Then we have a number of organizations that have indicated the bill should be amended, and they include the Canadian Parks and Wilderness Society, Friends of the Rouge Watershed,

Mon autre question s'adresse à M. Wells. Quel rôle a joué l'administration municipale? A-t-elle adopté une position officielle? A-t-elle eu une correspondance avec quiconque? Exerce-t-elle quelque influence que ce soit?

M. Wells : L'Alliance du parc de la Rouge était une fédération représentant toutes les administrations municipales et les gouvernements provincial et fédéral. Toutes les municipalités ont appuyé cela.

J'ai sous la main une lettre provenant d'une organisation que nous avons créée et qui est constituée d'anciens membres de l'alliance et d'autres personnes intéressées. Dans cette lettre, nous enjoignons à l'honorable Kathleen Wynne de nous rencontrer pour tenter de régler le problème, comme nous l'avons mentionné plus tôt. Les parties doivent se rencontrer. La lettre est signée par l'adjoint au maire de la Ville de Toronto, de même que par les maires de Markham, Richmond Hill et de Pickering, municipalités d'attache de propriétaires de terres attenantes.

L'ensemble des municipalités et l'office de protection de la nature sont en faveur non seulement de la cession des terres, mais également avec le projet de loi et ce qui est connu du plan directeur. Ce plan n'est pas complet. Il doit faire l'objet de commentaires de la part du gouvernement provincial et de quelques organisations environnementales. En un mot, le soutien du secteur municipal est total.

Le sénateur MacDonald : C'est merveilleux. Merci.

Le sénateur Eggleton : À la lumière de certaines choses qui se sont passées, je ne suis pas certain que ce soutien du secteur municipal demeure valide.

M. Wells : La lettre est datée du 26 février.

Le sénateur Eggleton : Elle est signée par l'adjoint au maire de Toronto?

M. Wells : La signature de l'adjoint au maire de Toronto figure sur cette lettre.

Le sénateur Eggleton : Quel est le nom qu'on peut lire?

M. Wells : Glenn De Baeremaeker est un adjoint au maire de Toronto.

Le sénateur Eggleton : Un adjoint au maire.

Je ne pense pas que les conseils ont eu l'occasion d'examiner la lettre depuis que le gouvernement provincial a retiré son soutien et que d'autres organisations ont fait part de leurs préoccupations concernant le projet de loi.

Quand tout cela a commencé il y a quelques années, tout le monde était sur la même longueur d'onde, tout le monde s'entendait sur la nécessité et le bien-fondé du projet, et tout le monde était d'accord pour dire que l'instauration d'un parc national urbain constituait un grand avantage. À présent, le gouvernement provincial a changé d'avis. Il affirme que le protocole d'entente n'est pas respecté. Je sais que Parks Canada soutient le contraire, mais il existe un différend à ce chapitre.

En outre, un certain nombre d'organisations ont fait valoir que le projet de loi devrait être modifié. Ces organisations — parmi lesquelles la Société pour la nature et les parcs du Canada,

Environmental Defence, STORM Coalition, Nature Canada, Ontario Nature and the David Suzuki Foundation. These are all organizations that agree with the principle of the park but obviously have some difficulties with the way this is proceeding in Bill C-40.

In view of the fact that the province has a considerable amount of the land involved that it's pulling out, greatly diminishing the size of the park, wouldn't it be wise that we pause, but not for a long period of time? I certainly haven't heard anything from people that indicated there's a huge difference between the parties on this. In fact, most people have said they think it's all something that could be pulled together.

Rather than passing this right now and then the whole process starts all over again, which could take years and years, wouldn't it be wise to pause for 60 or 90 days or whatever and suggest these parties get together and have this resolved?

Mr. Wells: Is that addressed to me?

Senator Eggleton: It's for all three of you.

Mr. Wells: I could take a crack at trying to answer that. I also recommended before the House of Commons standing committee that there should be two amendments. I wanted an amendment that "the minister shall" instead of "may" appoint an advisory committee, because that's been a long history of ours.

Senator Eggleton: I agree with that.

Mr. Wells: I also recommended the same recommendations basically as CPAWS made. During that process, I was assured by the CEO of Parks Canada, Alan Latourelle, who also made a presentation there and focused that the issues about of how he defined the degree of environmental protection are more appropriate discussion in the management plan. Indeed, discussions about the details of farm leases and that sort of thing are administrative matters and not legislative matters. I've taken him at his word, and I didn't put those recommendations here. I've already requested informally, and will request formally, that Parks Canada continue to meet with the key stakeholders, whom you've mentioned, in an attempt to reach a consensus on those in the management plan.

A deferment of 30 or 60 or 90 days would take this bill beyond this session, I think. That would take us into the fall. Then, we're looking at starting all over again with a new government and a new session. So I think we're so close to having agreement that we should proceed to pass the bill and work out these disagreements in the final management plan. Even some of the groups that you've mentioned now have agreement with Parks Canada. CPAWS doesn't support the term "ecological integrity" very much. I also work very closely with the David Suzuki Foundation, and I'm a member of Ontario Nature. I'm the

Friends of the Rouge Watershed, Environmental Defence, STORM Coalition, Nature Canada, Ontario Nature et la David Suzuki Foundation — sont toutes d'accord avec le principe à l'origine du parc, mais, de toute évidence, la façon dont se déroule sa création par le truchement du projet de loi C-40 leur pose quelques problèmes.

Compte tenu du fait que le gouvernement provincial possède un nombre considérable des terres en cause et qu'il se retire — ce qui diminue notablement la taille du parc —, ne serait-il pas avisé de prendre une petite pause? À coup sûr, je n'ai entendu personne affirmer qu'un fossé séparerait les parties là-dessus. En fait, la plupart des gens ont dit qu'ils croyaient qu'il s'agissait d'une question sur laquelle ils pourraient s'entendre.

Plutôt que d'adopter le projet de loi à ce moment-ci et de recommencer plus tard tout le processus — ce qui pourrait exiger des années et des années —, ne serait-il pas sage de prendre une pause, par exemple, de 60 ou de 90 jours, de manière à ce qu'on puisse suggérer aux parties de se réunir et de régler cela?

M. Wells : Cette question s'adresse-t-elle à moi?

Le sénateur Eggleton : Elle s'adresse à vous trois.

M. Wells : Je pourrais tenter d'y répondre. Devant un comité permanent de la Chambre des communes, j'ai moi aussi recommandé deux amendements. Dans la disposition relative à la constitution d'un comité consultatif, j'ai suggéré qu'on remplace l'expression « le ministre peut » par « le ministre doit », vu qu'il s'agit d'une mesure que nous prenons depuis fort longtemps.

Le sénateur Eggleton : Je suis d'accord avec cela.

M. Wells : J'ai également formulé des recommandations essentiellement semblables à celles de la SNAP. Au cours de la même réunion, j'ai été rassuré par le président-directeur général de Parcs Canada, Alan Latourelle, qui était également là pour présenter un exposé et qui a mis l'accent sur le fait que les questions concernant la définition du degré de protection de l'environnement relevaient davantage du plan directeur. De fait, les discussions touchant des points de détail des baux agricoles et d'autres questions de ce genre sont d'une nature davantage administrative que législative. Je l'ai pris au mot, et je n'ai pas répété ici les recommandations que j'avais formulées pendant la réunion en question. J'ai déjà demandé officieusement — et je le ferai officiellement — à Parcs Canada de continuer à rencontrer les principaux intervenants, que vous avez mentionnés, en vue d'établir un consensus sur ces questions dans le cadre du plan directeur.

Un report de 30, de 60 ou de 90 jours nous mènerait, à mon avis, au-delà de la présente session. Cela nous mènerait à l'automne. Il se pourrait alors que nous devions tout reprendre de zéro avec un nouveau gouvernement dans le cadre d'une nouvelle session. Ainsi, comme nous sommes si près d'une entente, j'estime que nous devrions adopter le projet de loi et régler les désaccords dans le cadre du plan directeur final. Même quelques-unes des organisations que vous avez mentionnées s'entendent à présent avec Parcs Canada. La SNAP n'est pas très favorable au terme « intégrité écologique ». Je collabore aussi

president of the North Durham chapter of Ontario Nature, and I work very closely with those folks too. I'm pretty confident that we're not very far apart. Quite frankly, the issue is this: What does Ontario want to do as far as timing of transferring their lands? They've changed their mind on that in the last six months. They were all gung-ho. Parks Canada would not have gone forward if Ontario had not signed the memorandum that said, "We will transfer the lands in that memorandum, under certain conditions." Now they're saying they're not meeting those conditions. In my view, the only condition of the memorandum agreement that isn't being met is the Ontario government's commitment to transfer the land.

Mr. Noonan: I totally agree with what Mr. Wells has said. The management plan can work out the finer points. I think that's what it's for. I think that most of those groups, the ones I've talked to, have said that they're looking forward to that park.

Ms. Empringham: I would agree. The expropriation was a bad thing, but the management groups that have been looking after the leases that the farmers have had to deal with have been worse almost than the expropriation itself. So there is the need to move forward, for them to have the security of long-term leases so that they can plan their businesses for the future. Politics aside, right now, there is the likelihood that if you go ahead and pass this without any amendments, the farmers can get on with their lives. If we have to wait until after the next election, we don't know what that's going to look like. We don't know if there will be a government that will be able to have something enacted. We could be stuck for five years, 10 years. Who knows? Right now, we can get this done. If there's that much of a problem with the bill, it could be changed in the future. Definitely, in terms of the regulations and the management plan, I think the reason they are stalled right now is politics. I think that the province is using the ecological integrity as an excuse. But when you look at the reality of the definitions and how they would look on the ground, it's just a smokescreen that they're standing behind.

Senator Eggleton: We'll hear from some of the groups next week.

Senator Black: I don't have a question. I have an observation for you three. I think this is a tremendous initiative, just a tremendous initiative, and I would actually hope that this type of initiative could be duplicated in other urban centres across Canada. We hope this gets done. We hope you set a fantastic precedent.

What I wanted to observe generally is just to thank you for the commitment that the three of you and your folks and your friends have been making. There's something very good here.

de très près avec la David Suzuki Foundation, et je suis membre d'Ontario Nature — je suis président de la section de North Durham de cette organisation, avec laquelle je collabore de très près. Je suis certain que nous ne sommes pas très loin de nous entendre. Bien honnêtement, la question est la suivante : à quel moment le gouvernement de l'Ontario veut-il procéder à la cession de ses terres? Il a changé d'avis à ce sujet au cours des six derniers mois. Il était tout feu tout flamme. Parcs Canada ne serait jamais allé de l'avant si le gouvernement de l'Ontario n'avait pas signé le protocole d'entente et affirmé qu'il céderait, sous certaines conditions, les terres mentionnées dans ce document. À présent, il affirme que ces conditions ne sont pas remplies. À mes yeux, l'unique condition du protocole qui n'a pas été remplie tient à l'engagement du gouvernement de l'Ontario de céder les terres.

M. Noonan : Je suis tout à fait d'accord avec ce que M. Wells a dit. Le plan directeur peut permettre de régler les points de détail. Je pense qu'il s'agit là de son objet. Je crois que la plupart des organisations — du moins celles avec lesquelles j'ai discuté — ont mentionné qu'elles avaient hâte que le parc soit créé.

Mme Empringham : Je suis d'accord. L'expropriation était une mauvaise chose, mais les groupes de gestion qui se sont occupés des baux avec lesquels les agriculteurs avaient dû composer se sont révélés pires que l'expropriation en tant que telle. Ainsi, il faut aller de l'avant pour que les agriculteurs disposent de la sécurité liée à des baux à long terme et qu'ils puissent planifier l'évolution de leur entreprise. À l'heure actuelle, abstraction faite des questions d'ordre politique, il est probable que, si vous décidez d'adopter le projet de loi sans amendements, les agriculteurs pourront poursuivre leur vie. Nous ne savons pas à quoi ressemblera la situation si nous devons attendre jusqu'à la période suivant les prochaines élections. Nous ne savons pas s'il y aura un gouvernement qui sera en mesure de promulguer quoi que ce soit. Nous pourrions nous retrouver bloqués pendant 5 ou 10 ans. Qui sait? En ce moment-ci, nous pouvons mener cela à bien. Si le projet de loi pose un si grave problème, nous pourrions le régler dans l'avenir. À coup sûr, si nous en sommes au point mort en ce qui a trait aux dispositions réglementaires et au plan de gestion, je pense que cela s'explique par des raisons d'ordre politique. À mon avis, le gouvernement provincial se sert de l'intégrité écologique comme d'une excuse; lorsqu'on examine de près les définitions et la manière dont elles se traduiraient sur le terrain, on constate que le gouvernement se cache derrière un écran de fumée.

Le sénateur Eggleton : Nous entendrons des représentants de quelques-unes de ces organisations la semaine prochaine.

Le sénateur Black : Je n'ai pas de questions à poser aux trois témoins, mais j'ai une observation à formuler à leur intention. Je crois qu'il s'agit d'une initiative fantastique, tout simplement fantastique et j'espère qu'on pourra la reproduire dans d'autres centres urbains du Canada. Nous souhaitons que le projet se réalise. Nous voulons établir un formidable précédent.

En un mot, je tenais simplement, au nom du comité, à vous remercier tous les trois et à remercier vos collaborateurs et vos amis de ce que vous avez fait. Nous sommes en présence de quelque chose de très bien.

An Hon. Senator: Hear, hear.

Senator Black: When you take the type of time that you have taken, for no compensation, the energy, the commitment that you have given to something you believe in, this is a very strong model for Canadians, and I just want to underline my appreciation for this kind of work. This is the kind of commitment that I hope people watching see because we need more Canadians doing exactly this kind of thing: standing up for something they believe in and trying to get it done. So thank you all very much.

Senator Seidman: I second Senator Black's commendation for the energy and the efforts you've put into something you believe in.

Ms. Empringham, I would like to ask you a little more about the farming aspects in this park. First of all, has there been, to your knowledge, any use of other models of urban parks in trying to find the best way to enhance the role of farming in this park?

Ms. Empringham: I don't know of any other urban parks that have farming.

Mr. Wells: I could answer. There aren't many. There is an American national park in Cleveland, which is similar to this. It's a river valley. It's on a smaller scale, but they've succeeded in operating a natural heritage site along with agriculture. The best example is in Florida, near Naples. Corkscrew Swamp Sanctuary is run by the National Audubon Society. It is much larger than our Rouge Park. They've kept the perimeter in agriculture, and it serves as a buffer. Then, the natural park that holds dangerous snakes and alligators or whatever is in the interior. But there aren't many examples. One advantage that the agriculture has, if it's part of the design too, is that it's sort of a buffer between the urban and the rare species that you want to protect in the natural heritage part of the park. So this is a real first at this scale in Canada.

Senator Seidman: That's really helpful and interesting.

Ms. Empringham, we heard from you that there are 40 farmers currently in the park — and they're family farms; they're not industrial — and that there are 46 different crops currently. Would any of you be able to help me in understanding the role of farming now in the park and how that will change under this new regime, so to speak, or with this management plan, which refers very specifically to things like sustainable farming practices, for example?

Ms. Empringham: Right. In the park, it won't necessarily change because of the park, but, when you look at the long-term leases, that will enable the farmers to make more investments in their farm, to be able to broaden their scope. We also have an average age of the farmers getting close to 60. In Ontario, the average is 56 to 57. But the farmers who have been there are looking at retiring, which is usually the next step when they're

Une voix : Bravo.

Le sénateur Black : Vous avez consacré bénévolement énormément de temps et d'effort à un projet auquel vous croyez, à un modèle très solide destiné aux Canadiens, et je tenais simplement à vous dire que je vous suis reconnaissant de ce travail. J'espère que les gens qui suivent notre débat seront témoins de votre dévouement, car nous avons besoin que plus de Canadiens fassent exactement la même chose, à savoir prendre à bras le corps un projet qui leur tient à cœur et tenter de le mener à bien. Ainsi, je vous remercie infiniment.

La sénatrice Seidman : Je joins ma voix à celle du sénateur Black pour vous féliciter de l'énergie et des efforts que vous avez investis dans un projet auquel vous croyez.

Madame Empringham, j'aimerais que vous nous en disiez un peu plus à propos du volet agricole du parc. Tout d'abord, j'aimerais savoir si, à votre connaissance, on s'est appuyé sur d'autres modèles de parcs urbains au moment de tenter de trouver la façon optimale d'accentuer le rôle joué par l'agriculture au sein du parc qui nous intéresse.

Mme Empringham : À ma connaissance, il n'y a aucun autre parc urbain où on fait de l'agriculture.

M. Wells : Je pourrais répondre. Il n'y en a pas beaucoup. Il y a un parc national américain à Cleveland, qui est semblable à celui-ci. Il s'agit d'une vallée fluviale. Il est plus petit, mais on a réussi à faire coexister un lieu de patrimoine naturel et des activités agricoles. Le meilleur exemple se trouve en Floride, près de Naples. Le Corkscrew Swamp Sanctuary est géré par la National Audubon Society. Ce parc est bien plus grand que notre parc de la Rouge. Le périmètre du parc sert aux activités agricoles, et cela crée une zone tampon. Puis, le parc naturel retient les serpents dangereux et les alligators, ou peu importe, à l'intérieur. Mais les exemples sont peu nombreux. L'un des avantages de l'agriculture, si elle fait aussi partie de la conception, c'est qu'elle agit comme un genre de zone tampon entre la zone urbaine et les espèces rares que vous désirez protéger dans la partie du patrimoine naturel du parc. Donc, il s'agit d'une première au Canada à si grande échelle.

La sénatrice Seidman : C'est très utile et intéressant.

Madame Empringham, vous nous avez dit qu'il y avait actuellement 40 agriculteurs dans le parc — et ce sont des fermes familiales; ce ne sont pas des fermes industrielles — et qu'il y a 46 différentes cultures. L'un d'entre vous serait-il en mesure de m'éclairer sur le rôle actuel de l'agriculture dans le parc et la façon dont cela changera sous ce nouveau régime, pour ainsi dire, ou avec ce plan de gestion, qui fait référence de façon très précise à des choses comme les pratiques de l'agriculture durable, par exemple?

Mme Empringham : D'accord. L'agriculture dans le parc ne changera pas nécessairement à cause du parc en tant que tel; toutefois, si vous regardez les baux à long terme, ils permettront aux agriculteurs d'investir davantage dans leur ferme, d'être en mesure d'élargir leur portée. De plus, l'âge moyen des agriculteurs s'approche de 60 ans. En Ontario, l'âge moyen est de 56 à 57 ans. Toutefois, les agriculteurs qui s'y trouvent pensent à prendre leur

heading to a retirement home. They farm as long as they can. So there will be a natural progression, with either their own family taking over or, as we see in farms across Canada, more of their children heading to the urban side and not staying on the farm. So there will be new farmers, younger farmers, taking over those leases, which then will mean a broadening of the scope of different farming activities. I'm not sure if that answers your question.

Senator Seidman: Could you just describe a little more the kind of farming activities that happen today, just so we can understand better?

Ms. Empringham: Fifty years ago, many of the farms were 100- or 200-acre mixed farming, so you would have seen quite a few more dairy farms, more livestock. They might have done a little bit of everything. But as the agriculture industry across the province has matured and progressed with new innovation, farmers are specializing in one or two things, as opposed to a mix.

Because of the one-year leases — so if you had a dairy farm, to be able to renew it and to keep it modern, it involved a large investment, which the farmers wouldn't want to do. Many of them have transitioned from dairy into corn and soybean production, so their infrastructure is in the field equipment. Farms have been getting larger and larger because of the economy of scale. Farm equipment is much more expensive, so you need to farm for acres to be able to make it pay.

Many of the farmers in the park have maintained their farming operation that they had in the park, but also would be either renting or owning other acres outside of the park. If they're farming corn and soybeans, they can do that with the mobile infrastructure that in the past, if they lost the lease they would have been able to use that equipment somewhere else and not lose.

So that means, with a long-term lease, there will be other ways to use their investments on the properties.

Senator Seidman: I want to ask you something. I live in Montreal. I know more and more farmers in the environs, in the area around Montreal and townships and various places. There's an emphasis on this philosophy of buying local. They try to understand what the urban dwellers require and need, and they develop a program to supply the urban dwellers, weekly, with local products on their doorstep. You can actually put in orders for this. It's quite an interesting development in the agri-industry. We talk about sustainable farming and that kind of thing. That's what comes to my mind, to some extent. I'm wondering if you've thought about this approach, given you're so unique; you're in the centre of the city.

retraite, et il s'agit souvent du moment où ils vont vivre dans une maison de retraite. Ils font de l'agriculture aussi longtemps qu'ils le peuvent. Donc, il y aura une progression naturelle : la famille prendra la relève ou, comme nous le constatons partout au Canada, où une plus grande proportion des enfants d'agriculteurs se dirigent vers les zones urbaines, alors les enfants quitteront la ferme. Donc, il y aura de nouveaux agriculteurs, des agriculteurs plus jeunes, qui reprendront ces baux, ce qui supposera alors un élargissement de la portée des différentes activités agricoles. Je ne suis pas certaine si cela répond à votre question.

La sénatrice Seidman : Pourriez-vous simplement décrire un peu plus en détail le type d'activités agricoles qui sont effectuées aujourd'hui, afin que nous puissions mieux comprendre?

Mme Empringham : Il y a 50 ans, une bonne proportion des fermes comprenait 100 ou 200 acres consacrées à l'agriculture mixte, donc, vous auriez vu un peu plus de fermes laitières, plus de bétail. Les agriculteurs pouvaient faire un peu de tout. Toutefois, à mesure que l'industrie agricole de la province a pris de la maturité et a progressé grâce aux nouvelles technologies, les agriculteurs se sont spécialisés dans une ou deux choses, plutôt que de faire un peu de tout.

À cause des baux de un an — donc, si vous aviez une ferme laitière, afin d'être en mesure de la renouveler et de veiller à sa modernité, de gros investissements étaient nécessaires, investissements que les agriculteurs n'étaient pas prêts à faire. Bon nombre d'entre eux sont passés de la production laitière à la production de maïs et de soja, donc, leur infrastructure est constituée de matériel mobile. Les fermes sont devenues de plus en plus grandes à cause de l'économie d'échelle. L'équipement agricole est bien plus onéreux, donc, il faut cultiver beaucoup d'acres afin d'être en mesure de le payer.

Bon nombre d'agriculteurs ont maintenu leurs activités agricoles qu'ils menaient dans le parc, mais louaient ou possédaient aussi d'autres acres à l'extérieur du parc. S'ils récoltent du maïs et du soja, ils peuvent le faire avec de l'équipement mobile qui, dans le passé, s'ils perdaient le bail, aurait pu être utilisé ailleurs.

Donc, cela signifie qu'avec un bail à long terme, ils pourront investir d'autres façons sur leur propriété.

La sénatrice Seidman : Je veux vous poser une question. Je vis à Montréal. Je connais de plus en plus d'agriculteurs dans les environs, dans la grande région de Montréal, dans les Cantons de l'Est et à différents endroits. On met l'accent sur la philosophie d'acheter à l'échelle locale. Les agriculteurs tentent de comprendre les désirs et les besoins des citoyens, et ils élaborent un programme visant à fournir aux citoyens des produits locaux sur le pas de leur porte, de façon hebdomadaire. Vous pouvez réellement passer une commande pour recevoir ces produits. C'est une progression assez intéressante de l'industrie agricole. Nous parlons d'agriculture durable et de ce genre de choses. C'est ce qui me vient à l'esprit, dans une certaine mesure. Je me demande si vous avez pensé à cette approche, étant donné que votre situation est si unique; vous êtes au centre de la ville.

Ms. Empringham: Right. Anywhere around the GTA, the proximity to the population has definitely been a plus for those farmers that would like to supply fresh vegetables or fruit. The GTA is the second-largest food hub in North America. Even when you go past the fresh fruits and vegetables, the processing that's done in Toronto, in the GTA, is phenomenal. The proximity to those processors is just as important as the fresh.

When we talk, though, about the new farmers that will be transitioning onto the leases over time, there's a good likelihood that many of those will want to provide fresh. As far as having it available for sale in the park, it's the same as any other business. You wouldn't want to have six Whittamore Farms in a row. They couldn't compete with each other. I'm not sure anyone coming in could compete next door with the same product. But we do see a good example of a mentorship program that has worked well with Whittamore. One of their employees has set up beside them with their world crops, their ethnic vegetables, for that population, and it's very successful. They could sell likely as much as they could ever produce. One of the models we're looking at is trying different types of mentorship to be able to support the new farmers.

Senator Seidman: So this park, in the end, could be sort of a best-practice model for many other urban parks that could be created in the future. As Mr. Wells said, this is quite a unique situation.

Ms. Empringham: I know that Parks Canada would like to find a farm property once a lease has been given up that could be used as a showcase for educational purposes. We have in Toronto the Black Creek Pioneer Village that shows the pioneer farming methods. With only 2 per cent of the farming population in Canada, agriculture has a huge story to tell. I provided *The Real Dirt on Farming* magazine to all of you. It's an educational piece that is put together with a number of groups, so that you can understand what modern farming looks like. There are a lot of myths that need to be dispelled that we're not industrial. Even though it might look like it; it's just modern. It's using the scientific methods that everyone else in other industries is allowed to use, but when farmers do it, it looks bad. We don't use the same methods that we did in the 1920s, just as you don't drive the same type of car or use a pencil instead of your computer.

Mr. Noonan: I just wanted to add that as consumers, my wife and I shop and purchase food, produce, from the Rouge Park farmers basically every week, especially corn, fresh that day. Also there's a farmers' market in Pickering, where the farmers in the area come, and we go there and get a variety of different produce. As a consumer, it's wonderful to taste this material, this product,

Mme Empringham : Exactement. Partout autour de la RGT, la proximité de la population a définitivement été un atout pour les agriculteurs qui souhaitent fournir des légumes ou des fruits frais. La RGT constitue le deuxième pôle agroalimentaire en importance en Amérique du Nord. Même si on pense à d'autres choses que les fruits et les légumes frais, la transformation qui est effectuée à Toronto, dans la RGT, est phénoménale. La proximité de ces industries de transformation est aussi importante que celle des produits frais.

Quand nous parlons, par contre, des nouveaux agriculteurs qui prendront possession des baux avec le temps, il y a de fortes probabilités que bon nombre d'entre eux veuillent fournir des produits frais. Pour ce qui est d'avoir la possibilité de les vendre dans le parc, c'est la même chose que pour toute autre industrie. Vous ne voudriez pas que l'on retrouve six Whittamore Farms une à côté de l'autre. Elles ne pourraient pas rivaliser les unes avec les autres. Je ne suis pas certaine que quiconque vient d'arriver pourrait rivaliser avec son voisin pour le même produit. Toutefois, Whittamore est un bon exemple de programme de mentorat qui a bien fonctionné. L'un de leurs employés s'est établi à côté d'eux avec ses cultures ethniques, ses légumes d'origine étrangère, pour cette population, et cela a beaucoup de succès. Il pourrait sans doute vendre tout ce qu'il peut produire. L'un des modèles que nous envisageons, c'est de mettre à l'essai différents types de mentorat afin d'être en mesure de soutenir les nouveaux agriculteurs.

La sénatrice Seidman : Donc, ce parc, au bout du compte, pourrait être un genre de modèle de pratique exemplaire pour de nombreux autres parcs urbains qui pourraient être créés à l'avenir. Comme l'a dit M. Wells, il s'agit d'une situation assez unique.

Mme Empringham : Je sais que Parcs Canada aimerait trouver une propriété agricole, une fois qu'un bail aura été cédé, qui pourrait être utilisée comme une vitrine à des fins éducatives. À Toronto, nous avons le Black Creek Pioneer Village, qui montre les méthodes d'agriculture des pionniers. Avec seulement 2 p. 100 de la population agricole au Canada, l'agriculture a toute une histoire à raconter. J'ai remis le magazine *The Real Dirt on Farming* à chacun d'entre vous. Il s'agit d'un magazine éducatif qui est créé par un certain nombre de groupes, afin que vous puissiez comprendre à quoi ressemble l'agriculture moderne. Il y a de nombreux mythes qui doivent être dissipés, selon lesquels nos activités ne sont pas industrialisées. Même si cela peut sembler être le cas; c'est simplement moderne. Nous utilisons des méthodes scientifiques que tout le monde dans les autres industries a le droit d'utiliser, mais, quand les agriculteurs les utilisent, cela paraît mal. Nous n'utilisons pas les mêmes méthodes que celles que nous utilisions dans les années 1920, tout comme vous ne conduisez pas le même type de voiture ou que vous utilisez votre ordinateur au lieu d'un crayon.

M. Noonan : Je voulais simplement ajouter qu'en tant que consommateurs, mon épouse et moi achetons des aliments, des fruits et légumes, auprès des agriculteurs du parc de la Rouge pratiquement chaque semaine, surtout du maïs frais de la journée. De plus, il y a un marché public à Pickering, où viennent les agriculteurs de la région, et nous y allons et achetons une diversité

that's fresh that day in many cases. I think that's going to be popular. One other thing is that Parks Canada did talk about having a farmers' market right inside the Rouge Park as a possibility in negotiation with one of the farmers.

Senator Patterson: Mr. Chair, on September 2, 2014, a group of eight environmental groups, which included Ontario Nature, Environmental Defence, Friends of the Rouge Watershed, the David Suzuki Foundation, CPAWS, Nature Canada, Sierra Club Canada and Save the Oak Ridges Moraine Coalition, came out with a very strong statement, which was well publicized. It said basically that the draft bill before us does not prioritize ecological integrity in park management, contrary to provincial Rouge Park policies. It says that the draft bill does not honour a January 2013 memorandum of agreement signed between Parks Canada and the Ontario government requiring written park policies that meet or exceed provincial policies. It calls on the federal government to uphold its commitment in the memorandum of agreement, and it says quite dramatically:

As it stands now, the draft federal legislation threatens to undermine 25 years of consultation, scientific study and provincial policy development that made ecological integrity the main purpose of the park and the top priority for park management.

I think we're fortunate this morning to have, particularly in Mr. Noonan and Mr. Wells, decades of solid experience in the development of this park.

I'm sure that you're familiar with this news release. I wonder if you could assist the committee by making some comments on those strong statements, please.

Mr. Wells: Mr. Chair, do you want me to respond?

The Chair: Yes.

Mr. Wells: First, I will add that I'm currently a member of the Greenbelt Council. This a group appointed by the Minister of Municipal Affairs in Ontario to advise him on how effectively the greenbelt is working. The Greenbelt Plan is one of the acts referred to in that discussion. Currently as the Provincial Development Facilitator, I was involved in working on the growth strategy, which is another act that's referred to in there. I was also on the working group that developed the Oak Ridge Moraine Plan when I worked in York Region. I'm clearly familiar these pieces of legislation.

Dealing with the most specific plan, the Rouge Park plan does not talk about ecological integrity. It does talk about integrity in planning, and the Greenbelt Plan does not talk about ecological

de fruits et légumes. En tant que consommateurs, c'est merveilleux de pouvoir goûter à ces produits, qui sont frais de la journée dans de nombreux cas. Je crois que cela sera populaire. Une autre chose dont a parlé Parcs Canada, dans le cadre de la négociation avec l'un des agriculteurs, c'est de la possibilité d'établir un marché public à l'intérieur même du parc de la Rouge.

Le sénateur Patterson : Monsieur le président, le 2 septembre 2014, huit groupes environnementaux, dont Ontario Nature, Environmental Defence, Friends of the Rouge Watershed, la Fondation David Suzuki, SNAP, Nature Canada, Sierra Club Canada et la Save the Oak Ridges Moraine Coalition, se sont manifestés avec une affirmation très forte, qui a été bien médiatisée. Cette affirmation disait, fondamentalement, que l'avant-projet de loi que nous étudions ne donne pas la priorité à l'intégrité écologique dans la gestion du parc, contrairement aux politiques provinciales régissant le parc de la Rouge. Ces groupes disent que l'avant-projet de loi ne respecte pas un protocole d'accord datant de janvier 2013 signé par Parcs Canada et le gouvernement de l'Ontario exigeant des politiques écrites relatives au parc qui respectent ou qui excèdent les politiques provinciales. Ils demandent au gouvernement fédéral de respecter l'engagement qu'il a pris dans le cadre du protocole d'accord, et ils disent, de façon assez dramatique :

Dans sa formulation actuelle, le projet de loi menace de saper 25 années de consultations, d'études scientifiques et d'élaboration de politiques provinciales qui avaient fait de l'intégrité écologique la raison d'être du parc et la priorité à l'égard de sa gestion.

Je crois que nous sommes chanceux de pouvoir profiter ce matin, particulièrement grâce à la présence de M. Noonan et de M. Wells, de décennies d'expérience solide dans le développement de ce parc.

Je suis certain que vous connaissez bien ce communiqué. Je me demande si vous pouvez aider le comité en formulant quelques commentaires sur ces fortes déclarations, s'il vous plaît.

M. Wells : Monsieur le président, voulez-vous que je réponde?

Le président : Oui.

M. Wells : Premièrement, j'ajouterais que je suis actuellement membre du Conseil de la ceinture de verdure. Il s'agit d'un groupe nommé par le ministre des Affaires municipales de l'Ontario afin de lui faire des recommandations au sujet de l'efficacité de la ceinture de verdure. Le Plan de la ceinture de verdure est l'une des dispositions législatives auxquelles on fait référence dans cette discussion. Actuellement, en tant que facilitateur provincial de l'aménagement, j'ai participé à l'élaboration d'une stratégie de croissance, qui est une autre disposition législative à laquelle on fait référence ici. J'ai aussi fait partie du groupe de travail qui a élaboré le Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges quand je travaillais dans la région de York. Il est clair que je connais bien ces dispositions législatives.

En ce qui a trait au plan en tant que tel, le plan du parc de la Rouge ne parle pas d'intégrité écologique. Il parle de l'intégrité relative à la planification, et le Plan de la ceinture de verdure ne

integrity. I think Mr. Noonan mentioned that. The Greenbelt Plan's main purpose is to protect farmland in the broader area, and comments were made earlier about the protection of farmland.

The memorandum of agreement states that the park will meet the current standards. The position of Parks Canada is, in its analysis, that it is meeting those standards. The position of the City of Toronto staff who just tabled a report yesterday at their Parks and Environmental Committee says they are meeting those standards.

On March 10, you will hear from Ian Buchanan, and he will say that York Region is concerned that they're meeting those standards, and so will the Toronto and Region Conservation Authority. I have informally talked with the staff from the provincial ministries of natural resources, environment, municipal affairs, and each of their staff positions supported the plan. Those positions have never been formally tabled because the world got turned around on September 2 when the minister and the environmental groups came out.

I know most of those environmental groups. They are fine people who work on fine policies, but I will submit that they do not have the background in understanding what Rouge National Urban Park is. At our first meeting in 2008 with the then director of planning for Parks Canada, Mr. Doug Stewart, he said yes, we're interested in pursuing this becoming part of Parks Canada, but let's be assured Rouge Park cannot meet the standards of a national park. That's why it's called Rouge National Urban Park. It can meet those standards. Its integrity as a natural resource has been disturbed for a number of reasons. Farming is one of those reasons, although it is a good disturbance.

There is development. There is a scrapyards in the middle of the park, a zoo in the middle of the park, and it is adjacent to a landfill site. All of those are being restored, but they don't meet the criteria. With the environmental groups, their lawyer analyzed the Canada National Parks Act, provincial parks act and national standards and said it doesn't meet the standards. Everyone involved in the park knew it could not meet those standards, but it can meet a high standard.

I would submit that maybe on one person's criteria they score an A-plus and on another, they can score an A. We don't know; you can argue both sides. We do know overall that Parks Canada can operate this urban park to a high standard.

If we want to find those types of criticism to stop the thing dead, that's one thing. If we want to say yes, we acknowledge you have concerns, the biggest concern is the one you mentioned on setting the priority of what purpose or objective comes first. Kim mentioned this earlier.

Je ne parle pas d'intégrité écologique. Je crois que M. Noonan a mentionné cela. L'objectif principal du Plan de la ceinture de verdure est de protéger les terres agricoles dans l'ensemble de la région, et des commentaires ont été formulés plus tôt au sujet de la protection des terres agricoles.

Le protocole d'accord établit que le parc respectera les normes actuelles. Selon l'analyse de Parcs Canada, cela respecte ces normes. Selon le personnel de la Ville de Toronto, qui a déposé un rapport hier auprès de son Parks and Environmental Committee, il respecte ces normes.

Le 10 mars, vous entendrez Ian Buchanan, et il dira que la région de York est préoccupée par le fait qu'il respecte ces normes, et c'est ce que dira aussi la Toronto and Region Conservation Authority. J'ai parlé de façon non officielle avec le personnel des ministères provinciaux des Ressources naturelles, de l'Environnement, des Affaires municipales, et l'ensemble de leur personnel soutient le plan. Cela n'a jamais été formellement établi, parce que le monde a chaviré le 2 septembre quand le ministre et les groupes environnementaux se sont manifestés.

Je connais la majorité de ces groupes environnementaux. Ce sont de bonnes personnes qui travaillent sur de bonnes politiques, mais je vais déclarer qu'elles n'ont pas tous les renseignements nécessaires pour comprendre ce qu'est le parc urbain national de la Rouge. Lors de notre première rencontre, en 2008, avec le directeur de la planification de Parcs Canada d'alors, M. Doug Stewart, il a dit oui, nous sommes intéressés à travailler afin que ce parc fasse partie de Parcs Canada, mais assurons-nous que le parc de la Rouge ne peut pas respecter les normes d'un parc national. C'est pourquoi ce parc s'appelle le parc urbain national de la Rouge. Il est en mesure de respecter ces normes. Son intégrité en tant que ressource naturelle a été bouleversée pour un certain nombre de raisons. L'agriculture est l'une de ces raisons, même s'il s'agit d'un bouleversement favorable.

Il y a une évolution. Un parc à ferraille se trouve au milieu du parc, tout comme un zoo, qui est adjacent à un site d'enfouissement. Tous ces éléments sont en cours de restauration, mais ils ne respectent pas les critères. L'avocat des groupes environnementaux a analysé la Loi sur les parcs nationaux du Canada, la législation provinciale sur les parcs et les normes nationales et a dit que le parc ne respectait pas les normes. Tout le monde qui participe aux activités du parc savait qu'il ne pouvait pas respecter ces normes, mais il peut tout de même respecter des normes élevées.

Je dirais que peut-être que selon les critères d'une personne, il obtient un A+ et, selon les critères d'une autre, il obtient un A. Nous ne savons pas; nous avons des arguments des deux côtés. Nous savons de façon générale que Parcs Canada peut exploiter ce parc urbain conformément à des normes élevées.

Si nous voulons trouver ce genre de critiques afin de tout arrêter, c'est une chose. Si nous voulons dire oui, nous reconnaissons que vous avez des préoccupations, la préoccupation la plus importante étant celle que vous avez mentionnée, soit d'établir l'objectif, ou l'utilité, prioritaire. Kim a mentionné cela plus tôt.

CPAWS, which I have a great deal of respect for, says, “Yes, we like the term ‘ecosystem health’ as the measurement that you would see for how you are meeting standards. But we think all national parks should have protecting the environmental health or ecological integrity as the first priority that overrules all others.” It is not practical in Rouge Park. It is practical in a natural setting at a wilderness park where nothing has been disturbed, whether it’s an island on the East Coast or land in the Arctic, but not in this park.

You really can’t meet that. Some of the environmental groups want this. If you say the top priority is always protecting the natural heritage, then you will come in conflict with running the farms one on one, two on two. We mentioned Bead Hill, which is an Aboriginal burial site. If we say protecting the natural heritage precedes protecting a national historic site, in my mind that’s not a good priority.

We didn’t mention in the history lesson that the main settlers in Rouge Park were Mennonites who came from Pennsylvania because they did not support the fourth amendment of bearing arms. They came here and stayed here. They have been farming there for 200 years. They are wonderful people. The whole farm is a historic site. The original farms are amazing, not quite as old as in Quebec but a couple hundred years.

If we are going to say that protecting the natural heritage will always win a decision in conflicts with other parks uses, then that would be too bad. I agree it should if it’s where you locate a trail, but not when it comes to protecting the culture and agricultural lands.

That’s why we have come up with several priorities that are equally important, including culture, agriculture and natural heritage. If you look at the draft plan, natural heritage is always listed first, but it does not have the predominance that it would in a national park. That’s by design, and, more important, it’s by understanding what Rouge Park is.

I submit that some of the people who are criticizing don’t understand it. They have not walked the lands the way others have and don’t know the purpose of the park.

Mr. Noonan: I can’t add anything to what Mr. Wells said. He said it very eloquently, and I agree with him.

Senator Eggleton: This “ecological integrity” phrase keeps popping up. You mentioned the Greenbelt Plan, but the memorandum of agreement between the province and the federal government says that the park must meet or exceed provincial policies, including the policies set out in the Greenbelt Plan, the Oak Ridges Moraine Conservation Plan and the

SNAP, organisme pour lequel j’ai beaucoup de respect, dit : « Oui, nous aimons le terme “santé de l’écosystème” pour parler de l’évaluation de la mesure dans laquelle vous respectez les normes. Toutefois, nous croyons que la priorité de tous les parcs nationaux devrait être de protéger la santé environnementale et l’intégrité écologique avant tout. » Cela ne s’applique pas concrètement dans le parc de la Rouge. Cela s’applique concrètement dans le contexte naturel d’un parc sauvage où rien n’a été bouleversé, que ce soit une île sur la côte Est ou une région de l’Arctique, mais pas dans ce parc.

On ne peut réellement pas respecter ces critères. C’est ce que veulent certains des groupes environnementaux. Si vous dites que la priorité est toujours de protéger le patrimoine naturel, alors l’exploitation des fermes sera toujours une source de conflits, un objectif ou deux seront toujours opposés les uns aux autres. Nous avons parlé de Bead Hill, un lieu de sépulture autochtone. Si nous disons que la protection du patrimoine naturel l’emporte sur la protection d’un lieu historique national, selon moi, il ne s’agit pas d’un bon ordre des priorités.

La leçon d’histoire n’a pas fait mention du fait que les principaux colonisateurs du parc de la Rouge étaient des mennonites qui sont venus de la Pennsylvanie parce qu’ils étaient en désaccord avec le quatrième amendement permettant de porter une arme. Ils sont venus ici et y sont demeurés. Ils y font de l’agriculture depuis 200 ans. Ce sont des gens merveilleux. La ferme entière est un lieu historique. Les fermes originales sont incroyables, pas aussi vieilles qu’au Québec, mais vieilles de quelques centaines d’années.

Si nous devons dire que la protection du patrimoine naturel primera toujours dans les conflits touchant les diverses utilisations du parc, alors ce serait vraiment dommage. Je serais d’accord s’il s’agissait de l’endroit où aménager un sentier, mais pas quand il s’agit de protéger la culture et les terres agricoles.

C’est pourquoi nous en sommes arrivés à plusieurs priorités qui sont d’importance égale, y compris la culture, l’agriculture et le patrimoine naturel. Si vous observez l’ébauche du plan, le patrimoine naturel vient toujours en premier, mais il n’a pas la prédominance qu’il aurait dans un parc national. Cela est prévu dans la conception, et, fait plus important encore, il s’agit de comprendre ce qu’est le parc de la Rouge.

Je soutiens qu’une partie des personnes qui formulent des critiques ne comprennent pas. Elles n’ont pas parcouru les terres à pied comme l’ont fait d’autres et ne connaissent pas l’utilité du parc.

M. Noonan : Je ne peux rien ajouter à ce qu’a dit M. Wells. Il l’a dit de façon très éloquente, et je suis d’accord avec lui.

Le sénateur Eggleton : Le terme « intégrité écologique » revient souvent. Vous avez parlé du Plan de la ceinture de verdure, mais le protocole d’entente entre la province et le gouvernement fédéral établit que le parc doit respecter ou excéder les exigences des politiques provinciales, y compris les politiques établies dans le Plan de la ceinture de verdure, du Plan de conservation de la

Growth Plan for the Greater Golden Horseshoe. I have excerpts from all three of them, and they all refer to ecological integrity, including the Greenbelt Plan.

It says:

The Natural System policies protect areas of natural heritage, hydrologic and/or *landform* features . . . which collectively support biodiversity and overall ecological integrity.

That's taken directly out of the Greenbelt Plan.

Everybody realizes that there are different uses on this property. There are farms, there are heritage sites. By the way, Altona Forest, Mr. Noonan's group, put "ecological integrity" into their management plan as well. Everybody understands there are mixed uses here, but why is it you feel that some strict interpretation is going to be made that will apply to all of the properties?

The farming properties have been there for some time. They can be protected by zoning, can they not? Why is this ecological integrity such a threat to what you see as a preservation of what is there?

Mr. Wells: I hesitate to speak on behalf of Parks Canada because they explain this much better.

In the Parks Canada act and literature related to national parks, "ecological integrity" has a very specific meaning and understanding, and literature there gives specific examples of how it should be interpreted. It would be confusing for Parks Canada to be using one term to define two different circumstances, the normal-situation wilderness park and an urban park. They prefer to use the words "ecosystem health." Several of the groups that signed that form also used that definition. Others use it in a more generic sense that says ice cream is good. They don't talk about what flavours of ice cream.

It's a more general term. The Greenbelt Act mentions that, and it also says that in the area of the Rouge Park, the Rouge Park plan will have precedence over the policies of the Greenbelt Act, and the Rouge Park plan does not use the term "ecological integrity." It does at one point mention the word "integrity." Various acts at various times use this term. It's not an absolute scientific term, although Parks Canada has gone to some extent to explain in their literature and in their act what they mean by it.

I think in the whole look at the park, this is one issue, and it has been taken to such a detailed level of discussion that it's muddying the red waters in the Rouge Park. I understand from Parks Canada that they are willing to look at this wording in more detail now and have been. But we haven't seen the benefit of the proposed changes to the draft, and we haven't seen, unfortunately, what the province's position is for change. They

moraine d'Oak Ridges et du Plan de croissance pour la région élargie du Golden Horseshoe. J'ai des extraits de ces trois plans, et ils parlent tous d'intégrité écologique, y compris le Plan de la ceinture de verdure.

Voici ce qu'on y dit :

Les politiques du système naturel protègent les zones du patrimoine naturel, les éléments hydrologiques et les *éléments du relief* [...] qui ensemble appuient la biodiversité et l'intégrité écologique globale.

Cela est tiré directement du Plan de la ceinture de verdure.

Tout le monde réalise que cette propriété peut être utilisée de plusieurs façons. Il y a des fermes, il y a des lieux patrimoniaux. En passant, Altona Forest, le groupe de M. Noonan, a aussi intégré le terme « intégrité écologique » à son plan de gestion. Tout le monde comprend qu'il y a plusieurs utilisations ici, mais pourquoi croyez-vous qu'une interprétation stricte qui s'appliquerait à l'ensemble des propriétés sera faite?

Les propriétés agricoles sont là depuis un certain temps. Elles peuvent être protégées par le zonage, n'est-ce pas? Pourquoi cette intégrité écologique constitue-t-elle une telle menace pour ce que vous voyez comme une préservation de ce qu'il y a dans le parc?

M. Wells : J'hésite à parler au nom de Parcs Canada parce que ses représentants l'expliquent bien mieux que moi.

Dans la législation de Parcs Canada et dans la documentation relative aux parcs nationaux, « intégrité écologique » a une signification et une portée très spécifiques, et la documentation donne des exemples précis de la façon dont ce terme doit être interprété. Cela porterait à confusion que Parcs Canada utilise un terme pour définir deux réalités différentes, la situation normale d'un parc sauvage et un parc urbain. Les intervenants préfèrent utiliser les mots « santé de l'écosystème ». Plusieurs des groupes qui ont signé ce formulaire ont aussi utilisé cette définition. D'autres l'utilisent d'une manière plus générique : « La crème glacée a bon goût. » Ils ne mentionnent pas la saveur de la crème glacée.

C'est un terme plus général. La Loi sur la ceinture de verdure mentionne cela, et elle dit aussi que, dans la région du parc de la Rouge, le plan relatif au parc de la Rouge aura préséance sur les politiques de la Loi sur la ceinture de verdure, et le plan relatif au parc de la Rouge n'utilise pas le terme « intégrité écologique ». Il mentionne à un endroit le mot « intégrité ». Différentes lois utilisent ce terme à plusieurs reprises. Il ne s'agit pas d'un terme scientifique absolu, même si Parcs Canada a déployé certains efforts pour expliquer ce qu'il signifie dans sa documentation et sa législation.

Je crois que pour le parc dans son ensemble, il s'agit d'un enjeu, et on en a parlé tellement en détail que les eaux rouges du parc de la Rouge deviennent vaseuses. Je comprends que Parcs Canada souhaite se pencher plus étroitement sur cette formulation, et c'est ce qu'il a fait. Toutefois, nous n'avons pas vu l'avantage des modifications proposées à apporter à l'ébauche, et nous n'avons pas vu, malheureusement, l'opinion de la province concernant le

are saying, “You are not meeting our standards,” but they haven’t shared those standards with Parks Canada, so we are sort of spinning our wheels here.

Senator Eggleton: Why do we have to get the parties together to agree on that?

Mr. Wells: A few days ago, I saw Premier Prentice on television, a former Minister of the Environment, and he said — coming from Jim Prentice, I thought this was amazing — that the problem is in Canada that governments aren’t working closely together and respecting the other parties’ positions to reach reasonable conclusions. This was the day before I came to Ottawa. I said that I wished he had stuck around and said that here. By the way, he would have preferred that Fish Creek, a provincial park in Calgary, became the first urban park — great place.

We should be able to reach solutions on this. This is not that far apart.

Senator Mitchell: Fish Creek would be a great choice, and so would the Edmonton park system, which is fantastic.

I am interested in the politics you referred to, Ms. Empringham. It’s pure speculation, but it seems to me that, generally speaking, governments don’t fold to environmental group pressures, so there would be some politics there. Are there pressures from development interests that are against this park? What are the politics of the resistance to this park beyond the concerns of certain environmental groupings, which I’m not diminishing?

Ms. Empringham: I don’t think it’s politics to do with this park. I think it’s general politics. I think if Ontario and the federal government could get along better — I have heard that this is the issue that they decided.

Senator Mitchell: If the Premier of Ontario and the Prime Minister could sit down to talk about this perhaps — isn’t it interesting that that’s not happening?

Ms. Empringham: That’s what I wonder. There is a close personal relationship between Minister Duguid and one of the groups. In the first letter that he came out with, he said that he had met with the stakeholders. Well, he hadn’t met with the people living in the park; he hadn’t met with the farmers. He had met with the small group of environmentalists. After a lot of prodding, he did meet with the Ontario Federation of Agriculture, but it was at a round table discussion with the other environmental groups there. That was one meeting, although he did mention us in a letter, and in more recent letters he has said that farming will continue in the park when he’s also supporting the one or two environmental groups that would still like the 600-metre corridor to be implemented through the park. If that corridor is implemented, that means cutting a strip right through the farmland.

changement. Elle dit : « vous ne respectez pas nos normes », mais elle n’a pas communiqué ces normes à Parcs Canada, donc, nous ne faisons que du sur place.

Le sénateur Eggleton : Pourquoi les parties doivent-elles absolument s’entendre là-dessus?

M. Wells : Il y a quelques jours, j’ai vu le premier ministre Prentice à la télévision, un ancien ministre de l’Environnement, et il a dit — venant de Jim Prentice, j’ai trouvé cela fabuleux — que le problème au Canada, c’est que les gouvernements ne travaillent pas assez en collaboration et ne respectent pas les opinions des autres parties afin de tirer des conclusions raisonnables. C’était la journée avant que je vienne à Ottawa. J’ai dit que j’aurais souhaité qu’il reste aux alentours et dise cela ici. En passant, il aurait préféré que Fish Creek, un parc provincial à Calgary, devienne le premier parc urbain — c’est un magnifique endroit.

Nous devrions être en mesure de trouver des solutions à ce sujet. Les deux points de vue ne sont pas si éloignés l’un de l’autre.

Le sénateur Mitchell : Fish Creek serait un bon choix, tout comme le système de parcs d’Edmonton, qui est fantastique.

Je m’intéresse aux politiques dont vous parlez, madame Empringham. C’est de la pure spéculation, mais il me semble que, de façon générale, les gouvernements ne plient pas face aux pressions des groupes environnementaux, donc, on ferait un peu de politique ici. Des pressions sont-elles exercées par des promoteurs-constructeurs qui seraient contre ce parc? Quels sont les enjeux politiques liés à au fait d’être en désaccord avec ce parc, outre les préoccupations de certains groupes environnementaux, dont je ne minimise pas l’importance?

Mme Empringham : Je ne crois pas que ce parc est un enjeu politique. Je crois qu’il s’agit de politique générale. Je crois que si l’Ontario et le gouvernement fédéral pouvaient mieux s’entendre — j’ai entendu qu’il s’agit de l’enjeu dont ils ont décidé.

Le sénateur Mitchell : Si la première ministre de l’Ontario et le premier ministre pouvaient s’asseoir et parler de cela, peut-être — le fait que cela n’arrive pas n’est-il pas intéressant?

Mme Empringham : C’est ce que je me demande. Il y a des liens personnels étroits entre le ministre Duguid et l’un des groupes. Dans la première lettre dans laquelle il s’est exprimé, il a dit qu’il avait rencontré les intervenants. Eh bien, il n’avait pas rencontré les gens qui vivent dans le parc; il n’avait pas rencontré les agriculteurs. Il avait rencontré un petit groupe d’environnementalistes. À la suite de beaucoup de pression, il a rencontré la Fédération de l’agriculture de l’Ontario, mais c’était dans le cadre d’une discussion en table ronde où les autres groupes environnementaux étaient présents. C’était une seule rencontre, même s’il a parlé de nous dans une lettre, et, dans des lettres plus récentes, il a dit que l’agriculture se poursuivrait dans le parc alors qu’il soutient aussi le ou les groupes environnementaux qui souhaiteraient toujours que le corridor de 600 mètres soit mis en place dans l’ensemble du parc. Si ce corridor est mis en place, il passera à travers des terres agricoles.

So he could be correct in saying that farmers won't be evicted, but if you have a 600-metre corridor cut through the middle of your farm, there is not the likelihood that that farm could be sustainable, so he's playing with words, I believe.

Senator Mitchell: Thank you.

Senator Enverga: I would like to follow up on your statement that we have to have this bill passed right away because the farmland has to be taken care of right away and the development of this park.

I know some things have to be done with the wildlife. On your end, Mr. Wells and Mr. Noonan, why do you think we need to pass this right away and that Parks Canada should take over right away? Why should it be happening this way? We don't need any more delay.

Mr. Noonan: My main concern is policing. Right now, there is no policing there. We have witnessed crossbow hunting. A hiker with me two weeks ago found an arrow lodged in a fence right on Mast Trail. As I mentioned, it could have taken a person's eye out. That particular one wouldn't kill a deer, although that type of arrow has been found there before.

There is lot of misuse there. I have seen people poaching fiddleheads. When I called the police, they simply asked if they were there and where they were, and, to be honest, I couldn't tell them where to enter in order to get those people.

There are lots of things happening like that that are totally illegal. To leave this longer will exacerbate this problem.

There are other things. Many of the trails are eroding. I have gone on hikes with people from Parks Canada who said this trail is wrong and has to have this done to it in order to stop the erosion. One trail, for instance, is eroded so deep that when you are walking on it you can barely see over the sides of trail where it used to be. It's eroded that badly. There are measures that could have been taken.

There is a bridge where one part of the end is totally collapsed, and this has been brought to the attention of the Ontario government and nothing has happened. That needs to be fixed before someone is seriously hurt.

There are fishermen in there who are totally irresponsible; many are responsible, but some are not. A dog swallowed a fish hook on a walk with its owner, resulting in a \$3,200 medical bill to save the dog's life, and the hook was just dropped by the edge of the river right beside the trail where they were walking.

There are numerous examples of things going on that are illegal, and there are lots of other things that maybe Mr. Wells can talk about. If that's left, it will only get worse.

Donc, il aurait raison de dire que les agriculteurs ne seraient pas expulsés, mais, si vous avez un corridor de 600 mètres qui passe au milieu de votre terre, il est peu probable que votre ferme puisse être viable, donc, il joue avec les mots, je crois.

Le sénateur Mitchell : Merci.

Le sénateur Enverga : J'aimerais poursuivre sur votre déclaration selon laquelle nous devons adopter le projet de loi tout de suite parce qu'il faut s'occuper tout de suite des terres agricoles et du développement du parc.

Je sais qu'il faut prendre certaines mesures concernant la faune. De votre côté, monsieur Wells et monsieur Noonan, pourquoi pensez-vous que nous devons adopter le projet de loi tout de suite et que Parcs Canada devrait prendre immédiatement le contrôle? Pourquoi cela doit-il se passer ainsi? Nous n'avons pas besoin de prendre davantage de retard.

M. Noonan : Ma préoccupation principale, c'est la surveillance. Actuellement, il n'y a aucune surveillance là-bas. Nous avons été témoins de chasse à l'arbalète. Il y a deux semaines, un randonneur et moi avons trouvé une flèche logée dans une clôture directement sur le sentier Mast. Comme je l'ai déjà dit, cette flèche aurait pu transpercer l'œil de quelqu'un. Cette flèche en particulier ne pourrait pas tuer un cerf, même si ce type de flèche a déjà été trouvé là avant.

Il y a beaucoup de choses interdites qui se font dans le parc. J'ai vu des gens voler des crosses de fougère. Quand j'ai appelé les policiers, ils m'ont simplement demandé si les personnes en question étaient là et où elles étaient, et, pour être honnête, je n'étais pas en mesure de leur dire par où entrer afin d'attraper ces gens.

Il y a beaucoup de choses comme ça qui arrivent et qui sont totalement illégales. Laisser la question en suspens plus longtemps ne fera qu'aggraver le problème.

Il y a d'autres choses. Bon nombre de sentiers s'érodent. Je suis allé en randonnée avec des gens de Parcs Canada qui ont dit que ce sentier est en mauvais état et qui m'ont dit ce qu'il faudrait faire pour arrêter l'érosion. L'un des sentiers, par exemple, est érodé si profondément que, quand vous le suivez, vous pouvez à peine voir les côtés du sentier où il se trouvait avant. Le problème est aussi grave que ça. Il y a des mesures qui auraient pu être prises.

Il y a un pont dont une partie de l'extrémité est totalement effondrée. Cela a été porté à l'attention du gouvernement de l'Ontario, et rien n'est arrivé. Cela doit être réparé avant que quelqu'un ne se blesse gravement.

Certains pêcheurs dans le parc sont totalement irresponsables; bon nombre d'entre eux sont responsables, mais certains ne le sont pas. Un chien a avalé un hameçon lors d'une marche avec son maître, et il a fallu payer 3 200 \$ en frais médicaux pour sauver la vie du chien. L'hameçon se trouvait par terre sur le bord de la rivière, juste à côté du sentier où ils marchaient.

Nombre de choses illégales se passent; M. Wells pourrait peut-être parler de nombreuses autres choses. Si on ne s'en occupe pas, cela va seulement s'aggraver.

Mr. Wells: Right now, we formed a group of bylaw enforcement folks in the park. There are three police departments — Toronto, Markham and Pickering. There are three different bylaw enforcements. There are conservation authorities, provincial, and Toronto and Region Conservation Authority is conservation enforcement. There are all these groups, and it's difficult to get the right person there at the right time.

The hunting in the park and the abuse of those privileges are a big issue. But we have a committed budget, and we have a park plan that said we need to build five bridges to reach the goal of having a trail from Lake Ontario to the Oak Ridges Moraine. There is infrastructure; there are parking lots that are closed in the winter because they are too dangerous to use in the City Toronto, for example, Twyn Rivers, part of Scarborough. There are commitments by Parks Canada to work with the provincial government on the water quality, the aqua system protection and other regulations.

My experience has been that when you grind things to a stop, it is hard to get them started again, and it takes a long time to get land transferred.

Ontario Realty Corporation is a pretty unwieldy group. In Uxbridge, we've been trying to get some land that was taken over by the government and stopping development transfer for eight years, and we still haven't managed to do it.

I think it would be really bad to stop this momentum. All the transfer work has been done. It's ready to go. The parties should be able to get together and come up with a definition on the healthy ecosystem that can others can live with. I don't see where this needs to be stopped dead. I think it should go forward and we should get the act passed in this session and get on with working together on the park plan.

For those who are interested in stopping it, if we passed the park plan now, if you pass it, if another government is elected in another term, they can always amend the act, but why stop things? Why park the cart at the side of the road and let it rust when you can drive on to victory?

Senator Eggleton: I'm interested in driving on to victory, but a lot of problems you talk about are on provincial lands, and they are not going to be included in Bill C-40. That's the big problem.

Mr. Wells: If I may, sir, that's a bit of a myth. Those provincial lands, which they have now come back and for some reason taken control of, those lands were turned over to Toronto and Region Conservation Authority over the last 10 years in a variety of different stages. They are lands that were turned over to the City of Markham. What the province says is they have the right of refusal for any further transfer. There was agreement by a woman that I really expect now, the mayor of Brampton, Linda Jeffrey when she was Minister of Natural Resources, to approve the transfer. The recommendations by each ministry were approved.

M. Wells : Actuellement, nous avons formé un groupe de personnes veillant à l'application des règlements dans le parc. On trouve sur place trois services de police — Toronto, Markham et Pickering, trois groupes d'application des règlements ainsi que les offices de protection de la nature, les groupes provinciaux et la Toronto and Region Conservation Authority. Tous ces groupes sont là, et il est difficile de faire en sorte que la bonne personne soit là au bon moment.

La chasse dans le parc et l'abus de ces privilèges constituent un enjeu important. Toutefois, nous avons un budget alloué, et nous avons un plan relatif au parc qui établit que nous devons construire cinq ponts afin d'atteindre l'objectif d'avoir un sentier qui relie le lac Ontario à la moraine d'Oak Ridges. L'infrastructure est là; des stationnements sont fermés l'hiver parce qu'il est trop dangereux de les utiliser dans la Ville de Toronto, par exemple, Twyn Rivers, qui fait partie de Scarborough. Parcs Canada a pris l'engagement de travailler avec le gouvernement provincial sur la qualité de l'eau, la protection du système aquatique et d'autres règlements.

Selon mon expérience, quand vous faites arrêter les choses, il est difficile de les relancer, et il faut beaucoup de temps pour céder un terrain.

La Société immobilière de l'Ontario est un groupe qui pèse assez lourd dans la balance. À Uxbridge, nous avons tenté d'obtenir certaines terres dont le gouvernement a pris possession et d'arrêter la cession à des fins de développement pendant huit ans, ce que nous n'avons toujours pas réussi à faire.

Je crois qu'il serait très néfaste de nous arrêter sur notre lancée. Tout le travail relatif à la cession a été fait. Tout est prêt à partir. Les parties devraient être en mesure de se rassembler et d'établir une définition concernant la santé de l'écosystème que peuvent accepter les autres. Je ne vois pas pourquoi cela doit être complètement arrêté. Je crois qu'on devrait aller de l'avant, et que nous devrions adopter ce projet de loi durant la présente session et continuer à travailler ensemble sur le plan relatif au parc.

Pour ceux qui souhaiteraient arrêter — si nous adoptons le plan relatif au parc maintenant, si vous l'adoptez, et qu'un autre gouvernement est élu dans un autre mandat, il pourra toujours modifier la loi, mais pourquoi arrêter les choses? Pourquoi stationner la voiture sur le côté de la route et la laisser rouiller quand vous pouvez rouler vers la victoire?

Le sénateur Eggleton : L'idée de rouler vers à la victoire m'intéresse, mais bon nombre de problèmes dont vous parlez concernent des terres provinciales, et ne seront pas intégrés dans le projet de loi C-40. C'est le principal problème.

M. Wells : Si je peux me le permettre, monsieur, c'est un peu un mythe. Ces terres provinciales, dont le gouvernement a, pour une raison ou une autre, pris le contrôle, ont été remises à la Toronto and Region Conservation Authority au cours des 10 dernières années en différentes étapes. Certaines terres ont été remises à la Ville de Markham. La province dit qu'elle a le droit de refuser toute autre cession. Une femme, la mairesse de Brampton, Linda Jeffrey, a pris une entente quand elle était la ministre des Ressources naturelles, et je m'attends à ce qu'elle approuve la cession. Les recommandations formulées par chaque

Now, the people who paid for running the park for all these years and were the manager of the park have been told, “Step aside, we’re going to take over the management of the park,” although they haven’t invested in the park or managed the park in the last 10 years. All of a sudden, they want to stop it? Why? When everyone thought, including the province and the premier’s office, and someone who is very busy right now in Ottawa and was the chief adviser to Premier McGuinty, these folks all said this is a great idea and it still is a great idea, and I don’t see any reason to stop it.

Senator Eggleton: Everybody agrees it’s a great idea. It’s the legislation.

Senator Massicotte: I have a quick supplementary on what you just said. You said it is a myth that the Ontario lands have been actually assigned, or the authority of those lands is given to the City of Markham?

Mr. Wells: Markham and the Toronto and Region Conservation Authority.

Senator Massicotte: Therefore all Ontario had is the right of first refusal to that transfer?

Mr. Wells: There is one parcel that they still own, called the east Markham lands, but the majority of that land has been managed and is registered on deed title to the Toronto and Region Conservation Authority.

Senator Massicotte: My understanding is that Markham is in agreement with the proposed act.

Mr. Wells: Yes, and the City of Toronto owns some land, and they are in agreement with it.

Senator Massicotte: Therefore, even if the Province of Ontario sat aside and says they don’t agree, contrary to what I understood, you said a very high percentage of lands would be transferred in spite of the dispute unless the province actually has first right of refusal. Is that accurate?

Mr. Wells: That’s right. The City of Toronto owns some of the land outright, but the majority of the lands were transferred to the conservation authority and to the cities to manage and pay and be responsible. Ontario has the first right of refusal on any transfers. They are now exercising that. We use the terms in our letter here that they have control of the lands. If Ontario really wanted to do this, they could take the park back and operate a provincial park and pay for it, but they have also said, “We have no money to do that.”

Senator Massicotte: Thank you.

ministère ont été approuvées. Maintenant, les gens qui ont payé pour faire fonctionner le parc durant toutes ces années et qui en étaient les gestionnaires se sont fait dire : « tassez-vous, nous allons prendre le contrôle du parc » par des personnes qui n’ont pas investi dans le parc et n’ont pas géré le parc dans les 10 dernières années. Tout d’un coup, ils veulent l’arrêter? Pourquoi? Tout le monde pensait, y compris la province et le bureau de la première ministre, ainsi qu’une personne qui est très occupée actuellement à Ottawa et qui était le conseiller en chef du premier ministre McGuinty — ces personnes ont toutes dit qu’il s’agissait d’une bonne idée, et c’est toujours une bonne idée, et je ne vois pas pourquoi nous l’arrêterions.

Le sénateur Eggleton : Tout le monde s’entend pour dire qu’il s’agit d’une bonne idée. C’est la législation.

Le sénateur Massicotte : J’ai une petite question supplémentaire concernant ce que vous venez de dire. Vous avez dit que c’est un mythe de dire que les terres de l’Ontario ont réellement été assignées, ou que l’administration de ces terres a été confiée à la Ville de Markham?

M. Wells : Markham et la Toronto and Region Conservation Authority.

Le sénateur Massicotte : Par conséquent, tout ce que l’Ontario avait, c’était le droit de premier refus?

M. Wells : Il y a une parcelle, soit les East Markham Lands, qui est toujours détenue par l’Ontario, mais la plus grande partie de ces terres a été gérée par la Toronto and Region Conservation Authority, et elle est inscrite sur le titre de propriété qu’elle détient.

Le sénateur Massicotte : D’après ce que je comprends, Markham est en accord avec le projet de loi.

M. Wells : Oui, et la Ville de Toronto possède certaines terres, et elle est d’accord avec le projet de loi.

Le sénateur Massicotte : Par conséquent, même si la province de l’Ontario se mettait à l’écart et disait qu’elle n’est pas d’accord, contrairement à ce que j’ai compris, vous avez dit qu’un très grand pourcentage des terres serait cédé malgré le différend, sauf si la province a réellement le droit de premier refus. Est-ce exact?

M. Wells : C’est exact. La Ville de Toronto possède une certaine partie des terres, mais la majorité des terres ont été cédées à l’office de protection de la nature et aux villes afin qu’ils les gèrent, paient et en soient responsables. L’Ontario a le droit de premier refus concernant toute cession. La province exerce maintenant ce droit. Nous indiquons dans notre lettre ici que l’Ontario exerce un contrôle sur les terres. Si l’Ontario voulait vraiment faire cela, il pourrait reprendre le parc et exploiter un parc provincial et payer ce que cela suppose, mais il a aussi dit : « Nous n’avons pas l’argent pour faire cela. »

Le sénateur Massicotte : Merci.

The Chair: Thank you very much, folks, for your presentations. They were very interesting. There were good questions and a lot of good answers. The meeting is adjourned.

(The committee adjourned.)

Le président : Merci beaucoup, tout le monde, de vos présentations. Elles étaient très intéressantes. Il y a eu de bonnes questions et de nombreuses bonnes réponses. La séance est levée.

(La séance est levée.)

APPEARING

Tuesday, February 24, 2015

The Honourable Leona Aglukkaq, P.C., M.P, Minister of Environment.

WITNESSES

Tuesday, February 17, 2015

Mining Association of Canada:

Brendan Marshall, Director, Economic Affairs.

Tuesday, February 24, 2015

Parks Canada:

Alan Latourelle, Chief Executive Officer;

Pam Veinotte, Field Unit Superintendent, Rouge National Urban Park;

Andrew Campbell, Vice-President of External Relations and Visitor Experience.

Thursday, February 26, 2015

Altona Forest Stewardship Committee:

Larry Noonan, Chair.

As an individual:

Alan Wells, Former Chair, Rouge Park Alliance.

York Region Federation of Agriculture:

Kim Empringham, Secretary/Treasurer/Director.

COMPARAÎT

Le mardi 24 février 2015

L'honorable Leona Aglukkaq, C.P., députée, ministre de l'Environnement.

TÉMOINS

Le mardi 17 février 2015

Association minière du Canada :

Brendan Marshall, directeur, Affaires économiques.

Le mardi 24 février 2015

Parcs Canada :

Alan Latourelle, directeur général;

Pam Veinotte, directrice de l'unité de gestion, Parc urbain national de la Rouge;

Andrew Campbell, vice-président de la Direction générale des relations externes et de l'expérience du visiteur.

Le jeudi 26 février 2015

Altona Forest Stewardship Committee :

Larry Noonan, président.

À titre personnel :

Alan Wells, ancien président, Alliance du parc de la Rouge.

York Region Federation of Agriculture :

Kim Empringham, secrétaire, trésorière et directrice.